

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 24 FÉVRIER 2014 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(26)

Présidence : M. Pierre-Olivier Nobs

Présents : 68 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : Mme Marie-Christine Dorand
M. Diego Frieden
M. Marc-David Henninger
Mme Dominique Jordan Perrin
M. Alain Maeder
M. Antoine Marmy
M. Pius Odermatt
M. Mario Parpan
Mme Marie-Angèle Poupon
Mme Marie Schäfer
M. Rainer Weibel

Absente : Mme Christine Müller

Scrutateurs : M. Bernard Dupré
M. Jean-Noël Gex
M. René Marty
M. François Miche
Mme Yolande Peisl-Gaillet
Mme Cécile Thiémard

Scrutateurs-
suppléants : Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus
M. Vincent Pfister
M. Pascal Wicht

Assiste à la séance : -

Secrétariat : Mme Anne Banateanu
Mme Nathalie Defferrard Crausaz

000

Séance du 24 février 2014

Ordre du jour

Le Président a le plaisir d'ouvrir cette séance, qui s'annonce copieuse. Il salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale, les visiteurs présents sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse. Cette séance est consacrée au bilan intermédiaire de législature ainsi qu'au message n° 29 concernant la vallée du Gottéron et les mesures de protection y relatives, à la proposition demandant l'introduction du vote électronique, sans oublier les 17 rapports du Conseil communal sur vos postulats, la décision quant à la transmission de 11 postulats et les traditionnelles questions. Cet ordre du jour, malgré le fait qu'il semble que peu d'enjeux soient contenus dans le message n° 29, est copieux et j'espère que nous réussirons à l'engloutir en une soirée. C'est pourquoi, je compte sur vous pour condenser au maximum vos interventions et de nous permettre d'arriver à la fin de celui-ci au plus tard à 23.00 heures. Je vous signale encore que de nombreuses questions ont été posées par écrit au cours de cet après-midi. Je constate que la convocation du 5 février 2014, contenant l'ordre du jour de la séance de ce soir, à laquelle cinq documents, soit les procès-verbaux n° 24 et 25, le message n° 29, le rapport du Bureau sur la proposition 8, ainsi que la convocation à vos séances de groupe ont été joints, vous sont parvenus dans les délais légal et réglementaire. Je constate également que le bilan intermédiaire de législature 2011-2016 vous a été envoyé par pli séparé. Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour?

M. Laurent Moschini (PS) déclare ce qui suit:

"Notre collègue Antoine Marmy étant absent ce soir, nous vous proposons, à titre de motion d'ordre, d'alléger un tantinet ce programme et nous proposons que le point 23 de l'ordre du jour soit retiré et inscrit à la prochaine séance du Conseil général."

Vote sur la motion d'ordre

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de retirer l'objet n° 23 de l'ordre du jour.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant:

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 24 et 25 des séances des 16 et 17 décembre 2013;
3. Election d'un membre de la Commission financière en remplacement de Mme Sandra Daguet;
4. Election d'un membre de la Commission de l'Informatique en remplacement de M. Pierre Kilchenmann;
5. Législature 2011-2016: bilan intermédiaire;
6. Vallée du Gottéron – Mesures de protection (sécurité et phénomènes naturels) – message n° 29;

Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'Édilité

Séance du 24 février 2014

Ordre du jour (suite)

Représentant du Conseil communal: M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité

7. Rapport du Bureau et décision au sujet de la proposition n° 8 interne de M. Louis Castella (UDC) et de 10 cosignataires demandant l'introduction du vote électronique lors des séances du Conseil général;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 48 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) et de M. Elias Moussa (PS), ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant d'étudier les besoins en infrastructures pour la prise en charge extrafamiliale en institutions scolaires et en institutions pour les personnes âgées et pour répondre à l'évolution de la demande en assistance sociale;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 50 de Mme Manon Delisle (PS) et de M. Pius Odermatt (PS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'un poste de responsable de l'énergie à 80 ou 100%;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 51 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 22 cosignataires lui demandant d'intervenir, par le truchement de ses délégués, auprès de l'Agglomération pour obtenir le prolongement de la ligne urbaine de bus n° 4 jusqu'à la déchetterie des Neigles;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 52 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 20 cosignataires lui demandant d'étudier l'installation de systèmes d'économie d'eau chaude dans les bâtiments publics;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 55 de Mme Elisabeth Reber Jung (PS) et de 26 cosignataires lui demandant que la Ville s'engage pour la biodiversité et la sauvegarde des abeilles domestiques;
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 56 de Mme Elisabeth Reber Jung (PS) et de 23 cosignataires lui demandant que la Ville s'engage pour la biodiversité en installant des refuges à insectes;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 57 de Mmes Christa Mutter (Verts), Andrea Burgener Woeffray (PS), Gisela Kilde (DC/VL) et de M. Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 37 cosignataires, lui demandant la reconnaissance de la Deutsche Bibliothek en tant que bibliothèque publique et scolaire;
15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 60 de M. Daniel Gander (UDC) et de 11 cosignataires lui demandant d'entreprendre les démarches nécessaires pour que dans un délai raisonnable la STEP soit équipée d'une installation de traitement des micropolluants;
16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 61 de MM. Martin Kuhn (PS), Jérôme Hayoz (PS), Pius Odermatt (PS), Pierre-Alain Perritaz (PS) et de Mme Marie-Angèle Poupon (PS), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant d'étudier la réalisation

Séance du 24 février 2014

Ordre du jour (suite)

- d'un couloir de bus avec piste cyclable entre l'arrêt Bertigny et l'arrêt Vignettaz-Daler sur la route de Villars;
17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 62 de M. Martin Kuhn (PS) et de Mme Christa Mutter (Verts), ainsi que de 44 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'une place de récréation (place de jeu) et d'une place de sport dans le parc du Jura-Torry;
 18. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 63 de Mme Marina Flores (UDC) et de 22 cosignataires lui demandant l'installation de fenêtres isolantes dans la salle du Conseil général;
 19. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 64 de M. Andreas Burri (Verts) et de Mme Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 9 cosignataires, lui demandant d'arrêter un plan d'action à long terme pour la création de zones de rencontre, ainsi que la réalisation dans les délais les plus brefs de zones de rencontre à proximité des écoles;
 20. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 65 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 20 cosignataires lui demandant de réexaminer la possibilité d'installer des panneaux solaires sur le toit de la salle Equilibre;
 21. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 70 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de 8 cosignataires lui demandant d'étudier des mesures pour le tourisme dans le quartier du Bourg;
 22. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 71 de Mmes Marie-Angèle Poupon (PS) et Marine Jordan (PS) et de M. Martin Kuhn (PS), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures pour introduire un prix spécial pour la ligne du funiculaire;
 23. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 73 de M. Claude Schenker (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 52 cosignataires lui demandant d'étudier la réalisation rapide de couloirs de bus en site propre, si possible avec pistes cyclables, sur les axes où les bouchons sont les plus importants;
 24. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 103 de MM. Daniel Gander (UDC) et Christophe Giller (UDC), ainsi que de 9 cosignataires, demandant au Conseil communal la création d'une place de parc provisoire sur l'espace sis entre la digue CFF et l'actuelle route de Grandfey, sur la zone du chantier ouvert du pont de la Poya;
 - n° 104 de M. Daniel Gander (UDC) et de 8 cosignataires demandant au Conseil communal l'assainissement des jardins familiaux sis entre les voies CFF et l'intersection de la rue de l'Industrie et de la route de la Fonderie;
 - n° 105 de M. Christophe Giller (UDC) et de 10 cosignataires demandant au Conseil communal l'autorisation de parcage sur

Séance du 24 février 2014

Ordre du jour (suite)

la place entre la halle des fêtes et la nouvelle patinoire lors de manifestations dans la halle des fêtes;

- n° 106 de MM. François Miche (PS) et Marc-David Henninger (PS), ainsi que de 12 cosignataires, demandant au Conseil communal l'augmentation des contrôles de domiciliation (boîtes aux lettres) pour plus d'égalité et pour plus de justice sociale;
- n° 107 de M. François Miche (PS) et de 20 cosignataires demandant au Conseil communal la réévaluation du prix des fausses alarmes "pompiers";
- n° 108 de MM. Pierre-Alain Perritaz (PS) et François Miche (PS), ainsi que de 13 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude pour la création d'une place de jeux au chemin de l'Abbé-Freeley, au lieu-dit "l'arbre de Torry";
- n° 109 de M. Christophe Giller (UDC) et de 11 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la suppression de 30 à 50% des arrêts de bus urbains sur le territoire de la Commune;
- n° 110 de M. Raphaël Casazza (PLR) et de 34 cosignataires demandant au Conseil communal la réévaluation des échanges financiers entre les Services industriels de Fribourg (SIF) et la Ville de Fribourg dans le but de les optimiser pour la Ville;
- n° 111 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 17 cosignataires demandant au Conseil communal le maintien du passage des bus à la route de Grandfey et à l'allée du cimetière lors de la mise en service du pont de la Poya;
- n° 112 de MM. Jérôme Hayoz (PS) et Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 25 cosignataires, demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité de créer un service de marketing stratégique pour la Ville de Fribourg;
- n° 113 de M. Bernhard Altermatt (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, et de 33 cosignataires demandant au Conseil communal de mener une réflexion globale sur l'aménagement et la mise en lien des espaces publics et des zones vertes dans les secteurs de la caserne de la Poya, des installations sportives de Saint-Léonard, des environs du cimetière de Saint-Léonard, ainsi que des prolongations de ces secteurs vers le Palatinat, vers Grandfey et vers la colline et le quartier du Torry;

25. Réponse aux questions:

- n° 124 de M. Jérôme Hayoz (PS) relative au projet d'aménagement des rives de la Sarine en ville de Fribourg;
- n° 127 de M. Daniel Gander (UDC) relative à l'insalubrité aux abords du local Fri-Son;
- n° 128 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative au parking à la rue Pierre-Aeby;
- n° 129 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) relative à l'affectation future de l'ancien Hôpital des Bourgeois;
- n° 130 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à la mise en sens unique de la rue d'Affry dans le sens Tivoli-avenue du Midi qui

Séance du 24 février 2014

Ordre du jour (suite)

a engendré un afflux de trafic dans le quartier d'habitation de Gambach;

- n° 134 de M. Christoph Allenspach (PS) relative au droit de superficie octroyé à Nordmann & Cie SA;
- n° 136 de Mme Christa Mutter (Verts) relative au système de recyclage des matières plastiques non PET;

26. Divers.

ooo

1. Communications du Président

A. COMMUNICATIONS PROPREMENT DITES

Le Président s'exprime comme suit:

"Au nom du Conseil général, je présente mes sincères condoléances à Mme la Conseillère communale, Madeleine Genoud-Page, ainsi qu'à M. le Conseiller général, M. Maurice Page, suite au décès de leur père, M. Irénée Page, dans sa 97^{ème} année.

Nous présentons également nos condoléances à M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, dont la belle-maman, Mme Simone Bilat, nous a également quittés.

Toute notre sympathie à la famille de notre très estimé collègue émérite du Conseil général, M. Michel Ducrest, Conseiller général durant vingt ans, doyen d'âge de notre Conseil durant la législature 2006-2011 et Président de la Commission financière, qui nous a quittés pour d'autre cieux il y a quelques jours.

En pensée avec les personnes proches que nous aimions et qui nous ont quittés depuis notre dernier Conseil, en leur mémoire et pour leur témoigner notre respect, ainsi que notre reconnaissance, je vous prie de vous lever et de respecter une minute de silence."

Observation d'une minute de silence.

"Le 14 janvier 2014, accompagnant le Conseil communal in corpore, j'ai présenté les vœux de bonne année de la part de la population de notre ville et de notre Conseil à Mgr Charles Morerod, Evêque de notre diocèse et à Mgr Alain de Raemy, Evêque auxiliaire. Je vous retransmets de leur part leurs meilleurs vœux pour 2014.

J'ai pris connaissance du courrier de M. le Conseiller général Raphaël Casazza concernant son postulat n° 99 et transmis la réponse du Service juridique en séance du Bureau du 28 janvier 2014. En substance, pour autant que la loi cantonale scolaire, en lien avec le sujet de ce postulat soit entrée en vigueur, il pourra à nouveau être déposé. De plus, le Service juridique arrive à la conclusion que le délai de trois ans pour redéposer un postulat n'est applicable en fait qu'aux propositions au sens des articles 17 de la loi sur les communes et 59 du règlement du Conseil général.

Séance du 24 février 2014

Communications du
Président (suite)

Le 30 janvier 2014, j'ai adressé un message, au nom du Conseil général, à l'assemblée générale de l'Association du quartier Beaumont-Vignettaz-Monséjour. Je remercie son Président, notre collègue Jean-Jacques Métrailler, et le comité de leur invitation.

Notre collègue, Pierre Kilchenmann a quitté le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral et, de fait, a démissionné de la Commission de l'Informatique. M. P. Kilchenmann siège désormais au sein du groupe UDC.

Le Bureau sera en mesure de répondre à la lettre de M. Laurent Dietrich lors de sa prochaine séance, le 12 mars 2014.

Quant aux travaux de la Commission spéciale de l'Information, le rapport du Bureau portant sur les recommandations de la Commission est désormais au Service juridique de notre Commune. Les décisions et les modifications qui s'y rapporteront se rapprochent donc de notre plénum!

Le parti chrétien-social a changé sa dénomination en 'Centre gauche-PCS' et a transmis ses nouveaux statuts au secrétariat du Conseil général pour en attester. Dorénavant, les membres de ce groupe s'appelleront 'de centre-gauche-PCS'.

Sur proposition du Président, le Bureau a accepté, par 7 voix et 1 abstention, le principe d'un toilettage du règlement du Conseil général, qui est souvent imprécis et qui a besoin de clarifications et de simplifications. Dans la mesure où, de toute manière des articles devront être modifiés en rapport avec le travail de la Commission spéciale de l'Information, le moment était propice de faire d'une pierre deux coups.

La préparation de notre traditionnelle course d'école bat son plein. Merci de retenir la date du samedi 5 avril 2014!

Le Bureau a, à l'unanimité, décidé d'écrire au Conseil d'Etat pour demander que notre Conseil soit invité officiellement à l'inauguration du pont de la Poya.

En séance du Bureau du 28 janvier 2014, M. le Syndic a adressé une liste des messages qui attendent notre Conseil en 2014. Il s'agit de la révision du plan d'aménagement local (PAL), d'une information sur la fusion, d'échange de terrains avec Granges-Paccot (en lien avec les mesures d'accompagnement du pont de la Poya), des comptes 2013, de la fourniture de chaleur pour le CO de langue allemande, de l'aménagement du Werkhof, de l'étude d'aménagement de l'esplanade des Grand-Places et des aménagements de la Gare.

Mme Sandra Daguet (DC/VL) a démissionné du Conseil général, selon lettre du 19 décembre 2013 avec effet au 31 décembre 2013. Au nom du Conseil général, je remercie Mme S. Daguet pour son travail et je lui souhaite plein succès dans ses nouveaux défis professionnels à Berne. Je la remercie également d'avoir précisé dans son courrier que sa décision était prise de longue date et que ce n'est pas l'échange de propos qui a eu lieu dans ce plénum qui en est la raison.

Pour remplacer Mme S. Daguet, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue de la liste démocrate-chré-

Séance du 24 février 2014

Communications du
Président (suite)

tienne/Vert/libéral, M. Joël Gapany, qui a été proclamé Conseiller général par le Conseil communal dans sa séance du 14 janvier 2014. M. Gapany a été assermenté par le Préfet de la Sarine le mardi 18 février 2014 à 11.15 heures. Je félicite M. le Conseiller général Gapany et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de son mandat."

M. Gapany se lève et se présente à ses pairs. (Applaudissements)

"Pour terminer mes communications sur une note joyeuse et heureuse, au nom du Conseil général, je félicite notre collègue, M. le Conseiller général Claude Schenker, pour la naissance de sa fille Sarah. Bienvenue à elle sur notre belle terre!

Concernant le déroulement de ce Conseil, suivant l'avancement des débats, il y aura une pause de dix minutes précises aux alentours de 21.00 heures.

Je vous rappelle qu'il y a lieu de signer la liste des présences et que nos débats sont enregistrés. Lorsque vous prenez la parole, veuillez vous lever et attendre deux secondes avant de parler dans le microphone que vous aurez préalablement enclenché. Lorsque vous avez terminé, n'oubliez pas d'éteindre le micro, afin d'éviter les interférences.

Je vous rappelle également qu'en vertu de l'article 44 de notre règlement, seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et de la tribune. Autrement dit, à l'exclusion de ces personnes, aucune autre n'est autorisée à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.

Je vous remercie d'apporter, avant les 'Divers', vos propositions et postulats écrits, ainsi que vos questions ou l'annonce d'une question orale. Pour vos questions, vous vous adresserez au Conseil communal, non à un Conseiller communal, selon l'article 66, alinéa 1 de notre règlement.

Je vous prie, dans la mesure du possible, de transmettre vos interventions, postulats, questions, propositions, etc. en format électronique au secrétariat du Conseil général, afin d'en alléger la tâche.

Enfin, je vous rappelle, en résumé, la teneur de l'article 70 de notre règlement: 'Les membres veillent à maintenir entre eux les égards qu'exige leur fonction. Ils usent de la réserve nécessaire propre à sauvegarder un déroulement harmonieux de la séance.'

000

2. Approbation des procès-verbaux n° 24 et 25 des séances des 16 et 17 décembre 2013

Lesdits procès-verbaux n'appellent pas d'observations et sont ainsi approuvés avec remerciements à sa rédactrice, ainsi qu'aux collaboratrices du Conseil général.

000

Séance du 24 février 2014

3. Election d'un membre de la Commission financière en remplacement de Mme Sandra Daguet

Le Président introduit l'élection de la manière suivante:

"Dans la mesure où, et ça devient presque une tradition, nous avons un ordre du jour copieux, j'ai décidé d'avoir recours aux scrutatrices et scrutateurs-suppléants. Je vais donc procéder aux deux élections, continuer la séance et annoncer les résultats ultérieurement, sans interrompre les débats. Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue des suffrages. Au second tour, la majorité simple suffit. En cas d'égalité des voix, le Président procède au tirage au sort."

Discussion

M. Claude Schenker (DC/VL) s'exprime dans les termes ci-après:

"Pour le poste laissé vacant par Mme Sandra Daguet à la Commission financière, le groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral a le privilège de vous présenter la candidature de M. Benoît Hemmer. Ingénieur électricien EPF de formation, B. Hemmer travaille à la Confédération. Il y est actuellement responsable d'unité au sein du département [fédéral] de la défense. Membre de notre conseil depuis deux ans, il est très intéressé à la gestion et aux finances publiques. Notre groupe est convaincu qu'il constituera un appui solide et engagé aux travaux de la Commission financière. Je vous remercie toutes et tous de soutenir la candidature de B. Hemmer, H-E-M-M-E-R."

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés	66
Bulletins rentrés	66
Bulletin blanc	1
Bulletin nul	0
Bulletins valables	65
Majorité absolue	33

Est élu M. Benoît Hemmer avec 59 voix.

Ont obtenu une voix: MM. Andreas Burri, Jérôme Hayoz, François Miche, Claude Schenker, Mme Isabelle Teufel et M. Pascal Wicht.

Le Président félicite M. Benoît Hemmer de son élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son mandat. (Applaudissements)

Séance du 24 février 2014

4. Election d'un membre de la Commission de l'Informatique en remplacement de M. Pierre Kilchenmann

Le Président rappelle que, selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue des suffrages. Au second tour, la majorité simple suffit. En cas d'égalité, le Président procède au tirage au sort.

Discussion

M. Claude Schenker (DC/VL) présente la candidature suivante:

"Pour le poste vacant à la Commission de l'Informatique, le groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral vous présente la candidature de Mme Isabelle Teufel. Présidente de l'Association des quartiers Jura-Torry-Miséricorde, I. Teufel a une formation d'employée de commerce et elle est actuellement assistante en soins et santé communautaire. Déjà membre de cette même commission lors de la législature précédente, I. Teufel connaît déjà les rouages du Service informatique de la Ville et le fonctionnement de la Commission. Je vous remercie toutes et tous de soutenir sa candidature."

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés	66
Bulletins rentrés	66
Bulletin blanc	1
Bulletins nuls	2
Bulletins valables	63
Majorité absolue	32

Est élue Mme Isabelle Teufel avec 53 voix.

Ont obtenu des voix: MM. Pierre Kilchenmann (4), François Miche (4), Mario Parpan (1) et Mme Lauraine Peisl (1).

Le Président félicite Mme Isabelle Teufel de son élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son nouveau mandat. (Applaudissements)

ooo

5. Législature 2011-2016: bilan intermédiaire

Discussion générale et entrée en matière

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, tient les propos suivants:

"Depuis le début de l'actuelle législature, le Conseil communal se réunit régulièrement, au moins quatre fois l'an, afin de procéder, hors ses séances habituelles, à une analyse structurelle et par conséquent, afin d'adapter sa stratégie générale. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les prédictions en matière démographique que l'on pouvait engager

Séance du 24 février 2014

Législature 2011-2016: bilan intermédiaire (suite)

alors, en fonction des connaissances du moment, se sont trouvées largement modifiées. Ainsi, après vingt ans de croissance lente, la ville de Fribourg est vouée à se développer fortement à un rythme cinq fois plus élevé qu'avant. De plus, comme toutes les villes moyennes et grandes, la ville de Fribourg se développera plutôt en se transformant et en densifiant le tissu urbain existant, ce qui entraînera des conséquences concernant les aspects de la vie quotidienne. C'est dans ce contexte, Mmes les Conseillères générales et MM. les Conseillers généraux que le Conseil communal a révisé son plan d'infrastructures scolaires. C'est dans ce même contexte qu'il vous présentera les premières étapes des travaux liés au plan d'aménagement local (PAL) de la Ville de Fribourg.

Quant aux autres éléments, le Conseil communal a voulu, par cet ouvrage intermédiaire, présenter le plus didactiquement possible l'état des dossiers en fonction de ses visées stratégiques, exprimées au début de l'actuelle législature. Si la plupart des dossiers essentiels mis en évidence ont avancé positivement, beaucoup de dossiers restent à réaliser. J'en cite quelques-uns en vrac: les nouveaux établissements scolaires, l'avance des études liées au site de blueFACTORY, le plan d'aménagement local, le Werkhof, le site sportif, le réaménagement du Bourg, pour n'en citer que les principaux.

Enfin, on peut se réjouir, c'est selon les appréciations politiques, de l'avance plus ou moins rapide de ces dossiers, dont l'évolution n'est pas toujours dans les seules mains du Conseil communal. Ce dernier, il l'a déjà déclaré publiquement, regrette très fortement le coup de frein mis au projet de fusion 2016 du Grand-Fribourg. Ainsi, le Conseil communal a choisi la voie institutionnelle, celle de l'application de la loi sur les fusions qui impliquait, outre une participation financière cantonale d'une vingtaine de millions dans l'hypothèse d'une fusion à six, l'intervention du Préfet de chaque district pour pouvoir présenter au Conseil d'Etat un plan de fusion. Le Conseil communal déplore que le Conseil d'Etat mette sur un même pied les fusions habituelles avec celle du Grand-Fribourg. L'exercice de plusieurs dossiers, le site Cardinal, le site de la Poya, le site sportif, pour n'en citer que trois, montre une évidence, celle d'une collaboration encore plus forte aujourd'hui entre l'Etat et la Ville, entre l'Etat et sa capitale, dont les destins sont évidemment étroitement liés. C'est dans cet état d'esprit et dans ce sens, que le Conseil communal aborde avec vous ce bilan de législature et qu'il abordera également avec vous les dossiers notamment liés à la fusion dans un très proche avenir."

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral

après: M. Claude Schenker (DC/VL) s'exprime dans les termes ci-

"Votre satisfecit dans ce bilan intermédiaire est un peu déplacé. Le projet de fusion est une faillite; votre but avoué en 2011 de ne pas augmenter l'impôt est déjà manqué à fin 2013 et la législature se poursuit sans vision ni stratégie pour la ville.

Le groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral dresse un constat qui peut paraître sévère. Mais il y a des faits:

Sur la fusion, en page 4, on peut certes pointer du doigt l'Exécutif rose-vert de Villars-sur-Glâne, mais il paraît pour le moins imprudent d'avoir annoncé un vote consultatif en ville sans se rendre compte au préalable que les autres exécutifs pourraient torpiller la manœuvre et sans même s'être assuré auparavant de leur position de fond. Reporter l'entier

Séance du 24 février 2014

Législature 2011-2016: bilan intermédiaire (suite)

de la faute sur le voisin est trop facile. Nous exigeons encore et toujours une remise en question de la ville de Fribourg et notamment de l'attitude toujours trop hautaine de l'Exécutif. J'en veux pour preuve encore de très récents propos narquois selon lesquels 'l'Université de Fribourg n'est quand même pas à Villars-sur-Glâne'. Je dis STOP: notre université, comme notre cathédrale d'ailleurs, notre bourg médiéval et tout ce dont nous sommes si fiers en ville doit se situer dans la commune fusionnée et donc aussi à Villars-sur-Glâne. Et même la page 4 du rapport laisse une légère impression de 'on fusionnera tout seul', notamment avec la mention de cet expert neutre dont on ignore s'il est agréé par les communes voisines. A mi-législature, c'est déjà une faillite sur la fusion, pourtant voulue et annoncée dans le programme d'il y a deux ans.

Je ne m'attarderai pas longuement sur l'impôt. Notre groupe a déjà eu l'occasion de relever en décembre que le maintien du coefficient à 77,6 points était un but de législature et que ce but est d'ores et déjà manqué. Bien sûr d'aucuns répondront que nous n'avions qu'à lancer un référendum! Mais quand l'Exécutif réussit, avant même toute décision, à classer tout référendaire potentiel de fossoyeur des écoles et même de fossoyeur des alémaniques, le populisme a alors déjà vaincu.

Le rapport contient tout de même du bon. Nous saluons à cet égard le concept communal des sports en préparation et cette vision transversale nécessaire de la politique culturelle. En la forme aussi, le rapport est de bonne facture, même si nous avons en début de législature souhaité une liste d'objectifs, par exemple dans les cadres grisés – malheureusement disparus – objectifs rédigés comme tels et quantifiables, avec un ordre de priorités permettant en fin de législature de répondre, par oui ou par non, à la question de savoir si l'objectif est atteint.

Même sur les aspects mobilité et propreté, le bât blesse toujours douloureusement en ville. Et si nous nous réjouissons des actions de l'Exécutif en matière de développement durable, nous devons relever que le présent bilan intermédiaire ne mentionne que l'environnement et omet les aspects sociétal et économique du développement durable.

Mais ce qui déçoit peut-être le plus après avoir lu ce rapport, c'est le manque de vision pour notre ville. M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, n'avez-vous rien d'autre à nous proposer qu'une ville qui se recroqueville dans son territoire exigü; rien d'autre qu'une ville qui augmente ses impôts et taxes en économisant nulle part, qui ne parvient pas à faire valoir ses charges de centre ou qui se fait alors rabrouer par le Canton et même par l'Agglo; rien d'autre qu'une petite capitale qui subit et qui n'est pas à la hauteur du centre que le canton de Fribourg mérite?

En espérant vivement que le Conseil communal fournira quelques propositions dans la seconde partie de cette législature, le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral prend acte de ce rapport."

Rapport du groupe socialiste

M. Jérôme Hayoz (PS) fait la déclaration qui suit:

"Tout d'abord je remercie le Conseil communal pour ce bilan, diffusé en français et en allemand. Je dois avouer que j'ai été positivement surpris et tout content de le lire en allemand. Merci pour cela.

Séance du 24 février 2014

Législature 2011-2016: bilan
intermédiaire (suite)

Pour le contenu, le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport et en a discuté lors de sa séance de groupe. Sur la plupart des points développés dans le rapport, nous sommes plus ou moins d'accord avec l'analyse du Conseil communal. Mais, j'aimerais quand même reprendre et commenter quelques sujets que notre groupe juge centraux:

- *Le projet de fusion*
- *Culture*
- *Krippen und ausserschulische Betreuungsangebote*
- *Projekte im öffentlichen Raum*

Fusion

Le groupe socialiste croit que le projet de fusion reste, même après l'échec Fusion 2016 un des projets majeurs pour notre ville. Mais la fusion doit devenir un projet d'envergure cantonale. Il faut que le Conseil d'Etat prenne enfin position sur tous les propos qui ont été soulevés par les différents acteurs. Je me demande où le Conseil d'Etat manifeste vraiment son intérêt d'un centre cantonal fort? Dans le rapport présenté, on peut lire 'trotz der Meinungsverschiedenheiten waren die Kontakte als Ganzes positiv', c'est beau à lire, mais ne sert pas à grand-chose si le taux d'imposition bloque toutes les discussions. On sait que le Conseil communal de Fribourg s'investit énormément dans ce dossier. Mais nous demandons au Conseil communal de parler plus fort de ses visions politiques dans ce dossier de fusion. Les discussions sont pour l'instant trop techniques, ce qui les rend difficiles à comprendre pour la population. Il faut parler du concret, des projets et des défis pour l'avenir. Comme ça, on peut convaincre, on peut inviter la population à la discussion sur la fusion.

Culture

Notre groupe a pris connaissance de l'engagement du Conseil communal dans le dossier de la culture. La culture doit rester un dossier central du Conseil communal et ne pas être seulement déléguée à l'Agglo. La concurrence est grande et garder la diversité des activités culturelles dans une ville de la grandeur de Fribourg est une tâche difficile. Une stratégie va sortir ces prochains temps. Avec les Assises de la Culture, un instrument a été mis sur pied. À voir les résultats qui devraient sortir au printemps 2014. Mais aussi, dans le cadre du projet 'blueFACTORY', nous saluons l'engagement du Conseil communal pour que la culture puisse trouver de la place dans ce projet. Nous demandons un projet culturel d'envergure nationale. C'est indispensable! Non seulement pour que la Ville de Fribourg puisse se profiler comme une ville de culture, mais aussi pour que 'blueFACTORY' devienne un vrai quartier urbain, un vrai quartier de la Ville de Fribourg, un quartier vivant et animé.

Krippen und ausserschulische Betreuung

Lächerliche vier Zeilen haben im vorliegenden Bericht Platz gefunden. Je m'excuse, mais c'est lamentable. Ich muss nicht speziell erwähnen, dass diese Kürzestberichterstattung, das war keine Kurzberichterstattung mehr, unsere Gruppe nicht zufrieden stellte. Die Leserin oder der Leser kann daraus schliessen, dass entweder alles in Butter ist, oder der zuständige 'Service' mit Verlaub, orientierungslos umherirrt. Leider schliesst unsere Fraktion aufgrund der mageren Ergebnisse der letzten Jahre auf Zweiteres. Wir fordern den Gemeinderat und die zuständigen Stellen in dieser Angelegenheit auf, endlich auf die Hinterbeine zu stehen

Séance du 24 février 2014

Législature 2011-2016: bilan intermédiaire (suite)

und eine Strategie, die einen solchen Namen verdient, dem Generalrat vorzulegen. Gute Beispiele gibt es zu Genüge. Ich erlaube mir auf die Strategie der Stadt Bern zu verweisen. Dort wird mit anderem Tempo und Verve diese Thematik angegangen und ein wenig abschauen soll ja erlaubt sein.

Öffentliche Plätze

Viele Projekte sind zurzeit im Gange und es stimmt positiv zu lesen, dass sich auch vieles tut. Wir begrüßen die heute ganzheitlichere Betrachtungsweise in diesen Projekten. Es scheint, dass aus Fehlern der Vergangenheit gelernt wurde. Trotzdem sollten in nächster Zeit auch Veränderungen für die Öffentlichkeit spürbar werden. Der Gemeinderat hat es zum Beispiel schon im Herbst mit dem 'plan directeur pour le quartier de Bourg ou avec le plan directeur de la ville historique' in der Hand, zu beweisen, dass diese Massnahmen auch umgesetzt werden und eine merkliche Verbesserung der Lebensqualität in den öffentlichen Räumen eintritt. Ebenfalls möchten wir positiv hervorheben, dass ein Richtplan 'Energie' in Ausarbeitung ist und hoffentlich nächstens das Tagelicht erblicken wird und auch, dass im Jahre 2014 ein städtisches Sportkonzept erarbeitet werden soll. Das ermöglicht eine kohärentere und ganzheitlichere Gemeindepolitik in diesem Bereich. Dann noch eine kleine Anmerkung zu den industriellen Betrieben mit Frigaz, die sich prächtig entwickeln und weiterentwickeln. An die Adresse der bürgerlichen Privatisierungsanhänger sei gesagt, dass dies Beweis genug sein sollte, wie zentral der Verbleib von öffentlichen Versorgungsbetrieben in öffentlicher Hand sind.

Pour finir

Le rapport montre une vue d'ensemble du travail effectué et des projets en cours ou à venir. C'est qui va compter, c'est le résultat à la fin de la législature. Pour cela, il y a différents domaines où il faut encore passer à la vitesse supérieure."

Rapport du groupe des Verts

Mme Yolande Peisl-Gaillet (Verts) fait la déclaration ci-après:

"Les Verts ont pris connaissance avec attention du bilan de mi-législature. Ils tiennent à souligner les efforts entrepris pour le publier également en version allemande, même si la qualité de cette dernière n'est pas encore parfaite, 'dixerunt' les germanophones.

Le document qui a été remis aux Conseillers généraux est très attrayant visuellement et pourrait être utilisé comme brochure touristique ou plaquette publicitaire. Mais en tant que rapport intermédiaire adressé au législatif, il est lacunaire. Nous espérons une formule plus concrète nous informant sans chichi ni blabla de ce qui est fait, de ce qui reste à faire ou de ce qui ne pourra pas être réalisé et pourquoi. Voilà pour la forme!

Sur le fond, commençons par le positif des quelques tops:

- *Les avancées en matière d'infrastructures scolaires et parascolaires, même au prix d'une augmentation d'impôt;*
- *Le plan directeur de la ville historique;*

Séance du 24 février 2014

Législature 2011-2016: bilan intermédiaire (suite)

- *Les différentes démarches participatives engagées, dont celle de la revitalisation de la Sarine;*
- *La promotion de la mobilité douce, même si les efforts consentis sont largement insuffisants;*
- *La campagne 'Fribourg – ville propre' bien que l'on nous dise que la ville est maintenant plus propre sans savoir sur quelle base ceci est mesuré;*
- *L'engagement d'une collaboratrice responsable du Développement durable, même si ce n'est qu'à 30%.*

Après les tops, voici bien sûr les flops, que nous déplorons vivement:

- *Les démarches avortées en vue d'une fusion dans le Grand-Fribourg. La volonté très marquée exprimée dans le programme de législature a fait long feu. Le Conseil communal pourrait être plus précis quant aux démarches concrètes entreprises durant cette procédure. Il pourrait notamment expliquer pourquoi les analyses approfondies relatives au taux d'impôt, à la dette, aux investissements, aux statuts de la Bourgeoisie et à la situation de la Caisse de prévoyance du personnel communal n'ont pas été menées avant de décider l'organisation d'un vote consultatif? Cela aurait peut-être changé les choses.*
- *Le deuxième flop: les travaux liés aux PAL qui ressemblent plus à un jeu de Mikado (le premier qui bouge a perdu) ou au 'Hâte-toi lentement'... A relever encore une fois le plan directeur des énergies qui devrait voir le jour dans ce cadre, alors qu'il est l'un des éléments acquis pour la recertification 'Cité de l'énergie 2011'.*
- *Le troisième flop: le non-avancement des travaux autour du réaménagement de la place de la Gare. Décidément le Mikado a du succès!*
- *Ensuite, blueFACTORY dont la SA n'est toujours pas créée aux dernières nouvelles. D'ailleurs qui représentera la Ville au Conseil d'administration de 'blueFACTOR ' et où en est-on des travaux de mise en valeur provisoire du site?*
- *Enfin, les infrastructures sportives. Selon le programme 2011-2016, la piscine et la patinoire sont deux des grands travaux prévus pour la législature. Il est certainement aujourd'hui illusoire de croire qu'une solution sera trouvée pour la piscine avant 2016.*

Ces deux listes, les tops et les flops, ne sont bien entendu pas exhaustives.

Sur ces quelques remarques, nous souhaitons plein succès au Conseil communal dans l'accomplissement des nombreuses tâches qu'il doit encore réaliser et ceci, en bonne intelligence avec le Conseil général."

Rapport du groupe libéral-radical

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) tient les propos suivants:

"Le groupe PLR a étudié avec attention le bilan de mi-législature 2011. Mon intervention rejoindra en partie celles des intervenants qui m'ont précédé.

Séance du 24 février 2014

Législature 2011-2016: bilan intermédiaire (suite)

Au titre des points positifs, nous saluons en premier les réalisations sous 4.2. 'Infrastructures scolaires' et le prochain agrandissement de deux accueils extrascolaires. Ces réalisations ont permis à la Commune de rattraper le retard issu de la précédente législature, respectivement le plan directeur 2 des infrastructures scolaires (PD2) et la base pour planifier les infrastructures scolaires encore à réaliser ces prochaines années.

Deuxièmement, le groupe apprécie le travail et les actions publiques pour rendre la ville propre, respectivement pour sensibiliser la population à la problématique des déchets et de leur volume grandissant. Le travail de la Voirie, je salue ici la présence de M. K. Krattinger dans les tribunes, sur le terrain et les campagnes de sensibilisation, doivent se poursuivre.

Troisièmement, la gestion du Fonds Jean Dubas. Le groupe constate avec satisfaction l'avancement de l'inventaire des objets se rapportant à l'histoire fribourgeoise légués par le Dr Jean Dubas. Il se réjouit de la mise sur pied d'une exposition en hommage au Dr Dubas et à son épouse.

Quatrièmement, le dossier du site sportif Saint-Léonard avance aussi. On sait maintenant que la construction d'une nouvelle patinoire est nécessaire. Nous attendons avec intérêt la prochaine communication de l'emplacement de la nouvelle piscine.

Fusion 2016

Il y a aussi quelques points négatifs. Nous citons également le cinglant échec du projet Fusion 2016. La pilule est aussi amère pour le Conseil général qui, par sa Commission de fusion constituée en 2011, a fait un grand travail à l'interne comme à l'extérieur avec la Commission du Conseil général de Villars-sur-Glâne. Les préjugés et la méfiance des autorités des communes avoisinantes envers celles de Fribourg nous frappent. Nous regrettons que les majorités politiques qui gouvernent les communes de Fribourg et de Villars-sur-Glâne n'arrivent pas à de meilleurs résultats dans ce dossier. Malgré cela, nous pensons que le Conseil communal ne doit pas baisser les bras, mais continuer à travailler et à chercher des solutions qui rendront la fusion intéressante pour Villars-sur-Glâne, Marly, voire la commune issue de 2G2C (sic!).

Révision du PAL et du PDH ville historique – quartier du Bourg

A travers ces deux planifications en cours, se manifeste la problématique de la circulation et du stationnement. Le but de la Commune d'ôter les voitures de la ville se heurte aux intérêts légitimes des acteurs économiques et d'une grande partie de la population.

La circulation en ville reste difficile durant la semaine. Le sondage effectué par le PLR de la Ville de Fribourg en décembre 2012 auprès de 507 acteurs économiques a confirmé les appréhensions du parti. Ce sondage peut être consulté sous www.plr-fribourg.ch. Le thème de la circulation et des PME sera repris par notre collègue, Mme Eleonora Schnewly-Aschwanden, sous la forme de postulats en fin de séance.

S'agissant du futur stationnement dans quatre secteurs du quartier du Bourg, nous tenons à préciser que le projet d'agrandissement

Séance du 24 février 2014

Législature 2011-2016: bilan intermédiaire (suite)

du parking de la Grenette, côté Grabensaal, est en attente d'obtention du permis de construire. Ce projet a beaucoup d'avantages et la Commune serait bien inspirée de prendre en compte ceci dans sa décision d'approbation du PDH – quartier du Bourg.

Finances

La hausse du coefficient d'impôt votée par la majorité rose-verte du Conseil général le 16 décembre 2013, en l'absence d'une volonté de rechercher des économies dans le fonctionnement, est un échec. La hausse d'impôt reste en travers de la gorge du groupe PLR et aussi des partis du centre-droit. Nous gardons un œil attentif sur l'évolution des finances communales et nous demandons l'arrêt de l'engagement de nouveaux collaborateurs et collaboratrices, respectivement nous prions le Conseil communal de trouver des synergies au sein du personnel communal.

Intégration

L'intégration des immigrés étrangers est une chose louable. Qu'en est-il de l'intégration des nouveaux arrivants suisses de langue allemande ou italienne? Pense-t-on publier plus de textes en allemand ou en italien dans le nouveau '1700' qui a bonne figure?

Culture

Nous avons deux remarques à faire:

- *Où en est-on avec le décompte des coûts de construction de la salle de spectacle Equilibre?*
- *Est-ce que le zèle du Conseil communal pour enterrer la Jazz Parade se justifie? La place Georges-Python ne peut-elle pas accueillir deux festivals, alors que beaucoup de gens se plaignent du manque d'animation durant la période estivale?*

Conclusions

Le bilan intermédiaire de la période administrative en cours ne satisfait que moyennement le groupe PLR. Il prie le Conseil communal d'adapter ses buts en fonction des remarques ci-dessus."

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

M. Maurice Page (CG-PCS) présente le constat suivant:

"Je serai effectivement bref, sans faire de circonvolution. Je ne vais pas répéter ce qui a été dit. Le Centre gauche-PCS est satisfait de la forme: nous avons apprécié la bonne présentation. C'est un rapport qui est agréable à lire, on a fait de jolies photos, on a bien imprimé, je crois que ça valait la peine et ça mérite d'être souligné. Par contre, je suis moins satisfait du contenu. On a dans ce rapport plusieurs jolies photos aériennes de la ville, mais le rapport n'est aussi qu'un rapide survol, alors qu'on attendait une analyse un peu plus factuelle. Si on intitule cela 'Bilan intermédiaire', il aurait été quand même assez légitime d'énumérer au moins les objectifs qui ont été atteints, de signaler ceux qui n'ont pas été atteints et d'expliquer pourquoi ils n'ont pas été atteints, afin de pouvoir faire une

Séance du 24 février 2014

Législature 2011-2016: bilan intermédiaire (suite)

certaine évaluation un peu plus pertinente de ce qu'il reste à faire et des mesures à prendre.

Donc, le Centre gauche-PCS regrette qu'on soit passé un petit peu à côté de l'exercice et souhaite à l'avenir quelque chose d'un peu plus conséquent."

Rapport du groupe de l'Union démocratique du centre

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime comme suit:

"S'il est une vérité qui ressort du fascicule en question et de vos déclarations à la presse, c'est bien l'évidence que vous n'avez pas besoin de la brosse à reluire, vous brillez déjà de mille feux. A se demander si l'Hôtel-de-Ville a encore besoin du Groupe E.

De manière beaucoup plus terre-à-terre et pour ne pas rallonger, le groupe UDC s'est limité à relever trois éléments qui nous semblent déterminants et qui méritent, malgré votre luminescence, un coup de projecteur.

- **La Fusion!** *Bien sûr que les autres sont responsables de son échec. Pensez donc, le taux d'imposition de la probable future entité Englisbourg est fixé à 65%, ça n'est pas normal, le contribuable est là pour payer l'impôt. A Fribourg on en est au moins à 81,6 centimes par franc payé à l'Etat. Voyons, Mesdames et Messieurs, soyons clairs, si un frein a été mis au projet de Fusion 2016, c'est vous qui l'avez actionné. Cela au plus tard au moment où l'augmentation d'impôts a été mise en discussion à Fribourg. Tous les spécialistes savent que, dans les fusions, le taux d'impôts est LA pierre d'achoppement. Mesdames et Messieurs, vous aurez votre centre cantonal fort le jour où notre Ville aura recouvré sa santé financière. Malheureusement, ce n'est pas demain la veille! En outre, face à la presse, vous déclarez 'La Ville doit assumer des responsabilités. Il y a à Fribourg, par exemple, l'Université qui n'est pas à Villars-sur-Glâne...'. Alors, nous vous serions reconnaissants de nous faire connaître quels sont les investissements en détail et en francs que la Ville doit assumer en faveur de l'Université! D'avance merci.*
- **L'attractivité de la Ville!** *Certes, de nombreux éléments concourent à rendre une ville attractive. Mais le facteur déterminant, celui qui attire les entreprises et les contribuables 'payants' qui sont la base de la solidité sociale, c'est la capacité économique-financière. Et là, le vernis pâlit de plus en plus. Nous en voulons pour preuve l'analyse d'une grande banque qui a défini une classification des 893 communes suisses. Les critères principaux sont ceux incluant la richesse, le marché du travail et la charge fiscale ainsi que le facteur humain comprenant la structure sociale et le dynamisme. Dans le haut du classement des communes fribourgeoises nous retrouvons: Villars-sur-Glâne au 122^{ème} rang; Granges-Paccot au 151^{ème} rang; Corminboeuf au 155^{ème} rang; Givisiez au 177^{ème} rang. Soit trois des quatre communes du projet de fusion 2C2G – Englisbourg et en tête d'affiche, la commune de Villars-sur-Glâne qui a malheureusement préféré le célibat à une union bancaire. Si l'on poursuit la lecture du classement, on trouve: Tavel au 188^{ème} rang, Riaz au 241^{ème} rang et enfin Fribourg au 283^{ème} rang. Précisons que ce classement date de la veille de la décision du Conseil communal d'augmenter les impôts.*

Séance du 24 février 2014

Législature 2011-2016: bilan
intermédiaire (suite)

Nous réservons à une prochaine intervention les questions des coûts de fonctionnement, de la mobilité et de l'endettement net, cela pour ne pas laisser une trop sombre impression.

- **La question fiscale!** *Evidemment, là aussi, les autres sont responsables. Notamment le Canton avec ses baisses fiscales. Mais rappelons que toutes ces années passées, ces baisses ont été compensées par une forte croissance des impôts payés par les personnes morales. Pendant les cinquante dernières années, les Fribourgeois ont été les contribuables les plus maltraités de Suisse. Les baisses votées par le Grand Conseil sont venues à temps pour répondre à deux principes fondamentaux: 'trop d'impôt tue l'impôt' et 'nous ne sommes pas sur terre uniquement pour payer des impôts'. Bien sûr, pour vous qui touchez de mirobolants salaires, ce n'est pas un problème. Mais pour des centaines d'habitants de cette ville, plus particulièrement les familles nombreuses et les rentiers, les quelques dizaines de francs qu'ils auront à payer en plus en impôts rendront encore plus hypothétiques ces petits plus qui font le charme de l'existence. Cette hausse est le signe flagrant d'un échec. Quelle entreprise, quel contribuable aisé viendra s'installer dans une cité où il payera en taxes et en impôts environ 20% de plus que dans des communes voisines situées à peine à un jet de pierre? Et pour couronner le tout, vous aurez été la seule ville du pays à augmenter les impôts en refusant catégoriquement toutes mesures d'économie.*

Bref, nous pourrions poursuivre encore longtemps dans cette voie. Mais nous concluons en précisant que ces réflexions ont en premier lieu pour but de vous rappeler que, dans les relations quelles qu'elles soient, un peu d'humilité est de mise, surtout lorsqu'une certaine condescendance empêche de distinguer entre l'illusion et la réalité. "

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, commente les interventions des groupes politiques de la manière suivante:

"Je remercie chacun des porte-paroles des groupes politiques d'avoir apporté sa contribution.

M. C. Schenker a prétendu que le fait de ne pas avoir de fusion, c'était une 'faillite'. C'est une faillite au sens global du terme, dans la mesure où, pour le Conseil communal, il aurait été largement préférable que nous puissions avancer ce dossier. Je n'ai pas l'habitude d'entendre des critiques aussi acerbes que celles-ci, qui consistent uniquement à mettre la faute sur la Ville de Fribourg.

Quand on établit un plan de législature, il est évident qu'il faut tenir compte de l'évolution des choses, ce qui donne à chaque plan de législature un aspect évolutif. 'Petite capitale', avez-vous dit, on peut l'enregistrer, mais je vous signale que cette petite capitale, qui se démène depuis des années dans ses problèmes, a une surface de 9 km², en arrondissant les chiffres. Et là, je répondrai également à d'autres qui ont peu goûté le fait que j'ai dit que l'Université n'était pas à Villars-sur-Glâne, dans la mesure où, sur ces 9 km², plus de 20%, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, n'appartiennent pas à la Ville, mais appartiennent à l'Etat et à d'autres institutions, comme l'Université, et par conséquent ne contribuent absolument pas à payer ne serait-ce que la contribution immobilière. C'est un manque à gagner régulier de 4 à 5 millions de francs par

Séance du 24 février 2014

Législature 2011-2016: bilan intermédiaire (suite)

an. Voilà quelques éléments de réponse, dont vous pouvez aussi tenir compte.

Dans ce contexte-là, entendre les classements mirobolants des communes qui nous entourent, alors que justement elles n'ont pas ces obligations, nous permet de dire qu'il ne faut pas comparer des pommes avec des poires, mais qu'il faut comparer ce qui est comparable. Dans ce contexte-là, n'oubliez jamais dans vos raisonnements que Fribourg est également la capitale et qu'elle a évidemment un certain nombre de charges que les communes voisines n'ont pas. Ceci explique ce que certains appelleraient l'enfer fiscal de Fribourg.

Mme Y. Peisl-Gaillet, au nom du groupe des Verts, vous avez estimé que plusieurs chantiers sont en cours. Vous avez raison. Le flop de la fusion, on peut le trouver dans plusieurs raisons sur lesquelles je ne vais pas m'étendre, puisqu'il sera répondu à cette question dans un rapport le plus circonstancié possible, rapport qui sera présenté au Conseil général lors de la prochaine séance et qui sera également discuté avec la Commission de fusion. Petit renseignement que vous ne pouviez pas savoir, blueFACTORY SA est née. Il y aura une conférence de presse dans quelques jours et la Ville de Fribourg est représentée par son Syndic. En ce qui concerne l'Etat, il est représenté par un conseiller d'Etat. Quant au reste, je laisse la surprise positive se faire. J'aimerais aussi vous rappeler que la piscine et la patinoire ne sont pas tous des ouvrages purement communaux, mais également des projets dans lesquels des investisseurs privés interviennent, et également d'autres facteurs.

Merci M. J.-P. Wolhauser d'avoir relevé plusieurs points positifs. En ce qui concerne vos différentes questions, je pourrais vous dire que si l'augmentation d'impôt est restée dans la gorge de la majorité du centre-droit, on pourrait aussi dire, si on voulait faire de la polémique, que les baisses d'impôt sont restées dans la gorge de la minorité du centre-gauche au Grand Conseil. Mais enfin, je ne suis pas ici pour polémiquer, puisqu'il a été prétendu que ces diminutions d'impôt avaient des effets positifs.

M. P. Marchioni, c'est vrai qu'elles ont eu des effets positifs, mais elles n'en ont pas toutes eu, surtout les dernières baisses d'impôt qui ont été décidées, à notre avis, de manière beaucoup trop hâtive par le Grand Conseil.

Vous avez également, M. Wolhauser, parlé de nouveaux arrivants en ville de Fribourg. Alors, j'aimerais vous rappeler que, depuis l'année passée, la Ville organise des accueils pour les nouveaux arrivants, qu'ils soient étrangers ou pas, et auxquels tous les nouveaux arrivants sont conviés. Il y a eu, en automne dernier, une action liée à l'accueil des nouveaux arrivants et c'est plus de 200 personnes que nous avons eu l'occasion de recevoir.

Vous avez posé des questions sur Equilibre et sur la Jazz Parade. Vous permettrez qu'en fonction du devoir de réserve, nous ne puissions pas évoquer ce soir ce dossier, puisque en ce qui concerne Equilibre, la procédure liée à notre différend avec l'architecte qui avait été mandaté n'est pas terminée et que l'ensemble des opérations juridiques qui se passent autour de la Jazz Parade nous empêchent de prendre position, uniquement dans le contexte de cette procédure.

Séance du 24 février 2014

Législature 2011-2016: bilan intermédiaire (suite)

M. P. Marchioni, il est bon, de temps en temps, en fonction de ce qu'on a entendu ce soir, vous me permettrez de terminer par cette petite boutade, de dire du bien de soi: ça fait plaisir et, au moins, on sait d'où ça vient.

C'est sur ces éléments-là et en vous rappelant quand même, parce que ça c'est un peu plus sérieux, que vous avez parlé de ces fameuses communes de 2C2G, M. Marchioni. Mais tout de même, j'aimerais quand même vous rappeler que ces communes-là ne sont pas la capitale du canton et n'ont pas ces éléments-là, et je doute fortement qu'elles tiennent longtemps avec un taux d'impôt de 65 centimes, surtout en fonction notamment, vous le savez très bien, de l'importance que revêt pour ces communes, particulièrement pour les communes de Givisiez et de Granges-Paccot, l'imposition des personnes morales. Vous savez que cette problématique risque, nous ne le souhaitons pas, mais risque de changer radicalement, sans jeu de mot politique, d'ici à peu de temps."

Le Conseil général prend ainsi acte du bilan intermédiaire de législature 2011-2016.

ooo

6. Vallée du Gottéron – Mesures de protection (sécurité et phénomènes naturels)

Le Président relève que, fait assez inhabituel dans ce Plénum, la Présidente de la Commission financière est excusée, se trouvant en arrêt de travail, suite à une opération. Au nom du Conseil général, il lui souhaite un prompt rétablissement et la remercie d'avoir rédigé le rapport de sa Commission. Deuxième fait assez inhabituel, la vice-Présidence de la Commission financière étant vacante, suite à la démission de Mme Sandra Daguet, et étant donné que le poste n'a pas encore été repourvu, la lecture dudit rapport sera faite par M. Marc Bugnon, Vice-Président du Conseil général.

"Y a-t-il des remarques sur cette manière de procéder?"

Tel n'est pas le cas.

Rapport de la Commission financière

M. Marc Bugnon, Vice-Président, lit le rapport ci-après:

"La Commission financière a traité du message n° 29 du 28 janvier 2014 sur les mesures de protection de la vallée du Gottéron lors de sa séance du 5 février 2014, en présence de M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic et Directeur de l'Edilité et de MM. Fabien Noël, ingénieur de Ville et Jean-Cyril Favre, de Geosud SA.

La Commission est convaincue du bienfondé de cet investissement et estime qu'il convient de le réaliser rapidement. Deux points ont attiré son attention:

Premièrement, le surcoût de l'investissement de 100'000 francs par rapport à ce qui avait été annoncé dans le cadre du budget des investissements 2014 en catégorie III (soit 680'000 francs). Ce surcoût est causé en grande partie par des exigences de sécurité demandées par le Service cantonal de l'environnement que la Commission peut entériner.

Séance du 24 février 2014

Vallée du Gottéron – Mesures de protection (sécurité et phénomènes naturels) (suite)

Le second point, et c'est un enjeu fondamental pour la Commission, concerne la recherche d'une approche coordonnée dans l'élaboration des travaux entre les trois communes concernées, c'est-à-dire Fribourg, Tavel et Saint-Ours. En effet, il est indispensable, aux yeux de la Commission financière, que les trois communes travaillent ensemble, afin de tirer profit des économies d'échelle et de synergies possibles sur ce chantier. La Commission encourage dans ce sens le Conseil communal à travailler de concert avec les communes voisines.

Avec ces remarques, la Commission a approuvé à l'unanimité le projet d'arrêté de ce message, et invite le Conseil général à faire de même."

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, présente le rapport suivant:

"La Commission de l'Edilité a examiné le message qui nous est soumis ce soir lors de sa séance du 12 février 2014. Le dossier a été présenté et commenté par M. Jean Bourgknecht, Vice-syndic et Directeur de l'Edilité, accompagné de l'ingénieur de ville, M. Fabien Noël et de M. Jean-Cyril Favre, représentant du bureau d'étude Geosud SA. Au nom des membres de la Commission, je tiens à les remercier pour leur collaboration dans l'examen de ce message.

La vallée du Gottéron, c'est un peu notre grand canyon fribourgeois. Un magnifique site naturel à deux pas de la ville, une promenade en ombre et lumière. Plus on s'enfonce dans la vallée, plus elle est mystérieuse, un lieu d'activité meunière et piscicole depuis la fondation de notre ville et finalement aussi la tanière d'un grand dragon bien connu de tous. Il n'y a pas besoin d'être spécialiste en hydrologie pour se rendre compte que le cumul de tous ces éléments avec une vallée très étroite aux flancs rocheux et un cours d'eau aux humeurs variables peut très vite se transformer en un lieu où les forces de la nature se déchaînent avec violence.

Nous y voilà! Ce qu'on nous propose dans ce message n'est pas le minimum qui serait certes trop peu, ni le maximum qui serait sans doute trop cher, mais ce qui peut être raisonnablement demandé à une commune pour réduire les risques majeurs à un niveau défendable. Vous aurez compris que ces mesures sont censées être en quelque sorte le minimum légal. Du moment que les dangers sont connus, il faut agir. Ne rien faire voudrait dire se mettre dans l'illégalité par omission et s'exposer, le jour venu, à des plaintes pour dommages par négligence sur des choses ou ce qui serait bien plus grave, sur des personnes. Fermer la vallée n'est de toute évidence pas une option sérieuse, alors il ne reste que la mise en place de mesures de sécurité telles que proposées. Si vous consultez le guichet cartographique de l'Etat de Fribourg, sur la carte des dangers naturels, la vallée du Gottéron est dans le rouge pour pratiquement tous les dangers: crues, laves torrentielles, glissements de terrain, chutes de pierres et même effondrements de falaises, à vous enlever l'envie d'y retourner. Il faut être conscient que les mesures proposées ne vont rien y changer, elles vont juste désamorcer les risques aigus à certains endroits.

La commission s'est inquiétée de nombreux détails, notamment de la sécurité des promeneurs, de l'état des murs des berges à la porte du Gottéron et de l'observation stricte de la non-constructibilité de la vallée. Le nombre d'habitants permanents ne doit en aucun cas augmen-

Séance du 24 février 2014

Vallée du Gottéron – Mesures de protection (sécurité et phénomènes naturels) (suite)

ter. Il faut se contenter d'entretenir les bâtiments existants sans augmentation des surfaces, sans quoi la responsabilité de la Commune sera engagée davantage à chaque fois. Dans ce sens la sécurité dans la vallée du Gottéron est surtout aussi une question d'application de la loi.

C'est avec ces quelques remarques que la Commission de l'Edilité recommande au Conseil général d'approuver le message n° 29 et l'investissement de 780'000 francs qui en découle."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, tient les propos suivants:

"Merci tout d'abord aux deux commissions, et à leurs deux représentants, qui ont effectivement accepté ce projet à l'unanimité. J'aimerais juste mentionner encore quelques points.

Vous savez que la vallée du Gottéron, sise sur les trois communes de Fribourg, Tavel et Saint-Ours, est une vallée encaissée, souvent sujette à des éboulements et glissements de terrain. En août 2007, de fortes intempéries ont engendré, vous vous en souvenez certainement, d'importants dégâts. C'est suite à ces événements qu'une étude a été confiée par l'Etat, plus précisément par la Direction des forêts, au bureau Geosud SA, afin de dresser un état des lieux et d'identifier les endroits où il faudrait intervenir pour assurer la sécurité de la vallée et en particulier de ses habitants. Cette étude préliminaire a abouti en 2008 en proposant différentes variantes d'interventions possibles. Après consultation des habitants de la vallée, l'Etat et les trois communes se sont prononcés pour une solution qui a fait l'objet d'un avant-projet détaillé. Cet avant-projet a ensuite fait l'objet d'une demande préalable auprès des Services concernés de l'Etat qui, à fin 2011, ont tous préavisé favorablement cette intervention. D'entente avec les différents partenaires, le dossier de mise à l'enquête publique sera publié tout prochainement. D'après des informations obtenues cet après-midi encore auprès de Geosud SA, les dossiers sont prêts. Les signatures des propriétaires concernés sont en train d'être récoltées et la mise à l'enquête est prévue d'ici à quinze jours. Je ne vais pas détailler ces mesures que vous trouvez en pages 4 et 5 du message, car comme l'a dit le Président de la Commission de l'Edité, elles ont été examinées plus en détail par la Commission.

Je rappelle simplement qu'elles sont de trois ordres: les premières concernent le cours d'eau, afin d'éviter des inondations. Les deuxièmes sont des mesures liées à la protection proprement dite des habitations face au risque de chutes de pierres ou d'éboulements. Les troisièmes concernent quelques corrections de la route d'accès. Le coût total prévisible de ces mesures, pour celles qui seront prises sur le territoire de la Ville, s'élève à 780'000 francs. Il s'agit d'un montant brut, puisque les subventions du Canton et de la Confédération, qui sont différentes dans leur pourcentage selon les types de mesures, s'élèveront à 336'340 francs, tant et si bien que la somme à charge de la Ville sera de 443'360 francs.

A noter encore, sur ce chapitre des coûts, que le montant total de l'assainissement sur l'ensemble de la vallée est de l'ordre de 1'444'000, étant précisé que chaque Commune est appelée à payer les mesures qui seront prises sur son territoire et étant précisé aussi que les chiffres doivent encore être confirmés en ce qui concerne les communes de Tavel et de Saint-Ours, dans la mesure où Geosud SA a été mandaté

Séance du 24 février 2014

Vallée du Gottéron – Mesures de protection (sécurité et phénomènes naturels) (suite)

par ces communes un petit peu plus tard que par la Ville pour chiffrer ces mesures.

En ce qui concerne les travaux, il est prévu de les réaliser sur trois ans. Nous ne pourrions évidemment pas débiter avant la délivrance du permis de construire, permis qui sera délivré par le Préfet de la Sarine pour l'ensemble de la vallée. Nous ne connaissons pas encore à ce jour le planning de réalisation prévu par les autres communes, mais nous espérons dans la mesure du possible que ces mesures puissent être coordonnées, ne serait-ce que pour l'envoi des soumissions, ce qui pourrait certainement amener des diminutions de coûts d'installation de chantier, par exemple. A ce propos, en plus des contacts déjà pris par le bureau Geosud SA, la Direction de l'Edilité, pour répondre notamment aux soucis exprimés par la Commission financière, a écrit en date du 14 février 2014 aux deux autres communes pour leur demander leur intérêt à des travaux coordonnés. Nous avons déjà reçu en retour une lettre de la Commune de Tavel, datée du 20 février 2014, qui est très positive, puisque qu'elle nous dit ceci:

'Selbstverständlich ist die Gemeinde Tafers interessiert die geplanten Massnahmen gemeinsam mit den Nachbargemeinden auszuführen um finanzielle Einsparungen zu erzielen. Wie Sie bereits informiert sind, warten wir zurzeit auf die Zahlen des Ingenieurbüros Geosud. Anschliessend wird der Gemeinderat das Projekt prüfen und den nötigen Kredit der Gemeindeversammlung zur Genehmigung unterbreiten. Ihrem Terminplan für die Umsetzung der Massnahmen können wir uns anschliessen.'

Pour terminer, je rappelle que la vallée du Gottéron figure sur la carte des dangers recensés par le Canton, ce qui rend obligatoire la prise des mesures de protection là où il y a des habitations. Il est donc important, maintenant que les mesures ont été déterminées, de les effectuer dans les meilleurs délais, afin qu'on ne puisse pas nous reprocher de ne pas avoir fait le nécessaire et afin aussi d'être déchargés d'une éventuelle responsabilité qu'on pourrait avoir en cas de nouveaux dégâts. C'est avec ces quelques considérations que, au nom du Conseil communal, je vous propose d'accepter l'arrêté tel qu'il vous est soumis."

Rapport du groupe socialiste

M. Alexandre Grandjean (PS) fait la déclaration qui suit:

"Le groupe socialiste a pris acte du présent message avec toute l'attention requise. Il remercie le Conseil communal, ainsi que toutes les autres personnes ayant collaboré à sa rédaction. L'objet n'est autre que la réalisation d'une obligation légale. Ainsi, je ne vais surprendre personne en vous annonçant le soutien du groupe socialiste. Le message reflète fidèlement les détails techniques qui sont structurés et organisés de manière très cohérente, qui ont été bien développés dans des commissions préparatoires.

En revanche, il ne s'agit pas d'un message politique à proprement parler: les questions de fond touchant à l'aménagement du territoire ne sont pas posées. Quelle est la stratégie de la Commune pour la vallée du Gottéron? Quelle est l'utilisation que nous entendons en faire? Qu'en est-il des habitations situées dans une zone à risque où manifestement on ne construirait plus? Quel est le prix que nous serions prêts à affecter à des mesures qui ne résolvent pas le vrai fond du problème? Bien sûr, ces questions dépassent le cadre de notre débat de ce soir. Néanmoins, une réflexion plus poussée dans ce sens aurait donné une image plus complète de l'enjeu du présent dossier. Je vous remercie de votre attention et vous propose d'accepter le présent projet d'arrêté."

Séance du 24 février 2014

Rapport du groupe des Verts

M. Gilles Bourgarel (Verts) s'exprime dans les termes ci-après:

"Le groupe des Verts a examiné attentivement ce message et va accepter cet engagement. Il paraîtrait évident qu'un renvoi ou un refus serait incompréhensible: supprimer une des rares liaisons piétonnes entre Fribourg et la Singine ne semblerait pas opportun, comme de condamner un habitat plus que séculaire, même si aujourd'hui, selon les normes et les cartes de risques, on ne construirait plus. Effectivement, il y a un besoin urgent: les deux événements climatiques exceptionnels ont montré la fragilité de l'ensemble du système et mettent en lumière aussi quelques problèmes de fond.

Quelles sont vraiment les causes profondes? Y a-t-il seulement ces événements climatiques exceptionnels qui sont les déclencheurs d'une situation que nous connaissons aujourd'hui et qui nous contraignent à un investissement important? Il faut évoquer d'une part, pour les changements sur le plus long terme, l'urbanisation du Petit-Schoenberg, de nombreuses zones imperméables, un ruissellement modifié et, a-t-on appris en séance de Commission, des écoulements, notamment des installations de piscines non raccordées au réseau qui se déversent librement dans la pente. Il y a par ailleurs également en amont le problème des drainages agricoles qui ont augmenté et qui sont plus efficaces, accentuant de ce fait les crues. Si ces problèmes ne peuvent pas être résolus dans le cadre des travaux et études qu'a mandatés le Conseil d'Etat, nous demandons qu'une réflexion soit menée à moyen terme, en particulier en ce qui concerne le Petit-Schoenberg et les écoulements non conformes. Il y a certainement une influence. Par ailleurs, les événements climatiques exceptionnels ont aussi bien montré qu'il y avait eu un manque d'entretien général sur l'ensemble de la couverture forestière des pentes. Des arbres étaient trop grands, fragilisant donc le terrain, entraînant même de grands pans de sédiments quand ils s'écoulaient. Nous espérons qu'à l'avenir, justement, les travaux que nous engageons nous contraindront à penser et à ne pas oublier qu'à moyen terme il faut assurer l'entretien de cette couverture forestière, si nous voulons éviter de nouveaux événements extraordinaires. Voilà pour notre acceptation. Refuser aurait impliqué d'exproprier, ce qui nous aurait coûté plus cher et nous nous voyons mal créer les premiers réfugiés climatiques du pays."

Rapport du groupe libéral-radical

M. Jean-Noël Gex (PLR) déclare ce qui suit:

"Le groupe PLR a examiné le message n° 29 concernant le crédit pour la réalisation des mesures de protection de la vallée du Gottéron avec attention. Le groupe acceptera l'entrée en matière et le crédit pour cette réalisation qui découle d'une obligation légale.

Dans un tel domaine, le groupe PLR souhaite toutefois manifester son inquiétude concernant la facture finale de ce projet. En effet, lorsque l'on s'attaque à des travaux en milieu naturel et de surcroît instable, la provision pour les risques et les honoraires de 20% nous semble bien faible (pour preuve, l'augmentation de 100'000 francs entre le budget de décembre et le message du jour). Comme les travaux vont se répartir sur trois ans, nous attendons un décompte annuel afin de prévenir des dépassements sur le décompte final.

Séance du 24 février 2014

Vallée du Gottéron – Mesures de protection (sécurité et phénomènes naturels) (suite)

Nous acceptons ce crédit, tout en souhaitant du Service de l'édilité un contrôle strict des coûts et une information régulière de la Commission de l'Edilité sur l'état des travaux."

Rapport du groupe de l'Union démocratique du centre

M. Christophe Giller (UDC) développe les arguments suivants:

"Le groupe UDC a étudié attentivement le message n° 29 relatif aux mesures de protection dans la vallée du Gottéron.

Etant donné que les articles 36 et 38 de la loi cantonale sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles définissent que les mesures de protection doivent être adoptées et financées par les communes et que ces mesures font partie des mesures de sécurité que tout citoyen de cette ville a droit, le groupe UDC est favorable à un investissement de 443'660 francs, après subventions."

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

M. Vincent Pfister (CG-PCS) fait la déclaration ci-après:

"Le groupe Centre gauche-PCS soutiendra les mesures de protection de la vallée du Gottéron et se réjouit que l'option de préserver les habitations actuelles, les activités récréatives, économiques et culturelles de la vallée, ait été retenue. Nous encourageons le Conseil communal à tout mettre en œuvre pour préserver sur le long terme ce petit coin de nature au cœur de la ville."

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral

Mme Gisela Kilde (DC/VL) tient les propos suivants:

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral a examiné attentivement le message n° 29 concernant les mesures de protection dans sa séance du 17 février 2014. Je serai nettement plus brève que mes collègues précédents sur ce dossier plutôt technique. Les habitants de la vallée du Gottéron attendent depuis plusieurs années une réponse à la situation qui a fait suite aux événements des années 2005 et 2007. Les travaux proposés sont nécessaires et urgents, raison pour laquelle le groupe soutient à l'unanimité le crédit-cadre de 780'000 francs pour la réalisation des mesures de sécurisation de la vallée du Gottéron. En même temps, le groupe soutient les démarches de la Commune pour mieux coordonner les travaux avec les communes de Tavel et de Saint-Ours."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, ajoute les commentaires suivants:

"Je tiens tout d'abord à remercier les représentants des différents groupes qui ont tous soutenu l'entrée en matière sur ce message. J'ajouterai trois remarques:

- *En ce qui concerne M. A. Grandjean, qui s'est exprimé au nom du groupe socialiste, c'est vrai que le but du message n'était pas du tout de parler de la stratégie par rapport à la vallée du Gottéron. Par contre, des réflexions sont faites dans le cadre de la révision du PAL. Je rappelle que la vallée figure également à l'ISOS au niveau suisse – elle est donc protégée -.avec la situation actuelle de zone à risque, on ne pourrait de toute façon pas aujourd'hui construire de nouveaux immeubles, quels qu'ils soient dans la vallée. Par contre, on peut les rénover, les entretenir et l'on a aussi cette obligation lé-*

Séance du 24 février 2014

Vallée du Gottéron – Mesures de protection (sécurité et phénomènes naturels) (suite)

gale de les protéger, comme, c'est la règle partout ailleurs en Suisse. En ce qui concerne cette vallée, vous savez aussi qu'elle est habitée depuis le Moyen-âge, qu'il y a des activités industrielles qui s'y déroulaient déjà à l'époque. Evidemment, nous devons tout faire pour entretenir cette vallée pour qu'elle puisse toujours être utilisée, soit à des fins d'habitat pour ceux qui désirent toujours y rester, soit aussi à des fins d'ordre touristique et de détente.

- *En ce qui concerne M. G. Bourgarel, qui a fait allusion notamment à certaines sorties d'eau dans le terrain, suite à des constructions, en particulier dans la région du Petit-Schoenberg, voire aussi au Schoenberg sur le territoire de la Ville, je rappelle ou j'informe sur ce qu'a dit M. Jean-Cyril Favre du bureau Geosud SA à la Commission de l'Edilité, où il a clairement dit que ces quelques sorties d'eau n'avaient pas de lien direct avec la dégradation du terrain. Par contre, les communes ont été alertées par le bureau Geosud SA, par rapport à cette problématique du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et nous ne pouvons qu'espérer que des améliorations seront entreprises dans les meilleurs délais pour éviter cet apport supplémentaire d'eau, même s'il est ponctuel et pas très important par rapport au reste, dans une vallée qui, de toute façon est fort humide. Evidemment, cet apport supplémentaire d'eau n'aide pas à améliorer la situation.*

- *J'ai pris note de la remarque de M. J.-N. Gex. Je n'ai personnellement absolument aucun problème d'adresser régulièrement des informations à la Commission de l'Edilité et/ou aussi à la Commission financière par rapport à l'évolution de ces travaux."*

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune proposition de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Séance du 24 février 2014

Vallée du Gottéron – Mesures de protection (sécurité et phénomènes naturels) (suite)

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 68 membres présents, l'arrêté ci-après:

"LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 29, du 28 janvier 2014;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'Edilité,

a r r ê t e:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 780'000 francs destiné à la réalisation des mesures de protection (sécurité et phénomènes naturels) pour la vallée du Gottéron.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 24 février 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Pierre-Olivier NOBS

La collaboratrice scientifique:

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ"

ooo

Séance du 24 février 2014

7. Rapport du Bureau et décision au sujet de la proposition n° 8 interne de M. Louis Castella (UDC) et de 10 cosignataires demandant l'introduction du vote électronique lors des séances du Conseil général

Le Président donne lecture du rapport du Bureau ci-après:

"Le 4 mars 2013, le Conseil général a décidé, par 30 voix contre 29 et 8 abstentions, de transmettre au Bureau, pour examen, la proposition n° 8 interne de M. L. Castella (UDC) et de 10 cosignataires demandant l'introduction du vote électronique lors des séances du Conseil général.

Par courrier du 26 mars 2013, le Bureau du Conseil général a chargé la Commission de l'Informatique de rédiger un rapport sur la faisabilité d'une telle introduction.

Après étude du rapport de la Commission de l'Informatique, dans sa séance ordinaire du 28 août 2013, le Bureau s'est déterminé de la manière suivante:

Le Bureau prend note que l'introduction du vote électronique dans la salle du Conseil général est techniquement faisable.

Cependant, le Bureau constate que les aspects financiers tant en termes de frais d'acquisition du système, qui oscillent entre 71'000 francs et 103'000 francs selon la solution retenue, qu'en termes de coûts de fonctionnement, qui se monteraient entre 13'000 francs et 29'000 francs par an, sont très élevés.

Le Bureau constate également que, du point de vue légal et réglementaire, l'introduction du vote électronique nécessiterait de prévoir une disposition spécifique dans le règlement du Conseil général. Ainsi, au préalable, la loi sur les communes devrait être modifiée dans ce sens. En effet, celle-ci stipule dans son article 18, 1^{er} alinéa: [L'assemblée vote à main levée], cette disposition vaut également pour le Conseil général en vertu de l'article 51 bis LCo.

Conclusion

Dans la mesure où cet équipement est onéreux, qu'il ne constitue pas une priorité et qu'il nécessite la modification d'articles de loi qui ne relèvent pas de la compétence du Conseil général, le Bureau, à l'unanimité, invite le Conseil général à refuser la proposition interne n°8 de M. Louis Castella et de 10 cosignataires, demandant l'introduction du vote électronique dans la salle du Conseil général."

M. Louis Castella (UDC) déclare ce qui suit:

"N'ayant pas eu l'heur de prendre connaissance du rapport de la Commission de l'Informatique, ce que je déplore, je ne puis me prononcer sur son contenu. Mais, il est certain que, à ma connaissance, les solutions les plus économiques n'ont sciemment pas été étudiées sérieusement. Comme l'écrivait Molière dans 'Les Femmes savantes', 'qui veut noyer son chien l'accuse de la rage'. Cette situation me remémore mes années au collège où, en littérature, l'on parlait de la querelle des Anciens et des Modernes. Il est inutile de préciser dans quel courant je place le Bureau dans la querelle actuelle. Je souhaite néanmoins un avenir glorieux aux scrutateurs."

Séance du 24 février 2014

Rapport du Bureau et décision au sujet de la proposition no 8 interne de M. Louis Castella (UDC) et de 10 cosignataires demandant l'introduction du vote électronique lors des séances du Conseil général (suite)

Mme Christa Mutter (Verts) pose la question suivante:

"Parce que je déplore ce rapport très succinct sur une question qu'on avait votée dans le sens contraire, j'aimerais savoir si des solutions de location de systèmes de vote, tels qu'on les utilise couramment aujourd'hui dans les congrès, ont été étudiées? Je constate que l'on a étudié des solutions à des coûts d'acquisition de 100'000 francs, mais a-t-on envisagé de faire une location-test et de passer une soirée d'essai pour voir si on pouvait utiliser un tel système?"

Mme Marina Flores (UDC), vice-présidente de la Commission de l'informatique répond comme suit:

"Je suis navrée, je ne peux pas répondre, mais peut-être que l'on pourra la prochaine fois."

M. Pierre-Olivier Nobs, Président du Conseil général, fait la remarque suivante :

"Dans la conclusion du Bureau, il y a deux éléments: un élément financier avec des frais d'acquisition et des frais de fonctionnement et il y a aussi un aspect légal, parce que probablement la loi sur les communes devrait être modifiée. Or, celle-ci est de la compétence du Grand Conseil, non pas du Conseil général. J'ai bien entendu la proposition de Mme C. Mutter de faire un test, mais je ne sais pas dans quelle mesure nous serions autorisés à le faire."

M. Bernhard Altermatt (DC/VL) fait la déclaration ci-après:

"Je comprends bien l'obstacle légal, qu'on peut aussi surmonter si on veut, mais la question de Mme C. Mutter ne concernait pas cet obstacle, mais simplement de savoir si l'on avait évalué d'autres systèmes, car il existe des systèmes de vote à distance, avec une petite calcullette. Il doit bien y avoir un membre de la Commission de l'Informatique qui soit capable de nous répondre si, oui ou non, ces questions ont été étudiées."

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) donne la réponse suivante:

"Je peux vous dire qu'on a étudié de long en large, en travers, toutes les solutions existantes. On ne se rend pas compte de la technicité qu'il faut dans cette salle pour mettre en place ce système de vote d'une façon informatique. C'était très compliqué et, en plus, très cher. On a étudié, avec M. P. Jenny, Chef du Service informatique de la Commune, toutes les possibilités."

Mme Isabelle Teufel (DC/ML) complète le propos:

"En tant que scrutatrice, je tiens juste à préciser ce que M. P.-A. Perritaz vient de dire. C'est la notion de sécurité qui a été retenue et pour assurer la sécurité du vote, les montants en jeu sont très élevés. On aurait pu avoir une offre à un montant bien inférieur, comme je le pensais et raison pour laquelle je défendais cette idée la fois où cette proposition a été transmise, parce que je pensais que l'on pouvait proposer un projet dans les 10'000 francs. Mais ce projet-là doit tenir compte de la sécurité et nous ne pouvons pas choisir une offre qui ne contient pas cet aspect-là pour garantir un vote sûr."

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 48 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) et de M. Elias Moussa (PS), ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant d'étudier les besoins en infrastructures pour la prise en charge extrafamiliale en institutions scolaires en institutions pour les personnes âgées et pour répondre à l'évolution de la demande en assistance sociale (suite)

Vote

C'est par 36 voix contre 12 et 21 abstentions que le Conseil général rejette la proposition n° 8 interne de M. Louis Castella et de 10 cosignataires.

La proposition n°8 est ainsi liquidée.

ooo

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 48 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) et de M. Elias Moussa (PS), ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant d'étudier les besoins en infrastructures pour la prise en charge extrafamiliale en institutions scolaires en institutions pour les personnes âgées et pour répondre à l'évolution de la demande en assistance sociale

Mme Antoinette de Weck, Directrice des affaires sociales, résume le rapport ci-après:

"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n°48 de Mme A. Burgener Woeffray et de M. E. Moussa, ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant d'étudier les besoins en infrastructures pour la prise en charge extrafamiliale en institutions scolaires en institutions pour les personnes âgées et pour répondre à l'évolution de la demande en assistance sociale.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal fait part des constatations suivantes:

1. Développement des infrastructures de l'accueil extrafamilial

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE), le 1^{er} janvier 2012, les Communes sont dans l'obligation de procéder régulièrement (tous les quatre ans) à une enquête sur les besoins de la population dans ce secteur.

La Commune a effectué cette enquête durant le mois de février 2012. Les résultats ont été présentés à la presse locale pour diffusion auprès de la population. La Commune en a informé le Service cantonal de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). L'enquête a démontré qu'il manquait environ 70 places par année dans le secteur des crèches et environ 100 places par année dans les accueils extrascolaires (AES).

Dans le secteur des crèches, le Conseil communal a accepté d'assumer une partie des charges de l'institution 'Arche des enfants' dès 2012, impliquant une augmentation de la capacité d'accueil en ville d'environ 15 places par année ainsi qu'une partie des charges de la crèche 'Mosaïque' dès 2013, soit environ 15 places supplémentaires par année. Le Conseil communal va examiner prochainement la possibilité de soutenir complètement ces deux crèches entre 2014 et 2015, dans la mesure de ses possibilités financières, ce qui augmenterait le soutien communal d'environ 20 places par année. Cela représente 50 nouvelles places d'accueil depuis le sondage de 2012.

Séance du 24 février 2014

Pour le secteur des AES, le Conseil communal envisage l'agrandissement de quatre accueils entre 2014 et 2016, suite à l'entrée en vigueur de la deuxième année d'école enfantine. Dès 2014, les AES du Schoenberg (environ 25 places supplémentaires), de la Vignettaz (environ 20 places supplémentaires) obtiendront de nouveaux locaux plus spacieux. Quant à l'AES du Jura, il emménagera dans les locaux de l'ancienne usine Vuille (environ 30 places supplémentaires) à la rentrée scolaire 2015. En 2015-2016, l'AES de l'Auge-Neuveville devrait s'installer au Werkhof (environ 30 places supplémentaires). Lorsque tous ces travaux seront terminés, cela représentera plus de 100 nouvelles places d'accueil depuis le sondage de 2012.

Les postulants demandent l'établissement d'un concept prévoyant le développement futur d'engagements financiers et/ou structurels jusqu'en 2030.

Le Conseil communal estime que la procédure de consultation de la population, pour l'accueil extrafamilial tous les quatre ans, permet de connaître les besoins de la population et répond aux exigences de la loi (LStE). En outre, pour le secteur des AES, la Direction des Ecoles bénéficie d'une vision annuelle des besoins réels des familles par les inscriptions qui sont reformulées à chaque rentrée scolaire. Même si des projections à plus long terme pourraient être intéressantes, elles seront toujours soumises aux contingences à la fois du développement démographique sur lequel seules des projections sont possibles et de la capacité financière de la commune. En outre, l'évolution de la démographie ne permet pas à elle seule de déterminer les besoins réels de la population durant cette même période. La Commune ne peut se permettre le luxe de financer des structures à moitié vides, afin de satisfaire à tout moment les besoins de la population dans ce domaine.

2. Développement des infrastructures scolaires

Le Conseil communal renvoie à son message n° 27 relatif aux infrastructures scolaires et aux conséquences financières de celles-ci, qui répond précisément à cette demande.

3. Besoins en infrastructures pour les personnes âgées

Le Conseil communal rappelle tout d'abord que la commune avec l'ensemble des communes du district soutient financièrement plusieurs services et institutions destinées aux personnes âgées:

- | | | |
|------------------------------------------------------------------------------|-----|--------------|
| - les prestations d'accompagnement dans les EMS (budget 2013) | Fr. | 5'051'300,-- |
| - l'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées-inadaptées | Fr. | 8'270'700,-- |
| - les frais immobiliers/financiers EMS (CODEMS + ACSMS) | Fr. | 3'082'600,-- |

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 48 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) et de M. Elias Moussa (PS), ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant d'étudier les besoins en infrastructures pour la prise en charge extrafamiliale en institutions scolaires en institutions pour les personnes âgées et pour répondre à l'évolution de la demande en assistance sociale (suite)

- la répartition de l'excédent des charges du Home médicalisé de la Sarine	Fr.	83'000,--
- la Fondation Passepartout Sarine	Fr.	15'580,--
- la Fondation de l'aide et soins à domicile	Fr.	1'574'800,--
- les indemnités forfaitaires	Fr.	964'600,--
- les services sociaux spécialisés (dont Pro Senectute)	Fr.	<u>307'800,--</u>
Total (budget 2013)	Fr.	19'350'380,--

Ensuite, dans un souci d'efficacité et de rationalisation, la commune ne désire pas et ne pourrait pas financièrement offrir des services qui incombent déjà aux associations ou aux fondations qui se consacrent aux aînés. Elle préfère collaborer avec elles, ce qu'elle fait entre autres avec Pro Senectute.

Le Conseil communal tient à souligner le travail important effectué par la fondation Pro Senectute Fribourg dans le domaine des prestations à la personne âgée. Cette organisation bénéficie d'un contrat de prestations de la part du Canton, afin de répondre aux besoins spécifiques de cette population. De plus, Pro Senectute Fribourg a décidé d'emménager prochainement dans un bâtiment qui est en train d'être construit sur l'ancien site 'Boxal' et qui, en 2014, accueillera des appartements réservés aux personnes âgées. Ces personnes bénéficieront d'un soutien et d'un service d'accompagnement de la part de Pro Senectute, une convention ayant été conclue avec les propriétaires de l'immeuble. Ce bâtiment comptera 33 appartements de 2,5 pièces et 7 appartements de 3,5 pièces. Pro Senectute occupera le rez-de-chaussée, avec un local supplémentaire pour la présentation, la vente et l'entretien des moyens auxiliaires (fauteuils roulants, sièges, cannes, etc.). Cette organisation vient également d'engager une collaboratrice à 50% pour le concept et le développement de futurs projets dans ce secteur. Cette personne a déjà pris contact avec la Direction des affaires sociales et des projets communs devraient voir le jour.

En ce qui concerne les homes médicalisés, la planification des besoins dans ce domaine est de la compétence du Canton (loi sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées, art. 4 al. 1 à 4).

Dans son programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016, le Canton envisage diverses mesures qui toucheront directement les personnes âgées:

- *plafonnement du prix de pension des EMS et limitation de la croissance du nombre de lits. Pour les communes, les incidences financières seraient les suivantes:*
 - *en 2014: 1'603'000 francs;*
 - *en 2015: 2'232'000 francs;*
 - *en 2016: 2'075'000 francs.*
- *intégration des recettes provenant de la facturation de l'aide à domicile dans le calcul de la subvention cantonale. Les recet-*

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 48 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) et de M. Elias Moussa (PS), ainsi que de 29 cosignataires, lui demandant d'étudier les besoins en infrastructures pour la prise en charge extrafamiliale en institutions scolaires en diminution de 35% à 30% de la subvention octroyée aux services d'aide et de soins à domicile impliquant en conséquence une augmentation de la participation des communes.

tes de la facturation de l'aide à domicile reviennent entièrement aux communes et ne sont actuellement pas prises en compte dans le calcul de la subvention cantonale. Il est envisageable de modifier cette pratique. La prise en considération de ces recettes implique une baisse du besoin de financement mis en évidence par le calcul, respectivement une baisse de la subvention cantonale. Le chiffrage de cette mesure n'a pas été pris en compte, car elle est en lien avec la mesure de la compétence du Grand Conseil portant sur la loi sur l'aide et les soins à domicile.

- diminution de 35% à 30% de la subvention octroyée aux services d'aide et de soins à domicile impliquant en conséquence une augmentation de la participation des communes.

Le gel du nombre de nouveaux lits EMS accroîtra les demandes auprès des services de l'aide et de soins à domicile et ne va qu'aggraver les problèmes actuels liés au manque de lits dans le district de la Sarine. Le déficit se situe à hauteur de 150 lits d'ici à 2015.

Enfin, le concept 'Senior +' a été présenté au Grand Conseil par le Conseil d'Etat. Une loi à ce sujet devrait être mise en consultation en 2014, puis soumise au Grand Conseil.

Vu la situation financière de la Ville, le plan d'économies du Canton et dans l'attente de la nouvelle loi, le Conseil communal n'entend pas se lancer dans d'autres projets que ceux qu'il finance actuellement. Les aides aux personnes âgées étant déjà financées par l'ensemble des communes du district, le Conseil communal ne voit pas l'utilité de financer une étude sur d'éventuelles collaborations avec les communes voisines."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) déclare ce qui suit:

"Je me permets de répondre en citant la réponse du Conseil communal. 'Vu la situation financière de la Ville, le plan d'économies du Canton et dans l'attente de la nouvelle loi, le Conseil communal n'entend pas se lancer dans d'autres projets que ceux qu'il finance actuellement'. Notre postulat s'inscrivait dans le cadre de la forte croissance démographique. Si, aujourd'hui, il n'y a peut-être pas lieu de changer des lois ni une nécessité de changer quoi que ce soit, parce que tout est déjà fait, dans quelques années déjà nous serons confrontés à de nouveaux besoins en infrastructures. Gouverner, c'est prévoir. Dans le bilan intermédiaire de législature, nous aurions aimé lire à la page 4 que, dans le cadre du projet de fusion 2016, toutes ces questions que nous avons abordées, ou que nous aurions aimé que vous prévoyiez, que vous aviez commencé à en discuter. Or, rien.

Le rapport nous a montré, et joliment montré, tout ce qui a été fait ces dernières années. Nous remercions le Conseil communal, mais nous avons demandé autre chose. Notre postulat s'inscrivait concrètement dans une collaboration intercommunale, espérant apporter une modeste contribution à l'éventuelle organisation de tâches communes. Mais non, ceci n'a même pas été abordé. Comme on dit en allemand: Wir treten an Ort und bekommen kalte Füsse."

Le postulat n°48 est ainsi liquidé.

Séance du 24 février 2014

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 50 de Mme Manon Delisle (PS) et de M. Pius Odermatt (PS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'un poste de responsable de l'énergie à 80 ou 100%

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité résume le rapport ci-après:

"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 50 de Mme M. Delisle et de M. P. Odermatt, ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'un poste de responsable de l'énergie à 80% ou 100%.

Réponse du Conseil communal

L'objectif du postulat consiste à nommer un collaborateur qui serait responsable de l'énergie, poste à 80% ou à 100%, afin de permettre à la Ville, qui participe déjà au programme 'Cité de l'énergie', de disposer des ressources humaines nécessaires compte tenu des défis énergétiques qui s'annoncent.

Le Conseil communal partage l'objectif consistant à renforcer l'administration communale par la création d'un poste de responsable de l'énergie. Ainsi, dans le prolongement des décisions relatives au budget 2013, le Conseil communal a engagé une déléguée au développement durable, Mme Barbara Ackermann, au cours de l'été 2013. Il a intégré l'aspect spécifique de l'énergie dans le cahier des charges de ce nouveau poste, ce d'autant plus que Mme Ackermann est au bénéfice d'une solide expérience en matière d'économies d'énergie dans la construction.

Cependant, le Conseil communal entend créer un nouveau poste, prévu dans le budget 2014, au Service d'architecture qui pourrait avoir une partie de son cahier des charges en lien avec la problématique des économies d'énergie dans les bâtiments communaux.

Le taux d'occupation de la déléguée n'a pu être fixé qu'à 30%, à cause des contraintes budgétaires.

Le cahier des charges de la déléguée au développement durable porte sur les aspects suivants:

1. *Concevoir et mettre en œuvre des actions liées au développement durable.*
2. *Assurer l'accompagnement stratégique.*
3. *Participer à l'élaboration d'une stratégie de communication.*
4. *Evaluer les actions entreprises.*

Plus précisément par rapport à la problématique 'énergie', il faut mentionner que la déléguée a repris les dossiers suivants:

- *Le plan directeur des énergies: il a déjà été élaboré dans le cadre de la révision du PAL et il sera finalisé ces prochains mois sur la base des éléments produits dans le cadre du volet stratégique.*
- *Le label Cité de l'énergie: l'objectif est désormais d'obtenir le label Gold, ce qui implique notamment de développer la communication et l'information à destination de la population.*
- *Le cadastre solaire: l'enjeu consiste à identifier les toitures susceptibles de recevoir des installations solaires en vue de favoriser et de développer les énergies alternatives et renouvelables.*

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 50 de Mme Manon Delisle (PS) et de M. Pius Odermatt (PS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'un poste de responsable de l'énergie à 80 ou 100% (suite)

- *La problématique énergétique globale, en particulier pour les bâtiments communaux: cette mission figure expressément dans son cahier des charges."*

Mme Manon Delisle (PS) déclare ceci:

"Je vous félicite, vous avez trouvé la perle rare qui, avec un taux d'occupation de 30%, réussit à concevoir, mettre en œuvre, évaluer les actions et la stratégie du développement durable de la Commune et, en plus, gère le plan directeur des énergies et vise le label gold de la 'Cité de l'énergie'. Tout ça avec 30%, bravo! Ironie mise à part, la réponse n'est pas très claire, car on ne comprend toujours pas combien de temps sera consacré à cette thématique, qui est pourtant essentielle. Des économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelable sont des thèmes hautement prioritaires. Je demande au Conseil communal de prendre ce sujet très au sérieux, d'enfin finaliser le plan directeur des énergies et d'intégrer l'énergie dans toutes les constructions et rénovations, partout où cela est possible, puisqu'aujourd'hui ce n'est pas encore le cas. Surtout, je vous prie d'allouer suffisamment de ressources, car même avec une perle dont on dit toujours qu'elles sont rares, ce sera difficile d'atteindre l'or du label que vous recherchez."

Le postulat n° 50 est ainsi liquidé.

ooo

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 51 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 22 cosignataires lui demandant d'intervenir, par le truchement de ses délégués, auprès de l'Agglo pour obtenir le prolongement de la ligne urbaine de bus n° 4 jusqu'à la déchetterie des Neigles

M. Thierry Steiert, Directeur de la Mobilité, résume le rapport suivant:

"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 51 de Mme E. Strozzi et de 22 cosignataires lui demandant d'intervenir, par le truchement de ses délégués, auprès de l'Agglomération, pour obtenir le prolongement de la ligne urbaine de bus n° 4 jusqu'à la déchetterie des Neigles."

Réponse du Conseil communal

Résumé du postulat

En l'espèce, le postulat demande que le Conseil communal intervienne officiellement, par l'intermédiaire de ses délégués auprès de l'Agglo, afin d'obtenir le prolongement jusqu'à la déchetterie des Neigles de la ligne de bus n° 4 (Auge). L'auteur du postulat estime qu'il serait judicieux de proposer, après l'arrêt de l'Auge, un ou deux arrêts supplémentaires qui permettraient de desservir le secteur des Neigles ainsi que la déchetterie.

A l'appui, le postulat indique que le secteur des Neigles abrite un centre sportif, en partie nautique, bien fréquenté qui offre la possibilité de pratiquer du kayak, de l'aviron, de la boxe et de la pétanque, ainsi que quelques habitations. Or, cet endroit n'est actuellement pas directement desservi par les transports publics (TP) et la plupart des usagers y viennent en voiture. Un prolongement de la ligne de bus jusqu'à la déchetterie des Neigles donnerait notamment la possibilité aux habitants ne

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 51 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 22 cosignataires lui demandant d'intervenir, par le truchement de ses délégués, auprès de l'Agglo pour obtenir le prolongement de la ligne urbaine de bus no 4 jusqu'à la déchetterie des Neigles (suite)

bénéficiant pas d'un véhicule d'aller y déposer de petits déchets non encombrants sans devoir recourir à la location d'un véhicule. Cette proposition découle en particulier du constat que, lorsque les bus arrivent au terminus de la ligne (Auge Sous-Pont), ils s'arrêtent pendant un certain temps avant de reprendre leur course en sens inverse.

Prise de position

La compétence de planifier les transports publics a été déléguée par les communes à l'Agglo, au sein de laquelle l'autorité communale possède des délégués. Avant même que le postulat ne soit déposé, ces derniers étaient d'ores et déjà intervenus auprès de l'Agglo pour proposer ce prolongement de la ligne de bus n° 4, dont le terminus se trouve actuellement au 'Sous-Pont'.

Pour sa part, le Conseil communal était également formellement intervenu dans ce sens auprès de l'Agglo, par courrier du 22 mai 2012, dans le cadre de la consultation relative à la commande de prestations de transport public pour l'année horaire 2013. Reprenant pour l'essentiel les mêmes arguments que le postulat, le Conseil communal avait motivé cette requête en soulignant qu'outre les diverses fonctions déjà mentionnées (loisirs et habitat), ce secteur abritait également les ateliers communaux des Neigles, qui emploient plusieurs personnes. Dès lors, une extension de la desserte TP dans ce secteur semblait intéressante.

Malheureusement, cette proposition n'a pas été retenue lors de l'établissement de l'horaire 2013. Après examen de cette proposition, malgré le temps de battement au terminus, les TPF ont relevé que la prolongation de l'itinéraire de cette ligne nécessiterait l'engagement d'un véhicule supplémentaire et impliquerait une augmentation des km parcourus (+ 98'000 km) ainsi que des heures de production (+ 12'200 h.). Ils ont ainsi estimé que les coûts engendrés par cette extension de la ligne seraient disproportionnés par rapport aux avantages attendus. Le Conseil communal en a dès lors pris acte en indiquant que, sur le principe, il partageait le point de vue de l'Agglo, mais qu'il avait néanmoins le sentiment que les valeurs indiquées paraissaient exagérées.

Au vu de ce qui précède, nous constatons que les démarches entreprises par le Conseil communal, respectivement par les délégués de la Ville auprès de l'Agglo répondent à la demande du postulat. Partant, étant donné que le prolongement de cette ligne de bus n'a pour l'heure pas été retenu par l'Agglo, le postulat n° 51 est devenu sans objet."

Mme Elena Strozzi (Verts) se déclare satisfaite de la réponse.

"Je remercie la Ville d'être intervenue auprès de l'Agglo et d'avoir soutenu la demande de ce postulat. La Ville a en plus apporté un élément nouveau à ce postulat en faisant l'expérience de l'utilisation du bus pour les employés de la déchetterie, ce qui est vraiment à louer. Mais même cela n'a pas réussi à convaincre les TPF ni l'Agglo. Dommage! Ce qui a changé, je ne sais pas si c'est un effet du postulat, le bus n'attend plus en dessous du pont, mais à la Gare."

Le postulat n° 51 est ainsi liquidé.

Séance du 24 février 2014

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 52 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 20 cosignataires lui demandant d'étudier l'installation de systèmes d'économie d'eau chaude dans les bâtiments publics

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité résume le rapport ci-après:

"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 52 de Mme E. Strozzi et de 20 cosignataires lui demandant d'étudier l'installation de systèmes d'économie d'eau chaude dans les bâtiments publics.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal partage l'objectif des postulants qui consiste à installer des systèmes d'économie d'eau chaude dans les bâtiments publics.

Dans le but de déterminer les coûts d'une telle installation dans tous les bâtiments communaux, un inventaire des robinets, douches et urinoirs concernés a été établi afin d'y installer des économiseurs d'eau. Il relève que les modifications nécessaires génèrent un coût de 42'000 francs environ.

Le montant étant connu, le Conseil communal estime qu'il est pertinent de mettre en place de telles installations. Aussi, certains remplacements ont d'ores et déjà été réalisés ces mois passés en utilisant une rubrique budgétaire dédiée à l'achat de marchandises et de matériel (610.313.00). Cet assainissement sera prolongé et terminé en 2014, en utilisant la même rubrique. Au terme du processus, l'économie d'eau potentielle sera comprise entre 30 et 60%.

Concernant les moyens qui seront mis en œuvre en vue de sensibiliser la population à ce type de démarche vouée à économiser l'eau chaude, une information sera faite par le biais du '1700'.

Enfin, à propos de l'analyse relative à la possibilité de recueillir l'eau de pluie sur les toits des bâtiments publics, il n'a pas encore été possible d'engager une telle réflexion en raison des priorités mises sur d'autres aspects tout aussi essentiels, en particulier l'assainissement énergétique (enveloppe des édifices et production de chaleur) et la mise en conformité des installations électriques. Elle sera prochainement entreprise."

Mme Elena Strozzi (Verts) se déclare très satisfaite de cette réponse.

"Ça me fait très plaisir d'imaginer toute la quantité d'eau qui sera économisée grâce à ce système et de pouvoir lire l'article qui est prévu dans le '1700', afin d'inciter les habitants de la Ville à faire de même. Je ne peux donc que dire merci et merci aussi pour l'inventaire de tous les robinets, les douches et les urinoirs des établissements publics. Je regrette par contre de ne pouvoir le consulter dans la réponse."

Le postulat n° 52 est ainsi liquidé.

Séance du 24 février 2014

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 55 de Mme Elisabeth Reber Jung (PS) et de 26 cosignataires lui demandant que la Ville s'engage pour la biodiversité et la sauvegarde des abeilles domestiques

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité résume le rapport ci-après:

"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 55 de Mme E. Reber Jung et de 26 cosignataires lui demandant que la Ville s'engage pour la biodiversité et la sauvegarde des abeilles domestiques.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal partage l'objectif des postulants en faveur de la biodiversité et plus précisément de la sauvegarde des abeilles domestiques.

En ce sens, et sur demande, certains toits, voire certaines zones vertes peu accessibles au public, peuvent être mis à disposition pour l'installation de ruches d'abeilles sauvages. Sont notamment concernés des immeubles édilitaires tels que les dépôts des Parcs et promenades.

Toutefois, les endroits adaptés aux abeilles domestiques sont limités. Il leur faut une bonne orientation offrant un ensoleillement du matin à l'après-midi, peu venteux, des fleurs (nectar et pollen) dans un rayon maximal de 3 kilomètres et de l'eau à proximité. Pour l'apiculteur, il faut un endroit accessible (matériel lourd) et équipé d'un raccordement d'eau pour le nettoyage. En plus – important en ville – le lieu devrait être soit caché ou non accessible au grand public, pour des motifs de sécurité (allergies) et pour éviter le vandalisme et le vol du miel. En outre, toute la Basse-Ville est trop ombragée et humide pour les abeilles et elles doivent toujours 'monter' pour leur vol.

C'est donc de cas en cas et après une analyse de la situation et du contexte que la mise à disposition d'un toit plat ou d'un terrain sera autorisée pour y installer des ruches.

Cela étant précisé, l'expérience montre que des apiculteurs qui veulent s'engager à tenir des colonies trouvent facilement eux-mêmes des endroits qui conviennent à leurs besoins et à ceux des abeilles.

Enfin, il convient de mentionner, sur le même thème, que depuis le printemps 2013, trois nucléis d'élevage ont été installés dans le cimetière Saint-Léonard, dans un secteur moins fréquenté, un peu à l'écart, par un collaborateur apiculteur dans le but d'en faire petit à petit trois nouvelles colonies."

Mme Elisabeth Reber-Jung (PS) se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal et l'en remercie.

Le postulat n° 55 est ainsi liquidé.

Séance du 24 février 2014

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 56 de Mme Elisabeth Reber Jung (PS) et de 23 cosignataires lui demandant que la Ville s'engage pour la biodiversité en installant des refuges à insectes

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité résume le rapport ci-après:

"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 56 de Mme E. Reber Jung et de 23 cosignataires lui demandant que la Ville s'engage pour la biodiversité en installant des refuges à insectes.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal partage l'objectif des postulants en faveur de la biodiversité et plus précisément en installant des refuges à insectes.

En ce sens, une dizaine d'hôtels à insectes ont d'ores et déjà été installés par le Service des parcs et promenades dans le cimetière Saint-Léonard. Autre exemple, un tronc d'arbre sert de support à un refuge pour insectes à la Motta au bord de la Sarine. De plus, lors de la taille hivernale et des interventions dans les forêts, les collaborateurs des Parcs et promenades maintiennent des tas de branches dans des endroits reculés pour en faire des abris pour la faune locale. Ces derniers sont malheureusement régulièrement utilisés par des promeneurs durant la saison estivale pour faire des feux. Des troncs d'arbres sont également disposés dans les forêts. Le Service a en outre entrepris des essais avec des tas de foin. Ces derniers sont souvent mis à mal par les usagers des lieux, ce qui nécessite de les construire dans des endroits cachés.

Toutes ces expériences ont clairement démontré que ce genre d'installations doit impérativement être prévu dans des endroits protégés et à l'écart du public. Le Service des parcs et promenades va cependant maintenir et prolonger les démarches en faveur de la biodiversité par la création de refuges en repérant des endroits propices et appropriés au développement des insectes."

Mme Elisabeth Reber-Jung (PS) se déclare partiellement satisfaite de la réponse du Conseil communal.

"J'estime que c'est un bon début. Par contre, il manque l'information à la population. En effet, je pense qu'il est opportun d'installer des refuges dans les parcs et à proximité des écoles. Les refuges peuvent être fabriqués et installés par des personnes en réinsertion sociale. Les refuges sont utiles, sans danger et instructifs et offrent la possibilité d'expliquer aux enfants de manière imagée les phénomènes complexes de la nature et maintiennent la qualité de vie dans notre ville."

Le postulat n° 56 est ainsi liquidé.

Séance du 24 février 2014

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 57 de Mmes Christa Mutter (Verts), Andrea Burger Woefray (PS), Gisela Kilde (DC/VL) et de M. Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 37 cosignataires, lui demandant la reconnaissance de la Deutsche Bibliothek en tant que bibliothèque publique et scolaire

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, résume le rapport ci-après:

"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 57 de Mmes C. Mutter, A. Burger Woefray, G. Kilde et de M. T. Zwald, ainsi que de 37 cosignataires lui demandant la reconnaissance de la Deutsche Bibliothek en tant que bibliothèque publique et scolaire.

Réponse du Conseil communal

1. La Deutsche Bibliothek et la Ville

La Deutsche Bibliothek (Verein der Freunde der Deutschen Bibliothek Freiburg) est une association privée. Elle compte environ 1'500 abonnés, dont 59% proviennent de la Ville de Fribourg, qui empruntent plus de 70'000 documents par an sur les 18'000 inventoriés. Dotée d'un budget de près de 130'000 francs, elle bénéficie de 80'800 francs de subventions en 2012, dont 70'000 francs proviennent de la Ville de Fribourg. Elle bénéficie en outre de prestations offertes par la Ville (loyer estimé à 22'600 francs, parc informatique imputé dans les comptes de la bibliothèque de la Ville 30'000 francs et des prestations de la centrale d'impression). La DB paie des charges à hauteur de 3'000 francs par an. Elle reçoit les classes alémaniques de la Ville pour des visites facturées 70 francs de l'heure à la Direction des Ecoles.

La Deutsche Bibliothek et la Bibliothèque de la Ville, sises en voisines dans l'ancien Hôpital des Bourgeois, ont des échanges réguliers qui tendent à se renforcer. Elles proposent un abonnement bilingue, ont harmonisé leurs horaires et ont quelques actions communes. En 2013, elles ont développé une identité visuelle commune, dans le mouvement de la nouvelle signalétique de l'Hôpital des Bourgeois. Elles ont profité de cette dynamique pour lancer une campagne d'affichage commune, dont la première réalisation est visible en ville depuis le début du mois de décembre. D'autres projets concrets seront réalisés dès 2014. Ainsi la Ville, consciente du potentiel offert par sa spécificité linguistique, prend les opportunités lorsqu'elles se présentent et renforce les synergies sur le terrain.

2. Les Bibliothèques scolaires

a) La loi scolaire

Dans l'avant-projet de nouvelle loi scolaire, la DICS avait proposé d'introduire dans son article 83 l'obligation de créer des bibliothèques scolaires. Lors de la mise en consultation, le Service culturel et le Service des écoles ont conjointement analysé et estimé les coûts liés à la transformation d'une bibliothèque publique en bibliothèque mixte (publique et scolaire). Au final, dans le projet de loi scolaire 2013 traité par le Grand Conseil la semaine passée, le Canton de Fribourg ne reconnaît plus les bibliothèques comme un moyen de formation, comme un outil d'acquisition et de consolidation de la lecture et de la recherche documentaire. La répartition financière (50% Etat, 50% communes) n'est plus le souhait de l'Etat qui n'assumera que les frais des bibliothèques scolaires à partir du niveau Secondaire II (collèges, écoles profession-

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 57 de Mmes Christa Mutter (Verts), Andrea Burgener Woeffray (PS), Gisela Kilde (DC/VL) et de M. Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 37 cosignataires, lui demandant la reconnaissance de la Deutsche Bibliothek en tant que bibliothèque publique et scolaire (suite)

nelles, écoles générales). Par conséquent, il n'y a pas obligation pour la Ville de reconnaître la Bibliothèque francophone et/ou la Deutsche Bibliothek en qualité de bibliothèque mixte.

2. Les critères

Le fonctionnement et les missions d'une bibliothèque scolaire sont présentés dans un fascicule intitulé 'Normes pour les bibliothèques scolaires', édité par la Communauté des bibliothèques suisses (CLP). Un résumé de ces normes, notamment les '10 principes pour les bibliothèques scolaires' se trouvent à l'adresse http://www.grbv.ch/Biblio_scolaires.pdf. Si, grâce son budget de fonctionnement, la Bibliothèque de la Ville remplit la plupart des critères d'une bibliothèque scolaire (ressources en personnel de 50% pour la préparation et l'animation d'activités pour les classes, formation continue du personnel, montants pour l'acquisition de documents pour le public scolaire), elle n'obtiendra pas la reconnaissance cantonale de bibliothèque scolaire, puisque le projet de loi n'en a pas retenu le principe. Et en conséquence, le soutien financier du Canton dont elle aurait disposé disparaît.

3. Les développements possible de la Deutsche Bibliothek

La reconnaissance officielle de la Deutsche Bibliothek en tant que bibliothèque mixte (publique et scolaire) paraît difficilement envisageable dans les conditions actuelles, puisqu'elle ne remplit pas les critères pour être reconnue. Si l'Association souhaitait partir dans cette nouvelle orientation, elle aurait à prévoir des augmentations importantes de ses ressources financières (compter entre 100'000 et 160'000 francs par année, montant essentiellement affecté aux charges de personnel et aux acquisitions de documents). La situation financière de Deutsche Bibliothek est délicate. Pour y remédier, il incombe au Comité de repenser sa structure. L'Association est indépendante et agit en conséquence.

Compte tenu du statut juridique de l'Association, la Ville n'a pas à définir sa mission et son type de fonctionnement. En politique culturelle, les impulsions viennent du terrain. La collectivité peut inciter ou stimuler.

S'agissant de renforcer la place du bilinguisme à Fribourg, les échanges entre les deux bibliothèques pourraient être encore intensifiés. Les différences structurelles existantes limitent la réalisation de certains projets en commun. La Ville, proactive dans l'intensification des liens, est ouverte à toute proposition d'échanges entre les bibliothèques."

Mme Andrea Burgener-Woeffray (PS) est un peu irritée par cette réponse.

"J'essaie de remettre la demande dans le contexte. Notre postulat a été déposé le 29 octobre 2012, à un moment où l'actuelle loi scolaire demandait déjà aux communes de créer des bibliothèques scolaires. Le projet de loi actuellement en discussion au Grand Conseil le demande également. La loi dit déjà qu'il faut créer des bibliothèques scolaires, cette disposition est prévue dans la loi actuelle et dans la loi scolaire future. La seule question qui se pose actuellement est de reconnaître la bibliothèque publique, également comme bibliothèque scolaire, ce qui don-

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 57 de Mmes Christa Mutter (Verts), Andrea Burgener Woeffray (PS), Gisela Kilde (DC/VL) et de M. Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 37 cosignataires, lui demandant la reconnaissance de la Deutsche Bibliothek en tant que bibliothèque publique et scolaire (suite)

nerait une bibliothèque mixte. Ce pas serait une solution simple et élégante pour se mettre en conformité avec la loi actuelle et la loi future. Notre demande était d'apporter cette reconnaissance de bibliothèque mixte aux deux bibliothèques, à la bibliothèque francophone et à la bibliothèque allemande. Dans la réponse du Conseil communal à notre projet, et de là vient mon étonnement, et si on lit les propos de Mme la Conseillère communale, Mme M. Genoud-Page, dans 'La Liberté' du 16 janvier 2014, on pourrait croire que le texte du projet de la loi scolaire supprime les bibliothèques mixtes. C'est faux! Si tel devait être le cas, ce serait une situation qui risquerait d'être extrêmement problématique pour toute commune, donc pas seulement pour la commune de Fribourg, sur les plans organisationnels, financiers et du personnel et qui signifierait non seulement la disparition des bibliothèques mixtes, mais encore à court et à moyen termes, d'un grand nombre de bibliothèques de lecture publique. Cela ne peut pas être la volonté du législateur, à savoir du Grand Conseil. Nous trouvons fort regrettable qu'une ville comme Fribourg avec son énorme potentiel culturel refuse de faire évoluer ses bibliothèques vers une bibliothèque mixte, alors que celle-ci touche en premier lieu le milieu scolaire.

Permettez-moi encore d'ajouter un paragraphe sur les finances. Une amélioration concernant l'évolution et la pérennisation des bibliothèques pourrait encore être apportée lors de la prochaine session du Grand Conseil. Les dés ne sont pas encore jetés. Avec un soutien inter-partis, il n'est pas encore trop tard de décider de partager les frais pour les bibliothèques entre Canton et communes. Nous comptons sur le soutien de tous les députés de la Ville."

Mme Christa Mutter (Verts) tient les propos suivants:

"Frau A. Burgener hat erklärt was an der Antwort des Gemeinderates falsch war. Wir waren auch sehr erstaunt, dass der Gemeinderat die Problematik, die im Postulat aufgeworfen wurde, wo es um die Gleichstellung der deutschsprachigen Schülerinnen und Schüler mit den Französischsprachigen im Bezug auf den Bibliothekdienst ging, überhaupt nicht angesprochen wurde. Wir finden es ziemlich schockierend, dass man eigentlich nur den französischsprachigen Kindern das Recht zugesteht über eine öffentlich organisierte und finanzierte Bibliothek zu verfügen und dass für die deutschsprachigen Kindern einfach sozusagen behauptet wird, sie könnten sich gefälligst privat organisieren und finanzieren. Mme A. Burgener a expliqué en quoi la réponse du Conseil communal était totalement erronée en ce qui concerne la situation légale. Nous avons essayé d'améliorer la situation au niveau du Grand Conseil. Au niveau de la Ville, nous demandons un traitement d'égalité entre les enfants alémaniques et les enfants francophones. C'était un des buts de notre postulat, auquel il n'a pas été répondu dans le rapport du Conseil communal. Je pense que, dans cette situation, il serait judicieux que le Conseil communal retire son rapport et qu'il revienne avec une réponse actualisée et corrigée."

Le postulat n° 57 est ainsi liquidé.

Séance du 24 février 2014

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 60 de M. Daniel Gander (UDC) et de 11 cosignataires lui demandant d'entreprendre les démarches nécessaires pour que dans un délai raisonnable la STEP soit équipée d'une installation de traitement des micropolluants

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité résume le rapport ci-après:

"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 60 de M. D. Gander et de 11 cosignataires lui demandant d'entreprendre les démarches nécessaires pour que dans un délai raisonnable la STEP soit équipée d'une installation de traitement des micropolluants.

Réponse du Conseil communal

La problématique du traitement des micropolluants est un sujet d'actualité et les autorités de la Ville se préoccupent également de la mise en place d'une installation de traitement. Par conséquent, un état de la situation est présenté ci-après.

Les micropolluants proviennent de nombreux produits d'usage courant comme les médicaments, les détergents ou cosmétiques qui s'ajoutent aux produits phytosanitaires et industriels. Ils se retrouvent dans les lacs et les cours d'eau avec les eaux traitées. Des concentrations extrêmement faibles de ces substances suffisent à induire des effets néfastes pour les poissons, les organismes aquatiques, pouvant même contaminer les ressources en eau potable.

D'après les études effectuées, les mesures prises à la source ne suffisent pas à désamorcer le problème des micropolluants organiques (médicaments principalement). En effet, comme la charge de ces substances dans un bassin versant ne provient pas de sources ponctuelles, tels les hôpitaux ou les homes pour personnes âgées, on ne peut pas se contenter de prétraiter les eaux de ces établissements.

Afin de solutionner la problématique des micropolluants, l'Office fédéral de l'environnement a mis en place la stratégie MicroPoll qui propose une approche sélective consistant à optimiser les STEP de taille moyenne à grande, telle que celle de Fribourg. Il s'agit d'équiper les stations d'épuration relativement grandes d'une étape de traitement supplémentaire. Les plus grandes STEP communales (plus de 100'000 équivalents-habitants) sont concernées et seront dotées de nouveaux procédés techniques éliminant l'essentiel des micropolluants. L'optimisation de la centaine de STEP concernées ne devrait pas prendre plus de vingt ans.

Deux types de méthode ont démontré leur efficacité pour l'élimination des micropolluants. Il s'agit de l'ozonation et du traitement à l'aide de charbon actif en poudre au sortir de la phase biologique. Il est relativement facile d'équiper les STEP de tels dispositifs. Les deux procédés abaissent de 80% au moins la concentration de micropolluants dans les eaux épurées. A ces deux procédés, de nouvelles méthodes plus ou moins dérivées ont vu le jour dernièrement.

La stratégie de l'Office fédéral de l'environnement passe par un investissement d'environ 1,2 milliard de francs. En fonction du procédé choisi, la consommation énergétique s'accroîtra de 5 à 30%, augmentant ainsi les frais d'exploitation. La Suisse consacre aujourd'hui 120 francs par an et par habitant au traitement des eaux usées, ce chiffre passera à environ 136 francs après la mise en service des installations pour le traitement des micropolluants.

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 60 de M. Daniel Gander (UDC) et de 11 cosignataires lui demandant d'entreprendre les démarches nécessaires pour que dans un délai raisonnable la STEP soit équipée d'une installation de traitement des micropolluants (suite)

Le Conseil fédéral a envoyé en consultation le 25 avril 2012 un message proposant la création d'un fonds spécial pour couvrir 75% des coûts d'investissement des STEP concernées. Ce fonds serait alimenté par une taxe perçue par la Confédération auprès de toutes les STEP de Suisse selon le nombre d'habitants raccordés à chaque installation. Le montant maximal devrait être fixé à 9 francs par an et par habitant pour couvrir les besoins annuels évalués au plan fédéral à 45 millions de francs. Une modification de la loi fédérale sur la protection des eaux devra être faite, afin de donner les bases légales à ce financement. A noter que dès le moment où une STEP s'est équipée d'une installation de traitement des micropolluants, les habitants raccordés ne devraient plus être sujets à cette nouvelle taxe, d'où l'intérêt de procéder rapidement à ces modifications.

La STEP de Fribourg présente un potentiel de 150'000 équivalents-habitants pour le traitement des eaux usées. Elle entre donc dans le cadre des STEP concernées par l'assainissement. Le coût estimé pour la mise en place d'une installation de traitement des micropolluants est évalué entre 8 et 12 millions de francs. Les premières études tendent à opter pour le procédé d'ozonation. L'emplacement de l'installation ainsi que la compatibilité avec le fonctionnement général de la STEP sont en cours de réflexion. A cet effet, des montants sont prévus au plan financier. Ils concernent un montant de 100'000 francs pour l'année 2014 (investissement II) pour l'étude générale du type de traitement, de l'emplacement et ses conséquences, d'un montant de 400'000 francs, en 2015, pour l'étude technique de détail de mise en place et enfin de 8 millions de francs répartis entre les années 2016 et 2017 pour la réalisation.

Le coût d'investissement avec soustraction de la subvention fédérale ainsi que le coût d'exploitation et du maintien de la valeur seront pris en considération dans la modification du règlement communal concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées qui vous sera présentée cette année.

En conséquence, la réalisation de cette installation dépend fortement du programme défini par la Confédération. En effet, compte tenu du coût, le programme de subvention est un élément essentiel à la mise en place d'un équipement de traitement des micropolluants. Dès lors, le plan financier sera adapté en fonction de l'évolution du fonds et des priorités de la Confédération ainsi que du résultat des études. A ce jour, des contacts ont d'ores et déjà été pris avec le Service de l'environnement pour présenter le plan financier et exprimer l'intention de la Ville de s'équiper au plus vite d'une unité de traitement des micropolluants."

M. Daniel Gander (UDC) fait la déclaration ci-après:

"Au nom de tous les cosignataires, je remercie le Conseil communal pour les réponses complètes et intéressantes qu'il nous a fournies. Notre postulat a donc permis de connaître les intentions et les priorités dudit conseil. Il est réjouissant de constater qu'un crédit de 100'000 francs a été accepté le 17 décembre dernier, en vue de la réalisation d'une installation de traitement des micropolluants. Le processus est donc en marche et c'est très bien! Je remercie encore Mme Y. Peisl-Gaillet et ses collègues qui avaient alors soutenu la transmission de ce postulat."

Le postulat n° 60 est ainsi liquidé.

Séance du 24 février 2014

16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 61 de MM. Martin Kuhn (PS), Jérôme Hayoz (PS), Pius Odermatt (PS), Pierre-Alain Perritaz (PS) et de Mme Marie-Angèle Poupon (PS), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant d'étudier la réalisation d'un couloir de bus avec piste cyclable entre l'arrêt Bertigny et l'arrêt Vignettaz-Daler sur la route de Villars

M. Thierry Steiert, Directeur de la Mobilité, résume le rapport suivant:

"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 61 de MM. M. Kuhn, J. Hayoz, P. Odermatt, P.-A. Perritaz et de Mme M.-A. Poupon, ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant d'étudier la réalisation d'un couloir bus avec piste cyclable entre l'arrêt Bertigny et l'arrêt Vignettaz-Daler sur la route de Villars.

Argumentaire du postulat

Le Projet d'Agglomération de deuxième génération (PA2) stipule que l'amélioration de la vitesse commerciale des bus et la sécurité des cyclistes font partie des objectifs prioritaires. Il existe des tronçons qui se prêtent mieux que d'autres à l'aménagement de couloirs bus, comme celui situé entre les arrêts Vignettaz-Daler et Bertigny sur la route de Villars. Il s'agit d'une artère très fréquentée par le trafic motorisé privé, où les bouchons sont fréquents. Une étude de ce tronçon est donc justifiée.

Réponse du Conseil communal

1. Caractéristiques du secteur

La distance entre les arrêts de Vignettaz-Daler et Bertigny est d'environ 250 mètres. Sur ce tracé, le domaine public mesure environ 11 mètres de large et la chaussée comprend actuellement deux voies de circulation, une bande cyclable dans le sens montant et un large trottoir du côté sud de la chaussée. Il n'y a pas de trottoir du côté nord, mais un sentier permet de traverser le bas de la parcelle de l'hôpital Daler. Le cheminement piéton se poursuit ensuite sur la parcelle du 'Parc Hotel', pour rejoindre la route de Bertigny.

Le secteur connaît fréquemment des perturbations de trafic aux heures de pointe, spécialement dans le sens montant à l'approche du carrefour de Bertigny et dans une moindre mesure dans le sens descendant en direction de Beauregard.

Ce tronçon est utilisé par les lignes de bus n° 2 et n°6. La ligne n°2 est l'une des lignes les plus fréquentées du réseau avec environ 14'500 voyageurs par jour ouvrable en 2011. En fonction de l'itinéraire emprunté, la ligne n°2 circule sur une distance de 7 à 7,5 km, avec une vitesse commerciale théorique (selon l'horaire) de 18,5 km/h et une cadence de 7 à 8 minutes, soit 150 courses/jour/sens. La ligne n°6 est pour sa part fréquentée par environ 5'500 voyageurs par jour ouvrable. Elle parcourt environ 7 km avec une vitesse commerciale théorique de 18,5 km/h, identique à celle de la ligne n°2 et avec une cadence de 15 minutes, soit 70 bus/jour/sens.

Les lignes n°2 et n°6 circulent sur un réseau principalement calibré à 2x1 voie. Environ 1'800 mètres en site propre sont actuellement à disposition de ces lignes dans les deux sens confondus. Ces tronçons en site propre sont principalement situés dans le centre-ville de Fribourg et représentent environ 12% de la totalité du trajet aller-retour.

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 61 de MM. Martin Kuhn (PS), Jérôme Hayoz (PS), Pius Odermatt (PS), Pierre-Alain Perritaz (PS) et de Mme Marie-Angèle Poupon (PS), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant d'étudier la réalisation d'un couloir de bus avec piste cyclable entre l'arrêt Bertigny et l'arrêt Vignettaz-Daler sur la route de Villars (suite)

2. Gabarits et scénarios possibles

En accord avec les normes de l'Association des professionnels de la route et des transports (VSS) et le Service des ponts et chaussées, les valeurs suivantes pour les largeurs de chaussée sont généralement admises:

- *voie de circulation standard = 3.20 mètres*
- *bande cyclable = 1.50 mètres*
- *voie bus partagée avec les cycles = 4.50 mètres*
- *voie bus simple = 3.20 mètres*
- *trottoir = 1.65 mètres au minimum*

En fonction de ces valeurs, le scénario minimum, consistant à supprimer la bande cyclable existante, à rétrécir le trottoir dans le but d'aménager une voie en site propre pour les bus requiert un gabarit d'au moins 11.25 mètres, ce qui nécessite donc des travaux puisqu'il manque en moyenne quelques dizaines de centimètres pour atteindre cette largeur.

En plus du gabarit, qui s'avère légèrement insuffisant, cette configuration présente plusieurs désavantages:

- *La voie en site propre pour les bus sera trop étroite pour permettre le passage simultané de bus et de cycles. Les bus seraient donc contraints de rouler derrière les cycles, ce qui pose problème puisque les cycles se déplacent lentement à la montée.*
- *L'offre pour les piétons s'amenuise puisque le problème de la continuité sur le côté nord n'est pas résolu mais le trottoir côté sud se retrouve réduit aux normes minimales.*
- *Même si l'élargissement à effectuer est relativement faible, cette variante nécessite tout de même des travaux conséquents puisqu'il faut retoucher les bordures, déplacer les évacuations des eaux, notamment.*

Une solution optimale, une 'voie bus' partagée avec les cycles (ou une piste cyclable, comme proposée dans le postulat) et éventuellement un double trottoir engendrerait un élargissement de la chaussée encore plus conséquent, avec un empiètement sur les domaines privés qui bordent la route, des rachats de terrains et des travaux de génie civil importants et coûteux. Or, cette mesure n'est pas inscrite dans le programme du PA2, contrairement à d'autres secteurs concernés par l'aménagement de 'voies bus', comme par exemple la route de la Fonderie. L'ensemble des mesures prévues dans le cadre du PA2 représentant déjà un défi extrêmement important en termes de budgets et de ressources, il apparaît peu judicieux d'ajouter à la planification en cours un nouveau chantier important dans un futur proche.

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 61 de MM. Martin Kuhn (PS), Jérôme Hayoz (PS), Pius Odermatt (PS), Pierre-Alain Perritaz (PS) et de Mme Marie-Angèle Poupon (PS), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant d'étudier la réalisation d'un couloir de bus avec piste cyclable entre l'arrêt Bertigny et l'arrêt Vignettaz-Daler sur la route de Villars (suite)

Toutefois, comme mentionné dans le postulat, l'amélioration de la vitesse commerciale des bus et la sécurité des cyclistes est un objectif affiché du PA2. Le Service de la mobilité partage cet avis et considère que les performances et la qualité du service offert par le réseau TPF sont des enjeux majeurs, afin d'offrir une alternative compétitive et attractive à la voiture. En 2012, le Service de la mobilité a mandaté un bureau d'experts pour réaliser deux études en vue d'améliorer les vitesses commerciales des lignes les plus problématiques: n°2 et n°6, ainsi que n°3 et n°5.

3. Etudes sur les vitesses commerciales

La fréquence, les temps de parcours, la ponctualité, mais également la qualité des correspondances et les interfaces sont autant de critères que l'usager considère, consciemment ou pas, dans le choix de son mode de déplacement.

Au niveau des performances, ces enjeux se traduisent par deux objectifs mesurables, à savoir l'assurance d'une vitesse commerciale élevée en offrant des temps de parcours concurrentiels par rapport à ceux relevés pour le trafic automobile, et la stabilité des temps de parcours, en permettant à la fois le respect des horaires et la fiabilité du service.

Les études commandées au bureau d'experts ont été menées dans ce sens, avec pour but:

- *D'établir un diagnostic des conditions actuelles de circulation sur les lignes de bus concernées;*
- *De mettre en évidence les principales causes de perturbations et de dysfonctionnements;*
- *De définir les contraintes rencontrées et les objectifs visés pour les lignes concernées;*
- *De mettre en évidence les mesures d'aménagement et/ou d'exploitation permettant d'améliorer les performances actuelles;*
- *D'évaluer les coûts indicatifs des mesures préconisées et de dégager des priorités de réalisation.*

Ces études ont été menées en tenant compte du PA2 et en collaboration avec les communes concernées (en l'occurrence avec Villars-sur-Glâne pour les lignes n°2 et n°6), afin que les lignes puissent profiter dans leur ensemble des optimisations possibles.

4. Mesures envisagées

L'étude sur les lignes n°2 et n°6 propose un ensemble de mesures légères, avec des coûts unitaires inférieurs à 100'000 francs. Elle recommande principalement la réalisation d'arrêts sur chaussée et l'installation de systèmes de détection de bus aux traversées régulées par des feux, afin de leur offrir la priorité. L'aménagement de voies en site propre dans les endroits où il est possible de le faire sans revoir le gabarit de la chaussée et des améliorations, voire des déplacements, d'arrêts pour optimiser certaines interfaces sont également recommandés.

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 61 de MM. Martin Kuhn (PS), Jérôme Hayoz (PS), Pius Odermatt (PS), Pierre-Alain Perritaz (PS) et de Mme Marie-Angèle Poupon (PS), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant d'étudier la réalisation d'un couloir de bus avec piste cyclable entre l'arrêt Bertigny et l'arrêt Vignettaz-Daler sur la route de Villars (suite)

Ces mesures peuvent se réaliser conjointement avec les mesures du PA2 qui ont une implication sur la circulation des bus dans le secteur route de Villars et avenue de Beauregard, à savoir:

- *La mesure 11.9 qui prévoit l'aménagement d'une 'voie en site propre pour les bus' au chemin des Pensionnats*
- *La mesure 11.4 qui prévoit l'aménagement de l'arrêt 'Bethléem' sur chaussée*
- *La mesure 41.9 qui prévoit le réaménagement de l'avenue de Beauregard*
- *La mesure 41.10 qui prévoit le réaménagement de la place de la Vignettaz – Daler et de ses arrêts.*
- *La mesure 41.13 qui prévoit le réaménagement de la route de Villars*

5. Conclusions

L'efficacité des transports publics fait déjà partie des principaux buts recherchés par le PA2. En outre, les études sur l'amélioration des vitesses commerciales menées en parallèles au PA2 s'ajoutent aux mesures déjà prévues par ce dernier. L'aménagement d'un maximum de voies en site propre pour les transports publics est donc bel et bien l'objectif recherché, mais dans un court ou moyen terme, il paraît judicieux de suivre une stratégie globale consistant à améliorer le fonctionnement des lignes dans leur ensemble en se concentrant sur les mesures lourdes déjà inscrites au PA2, et de travailler en parallèle sur des mesures plus légères, comme celles préconisées par les études du bureau d'experts. A terme, cette stratégie garantira une amélioration sensible des performances sur les lignes n°2 et n°6.

Nous ajoutons qu'une première mesure concernant le chemin des Pensionnats a été testée en décembre dernier et a permis de réaliser des gains de temps jusqu'à cinq minutes sur ce tronçon. Nous allons prochainement procéder à la réalisation définitive de cette mesure. Dans le futur, nous vous signalons aussi que la liaison routière de la jonction autoroutière A12, dans le secteur de Bertigny, devrait être réalisée. Cette mesure apportera également une amélioration sensible de la vitesse commerciale des lignes n°2, principalement."

M. Martin Kuhn (PS) déclare ce qui suit:

"Nous remercions le Conseil communal pour la réflexion poussée qui a été faite pour ce postulat. La réponse précise bien que les lignes n° 2 et n° 6 circulant sur ce tronçon peuvent être affectées par un ralentissement en période de fort trafic.

La réponse fournie indique que les travaux et l'achat de terrain seraient coûteux, sans pour autant donner de montants approximatifs. Si la réalisation d'un tel couloir permettait une amélioration sensible de la vitesse commerciale, une réflexion considérant les coûts engagés et le gain de vitesse devrait être faite. Nous sommes néanmoins heureux d'apprendre qu'une étude visant à améliorer les vitesses commerciales de ces lignes a été réalisée et nous espérons que les mesures proposées

Séance du 24 février 2014

soient concluantes. Une amélioration des vitesses commerciales des transports publics dépendent du PA2."

Le postulat n° 61 est ainsi liquidé.

ooo

17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 62 de M. Martin Kuhn (PS) et de Mme Christa Mutter (Verts), ainsi que de 44 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'une place de récréation (place de jeu) et d'une place de sport dans le parc du Jura-Torry

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité résume le rapport ci-après:

"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 62 de M. M. Kuhn et de Mme C. Mutter, ainsi que de 44 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'une place de récréation (place de jeu) et d'une place de sport dans le parc du Jura-Torry.

Réponse du Conseil communal

Les aménagements publics du quartier du Jura sont examinés en fonction des paramètres suivants:

- 1. les visions pressenties par le futur plan d'aménagement local (PAL) qui fixe les lignes directrices pour l'avenir,*
- 2. les projets actuellement en cours, et*
- 3. les stratégies d'ores et déjà mises en place afin de répondre à la demande dans ce domaine.*

Révision du PAL et lignes directrices pour le futur

Le futur PAL est actuellement en cours d'élaboration. Se référant aux informations d'ores et déjà connues, il apparaît que le secteur Sainte-Thérèse et Sainte-Agnès est confirmé dans son état actuel, à savoir une coulée verte en milieu urbain.

Les réflexions en cours vont dans le sens d'un renforcement du caractère récréatif du secteur dont la substance paysagère est maintenue, de même que son intégration dans le réseau des cheminements et aires de délasserment publics communaux.

Nouvelle DOSF et parc du Jura

Le complément majeur en termes d'équipement public dans le quartier du Jura est le projet de la future DOSF qui sera opérationnel au mois d'août 2016.

Ce projet vient compléter le site scolaire du Jura en termes de locaux, mais aussi d'aménagements sportifs et récréatifs.

Le projet relatif aux aménagements extérieurs, dont le parc, est encore au stade des réflexions. Le seul équipement formellement validé est le terrain de sport extérieur implanté en contrebas du site sco-

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 62 de M. Martin Kuhn (PS) et de Mme Christa Mutter (Verts), ainsi que de 44 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'une place de récréation (place de jeu) et d'une place de sport dans le parc du Jura-Torry (suite)

laire, le long de l'avenue du Général-Guisan. L'accès au site et au terrain de sport sera également amélioré.

Il est en outre prévu de développer un jardin didactique avec notamment la plantation d'un verger dans ce site végétalisé de qualité. Cette intervention est comprise dans les aménagements du parc qui englobent également la plantation de nouveaux arbres en compensation de ceux abattus pour les besoins du chantier. Le projet relatif aux aménagements paysagers du site sera développé par un architecte-paysagiste.

Des réflexions seront lancées tout prochainement avec les mandataires afin d'intégrer des jeux et installations ludiques dans le projet, sachant qu'il est nécessaire de remplacer les équipements actuels du fait de leur état qui ne répond plus aux normes en vigueur.

Cette intervention participe ainsi à l'amélioration substantielle de l'offre en espaces publics de qualité à destination des habitants du quartier du Jura, dont les enfants à bas âge.

Priorité dans des interventions liées à la création de places de récréation

Le quartier du Jura dispose d'espaces verts, sportifs et récréatifs situés à proximité et dont les accès sont aisés, à savoir:

- *le Guintzet,*
- *le site de l'étang du Jura et*
- *la colline du Torry.*

Deux îlots de verdure viennent compléter ces trois sites, à savoir la coulée verte du vallon de Sainte-Agnès et le parc du Jura dont les aménagements ont été décrits précédemment.

Sachant que le quartier du Schoenberg n'est par contre pas correctement équipé sur les plans sportifs et récréatifs, le Conseil communal a mandaté le Service d'urbanisme et d'architecture afin qu'il étudie prioritairement une façon de compléter l'offre dans ce domaine. Si le projet du parc Maggenberg a été développé jusqu'à obtenir un permis de construire, ce dossier est cependant momentanément suspendu, en accord avec les associations concernées.

De nouvelles réflexions sont développées depuis cet été, grâce à une procédure participative qui, si elle devait être concluante, pourrait servir de modèle reproductible sur le territoire communal.

L'objectif de cette démarche consiste à équiper le Schoenberg, à court terme (2014-2015), de plusieurs sites judicieusement sélectionnés de places récréatives complétées, si besoin, d'équipements sportifs. Ce projet multi-site offrirait un complément au projet Maggenberg, en tirant un meilleur parti du budget réservé à cet effet et en intéressant l'ensemble du quartier.

Conclusion

La réalisation de la future DOSF va renforcer la qualité des espaces récréatifs et sportifs déjà existants du quartier du fait des aménagements prévus dans le parc du Jura. Aussi, le Conseil communal propose que l'aménagement d'une aire de délasserment soit étudié dans le secteur

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 62 de M. Martin Kuhn (PS) et de Mme Christa Mutter (Verts), ainsi que de 44 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'une place de récréation (place de jeu) et d'une place de sport dans le parc du Jura-Torry (suite)

Sainte-Thérèse en vue d'une réalisation à moyen terme, le Schoenberg étant prioritaire.

L'intégration de ce secteur dans le réseau des chemine-ments et aires de délasserment publics communaux, sera ainsi étudiée dans le cadre de la vision directrice du futur PAL."

M. Martin Kuhn (PS) tient les propos suivants:

"Nous sommes heureux d'apprendre que cet espace vert devrait garder son caractère récréatif. Le maintien d'espace vert dans les différents quartiers de la ville est un point important pour la qualité de vie de ses habitants. Nous sommes également conscients que d'autres projets dans ce quartier, ainsi que dans d'autres quartiers, requièrent cette même priorité, mais nous tenons néanmoins à indiquer que les priorités appliquées à d'autres travaux ne doivent pas conduire à une dégradation des installations existantes. Le maintien et l'amélioration des infrastructures devraient également être prioritaires. L'inventaire des espaces publics réalisés en 2000 environ stipulait déjà que la place sportive de Sainte-Agnès devait être améliorée. Depuis les installations sportives ont été enlevées sous prétexte de travaux importants sur d'autres sites. Les places existantes ne devraient plus être renouvelées, rénovées, ce qui pourrait fortement péjorer le maintien de la qualité de vie des habitants. On parlait, lors du budget, de la qualité de vie qui est mesurée en termes d'impôts. Les parcs sont un critère de qualité de vie très important, à ne pas négliger. Ayant pris contact avec une grande assurance, qui favorise des parcours – Vita urbains, sachez qu'elle serait également intéressée à favoriser ce genre de travaux et à les sponsoriser. Cette réflexion devrait être également un peu plus poussée."

Le postulat n° 62 est ainsi liquidé.

ooo

18. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 63 de Mme Marina Flores (UDC) et de 22 cosignataires lui demandant l'installation de fenêtres isolantes dans la salle du Conseil général

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, donne lecture du rapport ci-après:

"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 63 de Mme M. Flores et de 22 cosignataires lui demandant l'installation de fenêtres isolantes dans la salle du Conseil général.

Réponse du Conseil communal

Depuis 2011, des montants sont régulièrement inscrits dans les budgets d'investissement, dans le but d'assainir les bâtiments communaux. Ces montants ont été engagés sur les bâtiments scolaires ces années passées, la situation des écoles concernées étant véritablement problématique. Il s'agissait donc de réagir à des impératifs urgents et prioritaires.

Concernant la salle du Conseil général, le Conseil communal partage l'objectif des postulants et a prévu d'y installer des fenêtres

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 63 de Mme Marina Flores (UDC) et de 22 cosignataires lui demandant l'installation de fenêtres isolantes dans la salle du Conseil général (suite)

isolantes en 2014. Un montant de 35'000 francs figure à cet effet dans la rubrique budgétaire 611.314.00: 'Entretien par des tiers'."

Mme Marina Flores (UDC) tient les propos suivants:

"C'est avec une grande joie que j'accueille cette réponse et je tiens à remercier le Conseil communal, les cosignataires, ainsi que l'ensemble du Conseil général."

Le postulat n° 63 est ainsi liquidé.

ooo

19. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 64 de M. Andreas Burri (Verts) et de Mme Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 9 cosignataires, lui demandant d'arrêter un plan d'action à long terme pour la création de zones de rencontre, ainsi que la réalisation dans les délais les plus brefs de zones de rencontre à proximité des écoles

M. Thierry Steiert, Directeur de la Mobilité, résume le rapport ci-après:

"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 64 de M. A. Burri et de Mme E. Strozzi, ainsi que de 9 cosignataires, lui demandant d'arrêter un plan d'action à long terme pour la création de zones de rencontre, ainsi que la réalisation dans les délais les plus brefs de zones de rencontre à proximité des écoles.

Cette planification devrait préciser le nombre minimal de zones de rencontre à introduire chaque année sur le territoire communal et prévoir la mise en place dans les plus brefs délais de zones de rencontre aux environs de toutes les écoles (de tous les degrés), puisque ces endroits sont les plus touchés par la densité de piétons et de voitures à des moments précis de la journée.

Réponse du Conseil communal

1. Considérations générales

Une zone de rencontre (également appelée zone 20) est une zone où la priorité est donnée aux piétons et, dans une moindre mesure, aux cyclistes, ceci dans une logique de partage de l'espace par les différents usagers. La vitesse maximale pour les automobilistes et autres conducteurs d'engins motorisés est formellement fixée à 20 km/h. Les règles de priorité sont simples: priorité de droite et rouler sur la voie de droite. Les piétons n'ont pas l'obligation de se déplacer sur les trottoirs, s'ils existent.

Préalablement à la mise en place d'une zone de rencontre, une expertise doit être réalisée pour évaluer les conditions du trafic (charges, vitesses, accidentologie, etc). Puis, une nouvelle expertise est réalisée une année après la mise en place de la zone afin d'évaluer si celle-ci remplit les objectifs initialement fixés. Si ceux-ci ne sont pas atteints, ce qui peut par exemple être le cas lorsque les vitesses enregistrées sont trop élevées ou lorsqu'on constate un nombre important d'accidents, il conviendra soit d'installer de nouveaux aménagements, soit de revenir à la situation initiale prévalant avant la mise en place de la zone rencontre.

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 64 de M. Andreas Burri (Verts) et de Mme Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 9 cosignataires, lui demandant d'arrêter un plan d'action à long terme pour la création de zones de rencontre, ainsi que la réalisation dans les délais les plus brefs de zones de rencontre à proximité des écoles (suite)

Au niveau de sa réalisation, une zone de rencontre est accompagnée d'une restriction de vitesse et généralement d'aménagements sur la chaussée, de suppression de places de stationnement et de modifications de la signalisation. Ces mesures nécessitent des publications, une demande préalable auprès du Canton et une mise à l'enquête. Dans l'ensemble, il s'agit d'une procédure relativement longue (plusieurs mois) et complexe, qui peut encore s'allonger en cas de préavis négatif et/ou d'oppositions.

2. Inventaire des zones de rencontre

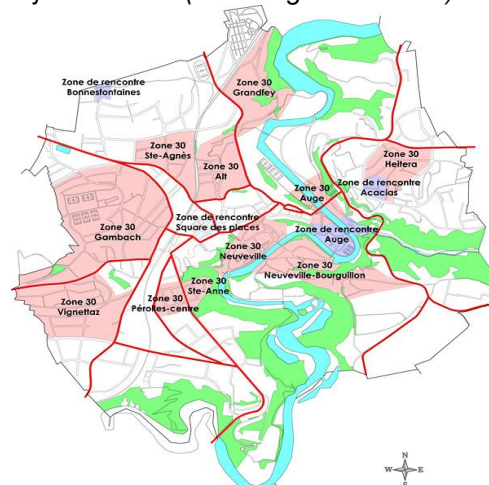
Il y a actuellement quatre zones de rencontre en Ville, situées au Square des places, à la route des Bonnesfontaines, en l'Auge et à la route des Acacias.

Deux autres zones de rencontre sont planifiées au chemin Monséjour (réalisation prévue en 2013) et à la rue Joseph-Piller (réalisation prévue en 2013-2014). Une troisième zone, située au Botzet, a été récemment envisagée, puis écartée pour des raisons budgétaires.

3. Stratégie actuelle

La stratégie de limitation des vitesses en ville consiste globalement à conserver les axes structurants en limite 50 km/h et d'aménager petit à petit les quartiers en zone 30 km/h. Cette transition a déjà été largement entamée avec les zones 30 de Gambach, Vignettaz, Heitera, Alt, Sainte-Agnès, Neuveville, Bourguillon, Grandfey, Pérolles-Centre/Sainte-Anne, Auge et Gottéron. D'autres projets sont en cours de réalisation ou projetés dans les secteurs Villars-les-Joncs/Vieux-Chênes/Schoenberg, Torry, etc.

La mise en place de zones de rencontre s'effectue, quant à elle, au cas par cas. La future zone de rencontre de Monséjour a été planifiée lorsqu'un projet immobilier a donné l'occasion de réhabiliter le secteur, tandis que la zone de Joseph-Piller est liée aux mesures d'accompagnement du pont de la Poya. Le projet avorté du Botzet était lié à l'opportunité offerte par la réfection de la chaussée dans le cadre du projet PLACAD (Chauffage à distance).



Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 64 de M. Andreas Burri (Verts) et de Mme Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 9 cosignataires, lui demandant d'arrêter un plan d'action à long terme pour la création de zones de rencontre, ainsi que la réalisation dans les délais les plus brefs de zones de rencontre à proximité des écoles (suite)

4. Mise en place systématique de zones de rencontre à proximité des écoles

Concernant la mise en place systématique de zones de rencontre aux abords des écoles, il y a lieu de tenir compte des considérations suivantes:

CRITÈRES DE MISE EN OEUVRE

Une zone de rencontre permet principalement d'atténuer l'effet de coupure créé par une route en regroupant les deux zones riveraines et donc en facilitant les échanges transversaux. Son bon fonctionnement dépend grandement de la bonne mixité des usagers qui la fréquentent. Si une école garantit effectivement des flux de piétons, ceux-ci ne sont pas forcément transversaux et ne sont souvent que très ponctuels. La présence d'une école est donc un critère à prendre en compte lors de la création d'une zone de rencontre, mais n'est pas l'élément déterminant pour juger du bien-fondé de cette zone.

BUDGET ET RÉALISATION

Une zone de rencontre est généralement accompagnée de marquages au sol et/ou de coloration de la chaussée, d'installation de mobilier urbain, de suppression de places de stationnement, de rabaissement ou de suppression de trottoirs. Sa création ne consiste donc pas simplement à l'installation de panneaux de limitation de vitesse, mais doit être considérée comme un aménagement d'un espace public dans sa globalité, avec une composante mobilité, mais également édilitaire et urbanistique.

Ces aménagements varient selon les situations, mais sont souvent indispensables pour atteindre les objectifs recherchés. On constate d'ailleurs régulièrement dans les zones 30 à quel point il est difficile de faire respecter les limitations de vitesse. Le bon fonctionnement des zones de rencontre est donc fortement lié à la qualité des aménagements effectués. Et a contrario, une zone de rencontre sans aménagement, où les automobilistes rouleraient largement au-dessus de la limitation de vitesse, serait dangereuse et contre-productive.

Le Service de la mobilité dispose actuellement d'un budget annuel de 100'000 francs pour réaliser des aménagements liés à la modération du trafic. Un tel budget ne permet pas d'envisager la création d'une multitude de zones de rencontre dans des délais rapprochés. Le projet de zone de rencontre du Botzet a justement été gelé pour des raisons budgétaires.

ACCIDENTS

L'analyse de l'accidentologie en Ville qui a porté de 2008 à 2011 ne montre pas de point noir particulier à proximité des écoles. Les zones qui concentrent le plus d'accidents concernent plutôt les carrefours et les grands axes. Avec des moyens limités, il paraît donc plus judicieux de traiter prioritairement ces points-là et d'éviter une trop grande dispersion des ressources.

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 64 de M. Andreas Burri (Verts) et de Mme Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 9 cosignataires, lui demandant d'arrêter un plan d'action à long terme pour la création de zones de rencontre, ainsi que la réalisation dans les délais les plus brefs de zones de rencontre à proximité des écoles (suite)

VITESSES

La plupart des écoles se trouvent déjà ou vont bientôt se trouver à l'intérieur de zones 30 km/h. Redéfinir tous les abords des écoles avec des zones de rencontre consisterait à créer des imbrications de différentes zones. Les limitations de vitesse en ville varieraient alors sans cesse entre 50-30-20 km/h. Des changements trop fréquents risquent d'être mal compris et donc mal respectés par les automobilistes.

5. Planification des zones de rencontre à long terme

Comme déjà mentionné, la création d'une zone de rencontre est une opération relativement complexe et plus ou moins coûteuse selon les cas, qui nécessite souvent d'être accompagnée d'une composante urbanistique. Dès lors, une réalisation au cas par cas semble plus appropriée qu'une planification à long terme. Cette méthode permet notamment de:

- *s'appuyer et se synchroniser sur les projets à venir, typiquement dans le cadre de réalisations de plans d'aménagement de détail (PAD), comme cela a été le cas à Monséjour.*
- *se synchroniser avec la planification des mesures importantes à réaliser dans le futur, comme cela peut être le cas avec des mesures liées au Projet d'agglomération de deuxième génération (PA2).*
- *être en accord avec les contraintes budgétaires.*

6. Conclusions

La stratégie actuellement retenue consiste à généraliser les zones 30 dans les quartiers, avec la réalisation de zones de rencontre au cas par cas, selon les besoins et les opportunités.

Au vu de ce qui précède, nous constatons qu'une réalisation systématique de zones de rencontre s'accorde donc mal avec cette planification et s'avère dans la pratique difficilement réalisable, principalement pour des raisons liées à la logique du réseau routier et aux budgets à disposition."

M. Andreas Burri (Verts) tient les propos suivants:

"Merci pour ce rapport très complet. Nous comprenons que l'introduction de zones 20 est très complexe et que beaucoup d'éléments doivent être réunis pour en créer, sans oublier les contraintes budgétaires. Néanmoins, nous estimons qu'une planification à plus long terme des zones 20 n'est pas seulement souhaitable, mais nécessaire, si nous voulons vraiment améliorer la qualité de vie en ville. Nous souhaiterions donc que le Conseil communal soit visionnaire et imagine à l'avance où des zones 20 seraient un vrai atout. Dans le rapport, nous n'avons rien trouvé concernant des projets, même éventuels, de telles zones et nous le regrettons. C'est dans la discussion avec les habitants que de telles zones devraient être planifiées, budgétées et finalement réalisées. Nous invitons donc le Conseil communal à aller dans ce sens."

Le postulat n° 64 est ainsi liquidé.

Séance du 24 février 2014

20. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 65 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 20 cosignataires lui demandant de réexaminer la possibilité d'installer des panneaux solaires sur le toit de la salle Equilibre

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après:

"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 65 de Mme E. Strozzi et de 20 cosignataires lui demandant de réexaminer la possibilité d'installer des panneaux solaires sur le toit de la salle Equilibre.

Réponse du Conseil communal

La problématique des panneaux photovoltaïques avait déjà été évoquée lors de la phase de l'avant-projet en 2002. Il avait alors été renoncé à l'installation de tels panneaux en raison des coûts excessifs générés.

Sollicité sur cette thématique, le Conseil communal, en séance du Conseil général du 15 décembre 2009, a répondu de la manière suivante à la question n° 65 de M. Jean-Frédéric Python (DC/VL).

'Résumé

1. Étude de faisabilité en collaboration avec Greenwatt SA

L'énergie totale produite par les 600 m² de panneaux photovoltaïques représenterait 80 mégawatts/heure alors que celle consommée par le théâtre compte tenu de ses besoins est évaluée à 800 mégawatts/heure par an. Il s'agit par conséquent de 10% des besoins de la salle de spectacle.

Source de subventionnement

En 2009, deux types de soutien financier existaient:

- *le programme de subventionnement cantonal développé par l'Etat de Fribourg en collaboration avec Groupe E;*
- *le programme de rémunération à prix coûtant de la loi sur l'énergie développé par la Confédération.*

Au terme des investigations faites par la Ville, il était apparu que le premier programme avait déjà épuisé tout montant de subventionnement et que le deuxième était l'objet de demandes représentant une liste d'attente dépassant également son fonds de subventionnement.

2. Incidences financières pour le projet

L'installation représentait un investissement de 670'000 francs. Ce montant avait été jugé excessif, en relation avec un éventuel retour sur investissement.

3. Conclusion

Le Conseil communal avait décidé de renoncer à l'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle de spectacle pour les motifs invoqués ci-dessus.'

Après avoir à nouveau consulté Greenwatt SA au sujet du présent postulat, le Conseil communal a pris la position suivante:

1. Évolution du rendement et progression technologique

La puissance développée par l'énergie solaire en 2009 était de 135 watts par m² de panneau. Cette puissance est actuellement de 155, du fait des progrès technologiques récents. Cette amélioration, de

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 65 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 20 cosignataires lui demandant de réexaminer la possibilité d'installer des panneaux solaires sur le toit de la salle Equilibre (suite)

l'ordre de 10%, bien que favorable, ne représente pas une augmentation substantielle de la production énergétique.

2. Rémunération au prix coûtant (RPC)

Les dernières décisions politiques prises ont mis en exergue le fait que la subvention fédérale concernant le courant photovoltaïque injecté dans le réseau est en passe d'être revue à la baisse, tant et si bien que la rentabilité de ce produit est fortement remise en question.

3. Coût d'investissement pour une installation photovoltaïque

Les vérifications financières effectuées par Greenwatt SA ont démontré que si le coût de la technologie photovoltaïque a effectivement baissé d'environ 40%, cette diminution ne suffit cependant pas pour produire une marge de rentabilité suffisante, les coûts d'investissement demeurant trop élevés par rapport au retour sur investissement.

De plus, l'étude 2009 était basée sur le projet d'architecture, l'édifice étant alors en cours d'exécution. La toiture située au niveau inférieur présentait une surface disponible de 795 m² pour la pose de panneaux photovoltaïques. Lors de l'exécution de l'ouvrage, il a été nécessaire de réaliser certains éléments de façon différente, par rapport au projet, pour des motifs constructifs, sécuritaires ou programmatiques. Tous ces éléments ont finalement imposé une réduction de la surface disponible de la toiture de 20% par rapport à la surface imaginée sur la base du projet.

Concernant la toiture supérieure de l'édifice, l'évolution du projet liée notamment aux objets complémentaires et à la pose d'une ligne de vie, a également un impact défavorable en réduisant les surfaces à disposition pour la pose de panneaux photovoltaïques. En effet, les surfaces d'exploitation dévolues au gastro ont été équipées de hottes de ventilation industrielles et d'une chambre froide dont les extractions se trouvent en toiture, provoquant une ombre portée considérable et réduisant ainsi la possibilité de disposer des panneaux solaires sur la toiture.

Sur la base de ce qui précède, suite à la pondération résultant de l'augmentation de la production de l'énergie consécutive à l'amélioration des panneaux et de la réduction de la surface de ces derniers, la production d'énergie possible sur la toiture d'Equilibre est de 100 mégawatts/heure par an, contre les 80 estimés en 2009. Concernant la consommation effective de la salle de spectacle après vingt mois d'exploitation, celle-ci atteint 340 mégawatts/heure par an.

Concernant l'investissement financier, l'installation devisée en 2009 à 670'000 francs est évaluée à environ 400'000 francs aujourd'hui.

Au sujet de la rentabilité de l'installation, Greenwatt SA renseigne sur le fait que le prix du kWh qui serait produit à Equilibre est évalué à environ 25 centimes.

A titre de comparaison, la Fondation qui exploite la salle de spectacle paye actuellement 15 centimes le kWh à Groupe E. Il apparaît donc de façon claire que la production d'énergie par des panneaux photo-

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 65 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 20 cosignataires lui demandant de réexaminer la possibilité d'installer des panneaux solaires sur le toit de la salle Equilibre (suite)

voltaïques installés sur la toiture d'Equilibre serait déficitaire et ne couvrirait pas les besoins énergétiques de la salle de spectacle.

Il faut ajouter à ce constat les coûts complémentaires suivants:

- *l'entretien annuel de l'installation, qui représente 0,3 cts/kw installé;*
- *la diminution de rendement, représente un facteur de 0,4% par an;*
- *les investissements nécessaires pour le remplacement des onduleurs après dix à douze ans d'utilisation;*
- *les frais de location de compteurs.*

Enfin, il est fondamental de comprendre que la salle de spectacle, de par:

- *son implantation,*
- *son orientation,*
- *sa géométrie,*
- *l'occupation des toitures,*

n'offre pas une situation optimale pour la pose d'éléments photovoltaïques.

Par comparaison, la halle omnisports de Saint-Léonard est un bâtiment qui répond plus favorablement à la production d'énergie photovoltaïque. Ses qualités premières sont:

- *son orientation plein sud,*
- *des toitures projetées avec une inclinaison optimale de façon à pouvoir collecter le maximum d'ensoleillement,*
- *une façade principale borgne orientée plein sud,*
- *aucune excroissance, donc aucune ombre portée et*
- *un projet global développé depuis le début dans le but d'offrir les meilleures conditions pour la production d'énergie photovoltaïque.*

Sur la base de ce qui précède, il apparait que la situation n'a pas évolué de façon suffisamment significative pour motiver et justifier la mise en œuvre d'une installation photovoltaïque sur la salle de spectacle."

Mme Elena Strozzi (Verts) se déclare insatisfaite de la réponse.

"Les chiffres que j'ai obtenus sont bien différents de ceux de la Commune, qui n'a consulté qu'une seule entreprise de panneaux solaires. Selon mes recherches, les prix des panneaux solaires ont diminué de 25% avec un rendement nettement supérieur à celui d'il y a une dizaine d'années. L'argument de la réduction de la surface me semble aussi assez faible. L'Association Greenpeace a répertorié 250'000 toits dans toute la Suisse et si l'on mettait des panneaux solaires sur ces toits, on pourrait remplacer les trois plus vieilles centrales nucléaires de la Suisse. La salle Equilibre aurait pu être l'un deux. Dommage que cela ne donne rien du tout! Le but de mon postulat ne cherchait pas à autoalimenter la salle Equilibre, mais visait à exploiter une zone inutilisable en ville pour produire de

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 65 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 20 cosignataires lui demandant de réexaminer la possibilité d'installer des panneaux solaires sur le toit de la salle Equilibre (suite)

l'électricité propre et aussi à lancer un projet exemplaire pour le public en promouvant l'énergie solaire. Ce but n'a pas pu être atteint par manque de volonté politique, dommage!"

Le postulat n° 65 est ainsi liquidé.

ooo

21. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 70 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de 8 cosignataires lui demandant d'étudier des mesures pour le tourisme dans le quartier du Bourg

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, donne lecture du rapport

suivant:

"En séance du 18 décembre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 70 de Mme B. Acklin Zimmermann et de 8 cosignataires lui demandant d'étudier des mesures pour le tourisme dans le quartier du Bourg.

Réponse du Conseil communal

Dans le cadre du plan directeur de la ville historique, le secteur de la cathédrale et les rues adjacentes font l'objet d'un important projet de requalification de l'espace public, en lien avec la fermeture du pont de Zaehringen au trafic individuel motorisé, dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet du pont de la Poya. En outre, la valorisation de l'entrée de la Vieille-Ville à l'est (côté pont de Zaehringen) et du côté de la porte de Morat s'inscrit dans le cadre du plan directeur partiel de la ville de Fribourg (mise en zone piétonne entre la Gare, le quartier du Bourg et la place du Petit-Saint-Jean).

Fribourg Tourisme et Région, chargée de la promotion touristique de la ville de Fribourg, travaille actuellement - conjointement avec la Promotion économique de l'Agglo, en charge de la Promotion économique de la ville de Fribourg et le Service culturel de la ville de Fribourg - à des réflexions sur des mesures de soutien et de vitalisation du Bourg dans une perspective anticipative. Ces dernières s'inscrivent en accompagnement au plan directeur partiel de la ville de Fribourg.

Ledit groupe de promotion, spécifiquement dans le cas présent, souhaite:

- *privilegier l'approche d'une stratégie économique et touristique à mettre en place dans ce quartier,*
- *de manière collaborative avec les associations et entreprises,*
- *afin d'y développer des opportunités économiques et touristiques.*

En outre, il faut mentionner qu'en séance du 5 juin 2012, le Conseil communal a approuvé un projet de recherche et confirmé ainsi un nouveau partenariat entre la Ville et la Haute Ecole de Gestion (HEG) de Fribourg.

L'objet de cette collaboration consiste à étudier les impacts d'une transformation importante de l'environnement urbain d'un quartier de centre-ville (notamment le Bourg) sur son attractivité commerciale, ainsi

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 70 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de 8 cosignataires lui demandant d'étudier des mesures pour le tourisme dans le quartier du Bourg (suite)

qu'en tant que lieu de vie. L'étude de ce cas concret permettra de comprendre le dynamisme commercial passé et actuel et d'en identifier les facteurs de succès. Ces résultats contribueront ainsi à soutenir les activités de la Promotion économique et de Fribourg Tourisme et Région dans le quartier du Bourg. Cette association présente d'ailleurs le quartier du Bourg comme le 'quartier touristique et historique de la Ville de Fribourg', qui bénéficiera automatiquement de la requalification et de la valorisation de ce secteur.

Enfin, pour accompagner cet ambitieux projet de requalification du centre historique de la ville, le Conseil communal souhaite aussi encourager les initiatives des habitants et des commerçants. Il a ainsi constitué un groupe de travail, rassemblant des compétences portant sur l'urbanisme, l'économie, la culture et le tourisme, chargé d'organiser des ateliers participatifs. Dès le mois de novembre 2013, ce groupe rencontrera les habitants et les commerçants, pour entendre leurs souhaits et identifier les projets porteurs, à réaliser dès la fermeture du pont de Zaehringen, qui contribueront également à favoriser l'attrait touristique."

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) fait la déclaration ci-après:

"Je remercie le Conseil communal de sa réponse. Je suis partiellement satisfaite, mais je comprends que les études menées actuellement ne permettent pas encore de réponse concrète. Les organes concernés doivent se mettre maintenant au travail."

Le postulat n° 70 est ainsi liquidé.

ooo

22. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 71 de Mmes Marie-Angèle Poupon (PS) et Marine Jordan (PS) et de M. Martin Kuhn (PS), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures pour introduire un prix spécial pour la ligne du funiculaire

M. Thierry Steiert, Directeur de la Mobilité, fait lecture du rapport ci-après:

"En séance du 18 décembre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 71 de Mmes M.-A. Poupon et M. et de M. M. Kuhn, ainsi que de 27 cosignataires lui demandant d'étudier des mesures pour introduire un prix spécial pour la ligne du funiculaire.

Argumentaire du postulat

Les auteurs du postulat indiquent que le funiculaire, qui fait le lien entre la partie basse et la partie haute de la ville, est un atout touristique très important pour Fribourg. Datant de plus d'un siècle et classé 'monument historique' (l'installation est classée 'bien culturel d'importance nationale'), il permet notamment aux habitant(e)s de la Basse-Ville de rejoindre le centre-ville, aux nageurs et nageuses d'accéder aux Bains de la Motta et aux touristes de visiter les beaux quartiers de la Neuveville et de l'Auge. Forts de ce constat, les signataires du postulat demandent au Conseil communal de proposer, en collaboration avec la communauté tarifaire Frimobil, des mesures permettant d'encourager l'usage du funiculaire comme moyen de transport clé pour les diverses fonctions citées ci-dessus.

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 71 de Mmes Marie-Angèle Poupon (PS) et Marine Jordan (PS) et de M. Martin Kuhn (PS), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures pour introduire un prix spécial pour la ligne du funiculaire (suite)

Ils proposent, à cette fin, l'étude d'une mesure touchant le tarif du trajet, à savoir proposer une tarification spéciale pour usage unique (hors zone) en complément du système de zone normal. A l'appui, ils exposent notamment qu'un tel système de tarification spéciale est par exemple appliqué au funiculaire du Marzili, à Berne, où il permet de rejoindre la vieille-ville de Berne depuis les bords de l'Aar avec un billet à un prix unique de 1,20 franc. Les auteurs du postulat concluent en indiquant que leur proposition s'inscrit parfaitement dans la logique actuelle qui vise à réduire au maximum le trafic motorisé en ville de Fribourg et ceci dans un quartier historique où des mesures de réduction du trafic seront encore mises en place.

Réponse du Conseil communal

La question de la tarification des prestations de transports publics étant du ressort de la Communauté tarifaire intégrale fribourgeoise Frimobil (ci-après: Frimobil), nous avons interpellé cet organe afin qu'il prenne position sur la proposition contenue dans ce postulat.

Au préalable, il sied de rappeler brièvement ce qu'est une communauté tarifaire intégrale et quels sont ses principaux objectifs. Il s'agit, en l'occurrence, d'un système tarifaire qui est appliqué de manière identique sur toutes les lignes et toutes les entreprises de transport du canton de Fribourg et de la Broye vaudoise et qui touche tous les titres de transport (y compris les abonnements et les billets). Ce système permet à l'utilisateur de se déplacer librement dans les zones choisies avec un seul et même titre de transport, quelle que soit la ligne ou l'entreprise de transport empruntée. La tarification établie par Frimobil est basée sur un plan de zones couvrant l'ensemble du périmètre. L'objectif recherché est, en premier lieu, de faciliter l'utilisation du transport public et de rendre ce moyen plus attractif afin de lui permettre de gagner des parts de marché. Sa finalité est également d'améliorer la qualité de vie et de mieux protéger l'environnement.

Après consultation interne, Frimobil nous a fait part d'une détermination circonstanciée sur la proposition d'introduire un prix spécial pour la ligne du funiculaire. Celle-ci est largement résumée ci-après.

Un des objectifs centraux de la communauté tarifaire intégrale Frimobil est la simplification de la tarification pour les clients, notamment par une harmonisation des conditions d'utilisation. Cet objectif a été confirmé par les commanditaires – à savoir notamment le canton, les communes et l'Agglo – lors des études et de l'approbation des dernières mesures tarifaires. L'introduction d'une tarification spécifique, pour un moyen de transport particulier ou pour un tronçon couvert par le périmètre de Frimobil, va donc à l'encontre de cet objectif et nécessiterait, au préalable, une adaptation des objectifs de la communauté.

S'agissant du funiculaire du Marzili à Berne, qui est cité comme exemple dans le postulat, il y a lieu de préciser que celui-ci n'est pas du tout compris dans le tarif des billets individuels de 'Libero' (la communauté tarifaire qui est l'équivalent de Frimobil dans le canton de Berne). Les billets 'Libero' n'étant pas valables pour l'utilisation du funiculaire, cela signifie que les utilisateurs souhaitant combiner le funiculaire du Marzili avec un autre moyen de transport doivent payer deux billets séparés. En appliquant le même principe pour le funiculaire de Fribourg, les billets de la zone 10 de Frimobil ne seraient donc pas valables pour celui-ci. Il en dé-

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 71 de Mmes Marie-Angèle Poupon (PS) et Marine Jordan (PS) et de M. Martin Kuhn (PS), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures pour introduire un prix spécial pour la ligne du funiculaire (suite)

coule que les personnes voyageant avec des billets et désirant combiner leur trajet avec l'utilisation du bus se verraient confrontées à une importante augmentation de leur coût de déplacement, par l'addition du prix des deux titres de transports. Ceci concernerait par exemple les personnes venant des quartiers extérieurs du centre-ville et souhaitant se rendre à la piscine de la Motta. Une telle pratique pourrait notamment se traduire par une utilisation accrue de la ligne 4, privant ainsi le funiculaire d'une source de revenu, voire l'abandon de l'utilisation des transports publics.

L'introduction d'un billet spécifique pour le funiculaire, en plus du tarif zonal, créerait une inégalité de traitement entre les utilisateurs du funiculaire et ceux du réseau de bus. Le principe recherché, à savoir que le déplacement doit être comparable au prix, ne serait ainsi plus respecté. En fonction des heures du déplacement, le client ne paierait pas le même prix, car le tarif du funiculaire ne serait disponible que durant les heures d'exploitation. Le client pourrait ainsi être amené à choisir son moyen de transport non plus en fonction de ses besoins, mais en fonction du prix. Or, les objectifs actuels de Frimobil visent justement à diminuer voire à supprimer ce genre de différenciations au niveau des tarifs. La demande d'un tarif spécifique pour le funiculaire est donc incompatible avec les objectifs d'une communauté tarifaire.

En ce qui concerne les visiteurs de passage et les touristes, aucune remarque de la part de clients se déclarant insatisfaits n'est parvenue à Frimobil, ni à la Ville de Fribourg d'ailleurs. Il a cependant été constaté que les moyens pour accéder aux titres de transport pouvaient encore être améliorés. A ce titre, Frimobil est en train d'étudier, en collaboration avec les acteurs touristiques de la région, plusieurs offres combinées pour visiteurs et touristes. Actuellement il est à noter que l'Office du tourisme de la Ville de Fribourg propose déjà des 'packages' comprenant l'utilisation des transports publics.

Les TPF, exploitants de la ligne concernée et seuls compétents pour les questions relatives à la vente des titres de transport, signalent pour leur part qu'ils sont en train de mettre en place une série de mesures visant à simplifier l'achat de billets pour les visiteurs étrangers. C'est ainsi qu'une collaboration avec le kiosque situé en face du funiculaire a été mise en œuvre, permettant à ce dernier, depuis 2012, de vendre des billets. Le succès étant tel qu'il serait même, certains jours, difficile de répondre à la demande. Pour cette raison, l'automate installé à la station inférieure du funiculaire devrait être remplacé, d'ici à fin 2013, par un modèle offrant des moyens de paiement étendus, notamment pour les cartes bancaires étrangères.

Au vu de tout ce qui précède, le Conseil communal se rallie à la position de Frimobil selon laquelle l'introduction d'une tarification particulière pour le funiculaire ne serait pas conforme aux objectifs actuels, qui visent à promouvoir une tarification simple et harmonisée pour l'ensemble des clients se déplaçant à l'intérieur du périmètre défini.

Pour ces différents motifs, le Conseil communal n'entend pas poursuivre dans la voie proposée par les postulants."

Mme Marine Jordan (PS) déclare qu'elle prend note de ce qui précède.

Le postulat n° 71 est ainsi liquidé.

Séance du 24 février 2014

23. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 73 de M. Claude Schenker (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 52 cosignataires lui demandant d'étudier la réalisation rapide de couloirs de bus en site propre, si possible avec pistes cyclables, sur les axes où les bouchons sont les plus importants

M. Thierry Steiert, Directeur de la Mobilité, résume le rapport ci-après:

"En séance du 18 décembre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 73 de M. C. Schenker, au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 52 cosignataires lui demandant d'étudier la réalisation rapide de couloirs de bus en site propre, si possible avec pistes cyclables, sur les axes où les bouchons sont les plus importants.

Argumentaire du postulat

L'auteur du postulat estime que certains endroits en ville semblent encore pouvoir se prêter à ce type de mesures sur une distance suffisante en raison d'une largeur, voie, présélection, îlot, trottoir, haie, etc. qui seraient superflus (avenue du Midi, avenue de Beauregard/route de Villars et carrefours hôpitaux, rue de l'Hôpital/route du Jura, rue Pierre-Kaelin, rue de Morat, etc.). Afin d'atténuer au maximum ce blocage, qui décourage nombre d'automobilistes de se passer de leur véhicule privé, l'auteur du postulat invite le Conseil communal à réaliser sans délai tous les couloirs qui semblent possibles et efficaces, sans suppression de trop nombreuses places de stationnement, y compris éventuellement de manière temporaire dans l'attente de l'ouverture du pont de la Poya.

Réponse du Conseil communal

La réalisation de couloirs de bus en site propre est l'une des principales mesures envisageables pour améliorer l'efficacité des transports en commun (TC), au même titre que les mesures de priorisation des bus aux carrefours (signalisation lumineuse, présélections) ou encore celles relatives à la gestion des arrêts de transports publics (arrêts sur chaussée p. ex.).

En la matière, les mesures peuvent être classées en deux grandes catégories: d'une part, les mesures dites 'lourdes', qui découlent d'une planification supérieure (par exemple certaines mesures du projet d'agglomération de deuxième génération - PA2), sont coûteuses et nécessitent généralement la mise en œuvre d'une procédure (mise à l'enquête, publication) et, d'autre part, les mesures plus 'légères', qui découlent d'études plus spécifiques ou sectorielles (p. ex. études sur l'amélioration de la vitesse commerciale des bus) et peuvent généralement être mise en œuvre sans procédure particulière (marquage p. ex.) et à moindre frais. Ces deux types de mesures se complètent et sont coordonnées entre elles.

1. Les mesures issues du PA2

La planification des TC fait partie des compétences de l'Agglomération (ci-après: l'Agglo). Le PA2 prévoit en effet toute une série de mesures liées aux TC, qui visent à améliorer la productivité du réseau de bus, respectivement à en augmenter la vitesse commerciale. Celles-ci sont classées en trois catégories, en fonction de leur priorité: A) 2014-2018, B) 2019 - 2022 et C) dès 2023.

Concernant plus spécifiquement la Ville de Fribourg, plus d'une dizaine de mesures classées en priorité A (à réaliser entre 2015 et 2018) ont été inscrites dans le plan d'investissement pour la période

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 73 de M. Claude Schenker (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, et de 52 cosignataires lui demandant d'étudier la réalisation rapide de couloirs de bus en site propre, si possible avec pistes cyclables, sur les axes où les bouchons sont les plus importants (suite)

2014-2018. Parmi celles-ci, on peut notamment citer les mesures suivantes:

- mesure 42.1: aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la rte de la Fonderie, section Ouest (2015);
- mesure 11.10: réalisation de voies bus continues en entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction Gare) (2015);
- mesure 11.3: aménagement de nouveaux arrêts sur chaussée à la rue de Morat, au Varis et déplacement de l'arrêt en encoche à la porte de Morat (direction Portes de Fribourg);
- mesure 11.5: aménagement d'une voie bus sur la rue de l'Hôpital, en approche du carrefour giratoire Joseph-Piller (direction Givisiez);
- mesure 11.8: aménagement d'une voie de bus en contresens sur la route des Arsenaux (2018);
- mesure 11.9: aménagement d'une voie bus sur le ch. des Pensionnats (direction Gare) et priorisation des TC au giratoire de l'Hôpital cantonal (2015).

Les lignes urbaines des TPF ainsi que les axes mentionnés dans le postulat seront largement bénéficiaires de ces mesures. Alors qu'au 31 décembre 2011 le réseau urbain comportait 4'775 mètres de voies de bus en site propre (selon rapport d'efficacité des TPF, 2011), ce nombre doublera lorsque l'ensemble des mesures prévues par le PA2 seront réalisées (mesures des catégories B et C incluses). Ainsi, le tronçon route de la Chassotte - route du Jura - rue de l'Hôpital, en plus de la priorisation TC aux carrefours Sainte-Thérèse-Jura et Jura-Broye, verra sa voie en site propre pour les bus augmenter d'environ 1'000 mètres. L'avenue du Midi devrait pour sa part compter environ 200 mètres de voies en site propre pour les bus en direction du sud et pouvoir bénéficier d'une priorisation des TC au carrefour Midi-Fonderie-Beaumont.

Outre ces mesures principales, il convient de mentionner également les autres mesures mises en œuvre dans le cadre d'aménagements ou de requalifications d'axes routiers prévus dans le PA2 et le plan d'investissement qui, bien que non prioritairement orientés TC, comportent néanmoins des composantes qui contribuent à donner davantage la priorité aux TC. On peut notamment citer, dans ce cadre, les réaménagements prévus de l'avenue de la Gare, à la route du Jura ou à la place Notre-Dame, ainsi que des réalisations plus restreintes comme l'interface TC de l'arrêt Saint-Barthélemy qui est en cours de réaménagement.

2. Les mesures issues d'études plus sectorielles et spécifiques

En marge des mesures prévues par le PA2, des études relatives aux vitesses commerciales des TC ont été commandées par le Service de la mobilité à des bureaux techniques spécialisés, ceci en collaboration avec l'Agglo et les communes concernées (Villars-sur-Glâne et Givisiez) ainsi que les TPF, et de manière coordonnée avec le PA2 afin de compléter le catalogue des mesures prévues par ce dernier. L'une de ces études, portant sur l'amélioration de la vitesse

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 73 de M. Claude Schenker (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, et de 52 cosignataires lui demandant d'étudier la réalisation rapide de couloirs de bus en site propre, si possible avec pistes cyclables, sur les axes où les bouchons sont les plus importants (suite)

commerciale des lignes n°2 et n°6, a déjà été réalisée alors que la seconde, portant sur les lignes n°3 et n°5, est actuellement en cours.

Ces études ont pour but d'établir un diagnostic des conditions actuelles de circulation sur les lignes concernées, de mettre en évidence les principales causes de perturbations et de dysfonctionnements et de proposer les mesures d'aménagement et/ou d'exploitation qui permettraient d'en améliorer les performances.

L'étude réalisée sur les lignes n°2 et n°6 prévoit ainsi un ensemble de mesures légères à des coûts unitaires inférieurs à 100'000 francs. Elle recommande principalement la réalisation d'arrêts sur la chaussée, des améliorations/déplacements d'arrêts destinés à optimiser certaines interfaces, la mise en place de systèmes de détection de bus aux traversées régulées par des feux (priorisation TC) ainsi que l'aménagement de petites portions de voies en site propre dans les endroits où il est possible de le faire sans modifier le gabarit de la chaussée.

3. Prise de position et conclusion

Au vu de ce qui précède, l'on constate que l'aménagement d'un maximum de voies en site propre pour les TC, combiné à d'autres types de mesures visant à favoriser leur efficacité (priorisation aux carrefours et gestion des arrêts notamment), fait partie des objectifs prioritaires recherchés tant par le PA2 que par les études sectorielles menées en parallèle à celui-ci.

Cela étant, dans la mesure où il convient de tenir compte aussi bien des contraintes géographiques des routes existantes, des ressources financières que des exigences juridiques (procédure de mise à l'enquête, publication) et techniques découlant de la législation et des normes applicables (normes VSS), une solution 'miracle' (p. ex. réalisation de couloirs bus sans suppression de places de stationnement) et réalisable sans délai n'existe pas. En outre, la réalisation de la continuité du réseau avec des voies en site propre pour les bus n'est physiquement pas réalisable sur l'ensemble du réseau, certains tronçons de route ne présentant pas une largeur assez importante pour ce genre de réalisations (p. ex. rue de Morat). Finalement, de telles voies ne se justifient pas sur les axes peu chargés et sur lesquels la cadence en TC est peu élevée (à la ½ h. p. ex.).

La réalisation de l'ensemble des mesures prévues par le PA2 et inscrites au plan d'investissement 2014-2018 représente déjà un défi important en termes de ressources financières, de sorte qu'il semble peu judicieux d'ajouter à la planification actuelle de nouvelles interventions importantes dans un futur proche. Combinées entre elles, l'ensemble des mesures précitées permettra d'améliorer considérablement et durablement la vitesse commerciale de toutes les lignes de bus de l'Agglo et, partant, contribuera à renforcer l'attractivité des TC au détriment du trafic individuel motorisé (TIM) auprès des usagers.

Dans cette perspective, le Conseil communal s'engage à tout mettre en œuvre afin que l'ensemble de la planification prévue soit réalisée.

Séance du 24 février 2014

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 73 de M. Claude Schenker (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, et de 52 cosignataires lui demandant d'étudier la réalisation rapide de couloirs de bus en site propre, si possible avec pistes cyclables, sur les axes où les bouchons sont les plus importants (suite)

En outre, pour la première fois, une rubrique d'investissement de 50'000 francs a été inscrite au budget 2014 dans le but de financer des mesures d'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics sur les lignes urbaines. Ces mesures étant également financées en partie via d'autres rubriques d'investissement (renouvellement d'installations lumineuses/100'000 francs et modération de trafic/100'000 francs), le Conseil communal a l'ambition d'en réaliser plusieurs d'entre elles sur l'itinéraire des lignes n°2 et n°6 de manière échelonnée de 2014 à 2015. On peut citer, à titre d'exemple, les mesures suivantes:

- *le déplacement sur chaussée des arrêts Vignettaz-Daler;*
- *la détection des bus au passage piéton régulé face au Parc Hôtel;*
- *la détection des bus (à la descente) aux feux de Bethléem;*
- *le déplacement sur chaussée de l'arrêt Bethléem descendant;*
- *le marquage d'un couloir-bus à la rue Pierre-Kaelin;*
- *la détection des bus au droit du passage piéton régulé de la rue Saint-Pierre;*
- *le prolongement du couloir bus à la rue Saint-Pierre en direction du Bourg;*
- *le marquage d'un couloir bus à la rue du Pont-Muré entre l'arrêt Tilleul et le giratoire de la Grenette;*
- *la réorganisation des arrêts de bus autour du double giratoire de Saint-Barthélemy;*
- *la détection des bus au carrefour du Temple.*

Une partie de ces mesures sera réalisée en 2014 déjà, alors que les autres seront mises en place dès la fermeture au TIM du pont de Zaehringen. Une étude sera également lancée en 2014 dans le but de réguler le trafic au giratoire des Grand-Places, de manière à réduire la gêne occasionnée par le trafic qui sort de la rampe du parking.

Combinées avec les mesures prévues par le PA2, auxquelles elles s'ajoutent, ces différentes mesures contribueront à améliorer d'autant le fonctionnement ainsi que l'attractivité des TC."

M. Claude Schenker (DC/VL) tient les propos suivants:

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral est très satisfait de ce rapport et remercie le Conseil communal pour cette analyse fouillée. Elle donne une vue d'ensemble des mesures issues du projet d'agglomération pour améliorer la vitesse des bus en ville et un tel résumé est sauf erreur une première. Quant aux autres mesures spécifiques peu coûteuses, notre groupe se félicite d'en trouver dans ce rapport pas moins de dix – et ce n'est pas tout nous dit-on –, dont l'une ou l'autre étaient mentionnées dans le postulat de notre groupe."

Le postulat n° 73 est ainsi liquidé.

Séance du 24 février 2014

24. Décision quant à la transmission des postulats

Le Président donne connaissance à l'assemblée du préavis du Bureau du Conseil général concernant la recevabilité et la qualification des postulats.

"Les postulats n° 104 à 108 ont été traités par le Bureau, lors de sa séance du 20 novembre 2013 et les postulats n° 109 à 113, lors de sa séance du 28 janvier 2014. Le Bureau a reconnu la recevabilité des postulats n° 104 à 108, 110, 112 et 113. Il a également reconnu leur qualification de postulat.

En ce qui concerne les postulats n° 103, 109 et 111, le Bureau vous fait part des préavis suivants:

- *n° 103 de MM. Daniel Gander (UDC) et Christophe Giller (UDC), ainsi que de 9 cosignataires, demandant au Conseil communal la création d'une place de parc provisoire sur l'espace sis entre la digue CFF et l'actuelle route de Grandfey, sur la zone du chantier ouvert du pont de la Poya*

Lors de la séance du Bureau du 20 novembre 2013, M. le Syndic a informé le Bureau que le terrain en question n'appartenait pas à la Commune.

- *n° 104 de M. Daniel Gander (UDC) et de 8 cosignataires demandant au Conseil communal l'assainissement des jardins familiaux sis entre les voies CFF et l'intersection de la rue de l'Industrie et de la route de la Fonderie*

Bien que le terrain n'appartienne pas non plus à la Commune, mais en vertu de la LATeC, la Commune doit intervenir pour des questions de sécurité et de salubrité, exerçant ainsi son rôle de police des constructions.

- *n° 109 de M. Christophe Giller (UDC) et de 11 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la suppression de 30 à 50% des arrêts de bus urbains sur le territoire de la Commune*

- *n° 111 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 17 cosignataires demandant au Conseil communal le maintien du passage des bus à la route de Grandfey et à l'allée du cimetière lors de la mise en service du pont de la Poya*

Dans les deux cas, l'objet des postulats relève d'une compétence qui a été transférée à l'Agglo.

Dès lors, le Bureau invite MM. D. Gander, C. Giller et P.-A. Perritaz à retirer leur postulat respectif, n° 103, 109 et 111, faute de quoi le Bureau donnera un préavis d'irrecevabilité à l'attention de l'assemblée."

Séance du 24 février 2014

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

- n° 103 de MM. Daniel Gander (UDC) et Christophe Giller (UDC), ainsi que de 9 cosignataires, demandant au Conseil communal la création d'une place de parc provisoire sur l'espace sis entre la dique CFF et l'actuelle route de Grandfey, sur la zone du chantier ouvert du pont de la Poya

M. Daniel Gander (UDC) accepte de retirer son postulat no 103.

Le postulat n° 103 a été retiré et est ainsi liquidé.

- n° 104 de M. Daniel Gander (UDC) et de 8 cosignataires demandant au Conseil communal l'assainissement des jardins familiaux sis entre les voies CFF et l'intersection de la rue de l'Industrie et de la route de la Fonderie

M. Daniel Gander (UDC) déclare ce qui suit:

"La situation actuelle est toujours identique et montre un remarquable désordre, voire un véritable petit bordel, si j'ose. Il est temps de remédier à cette situation et je remercie l'ensemble du Conseil général d'appuyer la transmission de notre postulat pour que cet endroit change d'aspect et réponde au mieux au règlement communal en la matière. Il en va de l'image de marque de la ville."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 104 de M. Daniel Gander et de 8 cosignataires.

- n° 105 de M. Christophe Giller (UDC) et de 10 cosignataires demandant au Conseil communal l'autorisation de parcage sur la place entre la halle des fêtes et la nouvelle patinoire lors de manifestations dans la halle des fêtes

M. Christophe Giller (UDC) tient les propos suivants:

"La halle des fêtes, d'une capacité de près de 1'000 personnes, draine beaucoup de personnes lors des grandes manifestations et, malheureusement, aussi beaucoup d'automobilistes, prenant d'assaut toutes les places de parc. Les sportifs se rendant dans les installations à proximité (patinoires, salle de basket, terrains de foot) ne trouvent dès lors plus de place de stationnement. Certes, ils pourraient utiliser les transports publics, mais certains n'ont pas le choix. En effet, si l'on prend pour exemple la patinoire, les heures de glace sont tellement prisées que des équipes doivent s'entraîner à 21.30 heures, finissant l'entraînement à 22.45 heures. Le dernier bus permettant de rallier Saint-Léonard aux villages voisins part à 22.48 heures de Saint-Léonard. Il ne reste alors que trois minutes pour enlever l'équipement de hockey, se doucher et se rhabiller. L'ouverture et l'autorisation de parcage sur cette place, de 19.30 heures à 23.30 heures, uniquement lors des grandes manifestations dans la halle des fêtes, qui sont majoritairement des lotos, permettraient aux sportifs de s'entraîner sans être sous la menace d'une amende."

Séance du 24 février 2014

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

Vote

Le Conseil général refuse, par 27 voix contre 27 et 4 abstentions, mais avec la voix prépondérante de son Président, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 105 de M. Christophe Giller et de 10 cosignataires.

Il est ainsi liquidé.

- n° 106 de MM. François Miche (PS) et Marc-David Henninger (PS), ainsi que de 12 cosignataires, demandant au Conseil communal l'augmentation des contrôles de domiciliation (boîtes aux lettres) pour plus d'égalité et pour plus de justice sociale

M. François Miche (PS) fait la déclaration suivante:

"Nous ne sommes pas égaux devant les contrôles de domiciliation. A l'heure actuelle, les contrôles effectués s'adressent nolens volens aux populations précaires. Nous devons y remédier en demandant l'équité devant ces contrôles. D'autres villes ont opéré les mesures demandées et ont découvert, oh surprise, que des contribuables avaient été oubliés. Je vous prie de soutenir ce postulat pour analyse."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 106 de MM. François Miche et Marc-David Henninger, ainsi que de 12 cosignataires.

- n° 107 de M. François Miche (PS) et de 20 cosignataires demandant au Conseil communal la réévaluation du prix des fausses alarmes "pompiers"

M. François Miche (PS) déclare ce qui suit:

"Les tarifs pratiqués en matière de fausses alarmes sont trois fois inférieurs aux tarifs pratiqués dans les villes romandes. Nous devons y remédier."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 107 de M. François Miche et de 20 cosignataires.

- n° 108 de MM. Pierre-Alain Perritaz (PS) et François Miche (PS), ainsi que de 13 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude pour la création d'une place de jeux au chemin de l'Abbé-Freeley, au lieu-dit "l'arbre de Torry"

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) tient les propos suivants:

"Nous demandons au Conseil communal d'étudier la création d'une place de jeux à cet endroit pour plusieurs raisons: il n'y a pas de circulation privée sur ce chemin, donc une grande sécurité pour les enfants et une vue magnifique sur la ville de Fribourg. Cet espace n'est actuelle-

Séance du 24 février 2014

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

ment équipé que d'un seul banc et mériterait bien mieux. Cette place serait un véritable trait d'union entre le quartier de Torry-Ouest et le futur quartier de Torry-Est."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 108 de MM. Pierre-Alain Perritaz et François Miche, ainsi que de 13 cosignataires.

- n° 109 de M. Christophe Giller (UDC) et de 11 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la suppression de 30 à 50% des arrêts de bus urbains sur le territoire de la Commune

M. Christophe Giller (UDC) accepte de retirer son postulat et précise qu'il va en déposer un nouveau.

Le postulat n° 109 a été retiré et est ainsi liquidé.

- n° 110 de M. Raphaël Casazza (PLR) et de 34 cosignataires demandant au Conseil communal la réévaluation des échanges financiers entre les Services industriels de Fribourg (SIF) et la Ville de Fribourg dans le but de les optimiser pour la Ville

M. Raphaël Casazza (PLR) fait la déclaration suivante:

"Les Services industriels de la Ville de Fribourg sont un fleuron, dont notre ville peut être fière. En effet, grâce à leur professionnalisme, les Services industriels offrent aux habitants de notre ville une eau potable en quantité et qualité excellentes. En témoigne également le nombre croissant de communes avoisinantes qui sous-traitent aux SIF une partie ou complètement la distribution de l'eau potable. Par ailleurs, les SIF ont su créer et développer des synergies très intéressantes et intelligentes avec Frigaz, qui connaît lui aussi un succès fulgurant. En conséquence, la situation économique et financière des SIF est excellente depuis de nombreuses années et, comme je l'ai dit, nous pouvons en être fiers et les féliciter. Cela s'est traduit par plusieurs baisses successives du prix de l'eau ces dernières années pour arriver à l'un des prix les plus bas de Suisse romande, avec 40 centimes le m³, contre près de 2 francs le m³ à Lausanne ou Neuchâtel. C'est, à notre avis, le bon moment pour se poser la question des échanges financiers entre les SIF et la Ville. En effet, les SIF font appel depuis plusieurs années à des services fournis par la Ville de Fribourg, tels que les ressources humaines, le service juridique, etc. Jusqu'à présent, ces services étaient généralement facturés sur une base forfaitaire, inchangée depuis de nombreuses années. Or, ces dernières années, ces services ont été sollicités de façon beaucoup plus importante par les SIF pour les raisons précitées.

Nous demandons au Conseil communal de réévaluer les transferts entre les Services industriels et la Ville de Fribourg dans le but de les optimiser pour la Ville. Nous sommes convaincus qu'il y a là un potentiel intéressant pour la Ville. Nous proposons de mettre rapidement sur pied un groupe de travail 'compact' composé de membres du Conseil d'administration des SIF, de la Commission financière, du Service des finances et du Conseil communal, dans le but de proposer des mesures d'ici à juillet 2014, afin de pouvoir les intégrer au budget des SIF 2015, qui sera élaboré au mois d'août."

Séance du 24 février 2014

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 110 de M. Raphaël Casazza et de 34 cosignataires.

- n° 111 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 17 cosignataires demandant au Conseil communal le maintien du passage des bus à la route de Grandfey et à l'allée du cimetière lors de la mise en service du pont de la Poya

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) accepte de retirer son postulat n° 111.

Le postulat n° 111 a été retiré et est ainsi liquidé.

- n° 112 de MM. Jérôme Hayoz (PS) et Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 25 cosignataires, demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité de créer un service de marketing stratégique pour la Ville de Fribourg

M. Jérôme Hayoz (PS) tient les propos suivants:

"Différentes villes en Suisse font déjà du marketing urbain (city branding) professionnel, c'est-à-dire qu'elles disposent d'un service qui s'occupe de cette tâche. Nous demandons au Conseil communal d'instaurer aussi en Ville de Fribourg un service de marketing professionnel et stratégique. Nous demandons également, eu égard à la situation financière de la Ville, qu'un tel service soit intégré dans l'administration existante. J'aimerais rappeler qu'il ne s'agit pas de promotion économique pure et dure, car des gens m'ont interpellé à ce sujet, tâche qui incombe à l'Agglo, il s'agit-là d'un marketing pour la Ville de Fribourg, tel que pratiqué à Bienne ou à Lausanne. Il nous semble très important qu'un tel service puisse être mis en place pour la Ville de Fribourg."

M. Christophe Giller (UDC) déclare ce qui suit:

"Je dois avouer mon grand étonnement au dépôt de ce postulat. J'aimerais tout de même vous rappeler qu'en séance du mois de juin 2013, lors de la transmission du postulat n° 91 demandant la création d'une commission des affaires économiques, déposé par M. Vincent Jacquat, au nom du groupe PLR, ladite transmission avait été refusée, sous prétexte que la promotion économique était du ressort de l'Agglo. A la lecture de ce postulat, sur le site internet de la Ville, il est dit qu'il poursuit un but stratégique, afin de promouvoir l'économie, donc promotion économique, qui en juin 2013 avait été classée par les mêmes personnes, comme étant du ressort de l'Agglo. Dans le texte déposé, il est également fait mention de la promotion touristique qui est également du ressort de l'Agglo. Je me demande donc quelle est l'utilité de créer un service de marketing pour coordonner la promotion économique, si celle-ci est du ressort de l'Agglo. Surtout, je ne vois pas en quoi ce service serait plus performant que la commission des affaires économiques proposée par le PLR au mois de juin 2013."

Pour ces raisons, le groupe UDC s'opposera à la transmission de ce postulat."

Séance du 24 février 2014

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

M. Laurent Dietrich (DC/VL) ajoute ce qui suit:

"Telle n'est pas la coutume, mais je dois rejoindre l'avis de mes collègues de droite. En effet, vous proposez ici de créer des missions spéciales qui sont déjà dévolues à plusieurs instances, que ce soit au niveau administratif, ou dans le domaine touristique, comme on l'a déjà dit. Lors du budget, il y a eu une grande discussion pour resserrer les coûts. Or, on nous dit d'une part que le personnel est compressé et qu'on ne peut pas le diminuer et d'autre part on augmente les impôts. Je ne peux donc pas, en toute conscience, soutenir un postulat qui vise à attribuer de nouvelles tâches, alors que le personnel communal subvient apparemment juste aux tâches actuelles. Je m'opposerai donc à la transmission de ce postulat et je vous invite à en faire de même."

Vote

Le Conseil général refuse, par 26 voix contre 19 et 14 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 112 de MM. Jérôme Hayoz et Christophe Allenspach, ainsi que de 25 cosignataires.

Il est ainsi liquidé.

- n° 113 de M. Bernhard Altermatt (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 33 cosignataires demandant au Conseil communal de mener une réflexion globale sur l'aménagement et la mise en lien des espaces publics et des zones vertes dans les secteurs de la caserne de la Poya, des installations sportives de Saint-Léonard, des environs du cimetière de Saint-Léonard, ainsi que des prolongations de ces secteurs vers le Palatinat, vers Grandfey et vers la colline et le quartier du Torry

M. Bernhard Altermatt (DC/VL) résume son postulat de la manière suivante:

"Je tiens à préciser que, dans la transcription de l'intitulé, un secteur a été oublié: celui du parc de la Poya qui figurait dans l'objet du postulat et qui fait évidemment partie du secteur de la Poya. L'idée est de mieux relier entre elles les différentes zones vertes et publiques existantes. Le but est de les rendre plus accessibles aux visiteurs et à la population qui se rendent sur le site de Saint-Léonard et de développer des axes sécurisés, durables, qui permettent l'usage de la zone, pas seulement pour les voitures, mais également pour les vélos, les promeneurs, les joggers et les familles, notamment."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 113 de M. Bernhard Altermatt, au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 33 cosignataires.

Séance du 24 février 2014

25. Réponse aux questions

- n° 124 de M. Jérôme Hayoz (PS) relative au projet d'aménagement des rives de la Sarine en ville de Fribourg

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, donne la réponse suivante:

"Si l'objet 'rives de la Sarine' a été inscrit au budget 2012, pour un montant de 50'000 francs, il n'a pas été possible de lancer véritablement le projet avant 2013. Dans ce type de dossier, il est en effet indispensable de constituer un groupe solide, avant d'engager les premières démarches, si l'on entend pouvoir lancer un véritable processus de revitalisation en consolidant préalablement l'aspect financier qui est déterminant dans le cadre d'un tel projet. A ce sujet, il est important de savoir que les études seront prises en charge par la Ville à hauteur de 53%. Les 47% restants seront financés par le Canton. Cette répartition a été précisée dans une lettre reçue il y a quelques semaines seulement. Cette proportion est susceptible d'ailleurs d'évoluer dans le cadre d'une réalisation future. Si la qualité du projet est avérée, 70 à 80% des coûts pourront en effet être financés par le Canton et par la Confédération.

Lors des derniers mois, plusieurs rencontres ont été organisées entre les représentants des Services de l'Etat les plus concernés, du Service d'urbanisme de la Ville, ainsi que des associations actives dans la protection de l'environnement. C'est aux termes des discussions qui mettaient en présence tous ces acteurs qu'il a été possible de définir un cadre d'étude, puis d'attribuer un mandat à un bureau spécialisé. Aujourd'hui, une étude a été confiée à une équipe constituée du bureau CSD, spécialisé dans les études environnementales, et du bureau Paysage SA, architectes du paysage. Cette étude a pour objectif de produire un état des lieux du cours d'eau, qui portera notamment sur les aspects hydrauliques, géologiques, paysagers, étant précisé qu'un inventaire des biotopes sera réalisé et que les divers usages de la rivière seront pris en compte. Au terme des investigations confiées aux mandataires, il sera alors possible de comprendre les forces et les faiblesses de la Sarine, les plus grosses lacunes résidant sans aucun doute dans le faible développement des biotopes dû à la rectitude du cours d'eau. La remise de cette étude est prévue pour le printemps 2014. Le diagnostic de la Sarine ayant été produit, le deuxième volet de la démarche consistera à réfléchir à l'élaboration d'un projet concret en vue d'atteindre les objectifs hydrauliques, géologiques et environnementaux, mais également liés aux usages et à l'appropriation de la rivière par ses habitants. Il est envisagé, pour cela, de mettre sur pied une démarche participative. L'accessibilité et la relation avec la rivière pour la population sont traitées dans le cadre de cette démarche."

M. Jérôme Hayoz (PS) se déclare satisfait de cette réponse.

- n° 127 de M. Daniel Gander (UDC) relative à l'insalubrité aux abords du local Fri-Son

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, fait la déclaration ci-après:

"Cette situation est connue des services techniques de longue date. En effet, la première intervention recensée date de l'année 2004 où la Ville enjoignait Fri-Son de prendre des mesures pour éviter la situation décrite dans la présente question. Par la suite, un groupe de tra-

Séance du 24 février 2014

Réponse aux questions
(suite)

vail a été formé pour trouver des solutions à différents problèmes relatifs au secteur concerné (déchets, bruit, parage, vandalisme, etc.). En effet, plusieurs établissements publics se trouvent entre le carrefour des Charrettes et le carrefour de la route de l'Industrie. Par la suite, la Police locale est intervenue verbalement à plusieurs reprises auprès des responsables de Fri-Son.

Du point de vue légal, il est incontestable que la responsabilité incombe à l'exploitant qui doit maintenir l'ordre aux abords immédiats de son établissement. Ce type de situation entre directement dans le cadre des mesures établies dans la stratégie 'Fribourg, ville propre'. En effet, la mesure 7 prévoit un contrat avec les restaurateurs afin de diminuer le littering en Ville. Elle se fonde sur l'élaboration d'une convention visant à définir les exigences de la Ville en matière de propreté. Dans ce sens, des contacts seront pris prochainement avec les responsables de Fri-Son, comme d'ailleurs avec ceux d'autres établissements, pour mettre en place une telle convention. Cette dernière sera suivie de contrôles."

M. Daniel Gander (UDC) se déclare satisfait de cette réponse et fait remarquer qu'il y a beaucoup moins de déchets maintenant.

- n° 128 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative au parage à la rue Pierre-Aeby

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, rappelle le contenu de la question et y répond de la manière suivante:

"Après examen de cette question, nous sommes à même de fournir les éléments de réponse suivants:

- 1. La 'petite place' de la rue Pierre-Aeby compte bien trois places de parc. Depuis de nombreuses années, deux d'entre elles sont réservées au stationnement des véhicules 'mobility'. La troisième place, qui était publique jusqu'à peu, a été réservée à un habitant, locataire d'un appartement de la Ville, en remplacement d'une place de parc qui était précédemment située à l'extrémité de la rue Pierre-Aeby. Ainsi, il n'y a eu aucune suppression de places de parc pour les habitants du quartier à cet endroit précis. Au contraire, la mise à disposition de places de parc 'mobility' sert un grand nombre d'utilisateurs, habitant pour la plupart le quartier. Selon nos informations, 'mobility' demande le marquage d'une place de parc dès 25 abonnés. On peut donc considérer que ces deux places de parc servent les intérêts d'environ 50 automobilistes habitant le quartier.*
- 2. La 'privatisation' de la troisième place de parc est justifiée par les motifs suivants: deux places de parc réservées à un usage privatif étaient marquées sur la place située en extrémité nord de la rue Pierre-Aeby. L'accès à ces deux places de parc était rendu très difficile par l'exiguïté des lieux. Les manœuvres étaient périlleuses. Elles induisaient de nombreuses 'touchettes' et réclamations pour dégâts aux véhicules ou au bâtiment. Selon la dimension du véhicule des locataires, leur usage était même impossible. Il va sans dire que les conditions d'accès à ces deux places ne respectaient pas les normes. Il a dès lors été décidé de régulariser cette situation en supprimant une place.*

Séance du 24 février 2014

Réponse aux questions
(suite)

3. *Les places de parc numérotées de 1 à 11 se trouvent sur la place située tout au nord de la rue Pierre-Aeby. La place 12 correspond à celle louée au locataire.*
4. *La Ville de Fribourg possède plusieurs places de parc situées sur des parcelles privées communales. C'est notamment le cas dans les écoles, ainsi qu'à proximité de certains bâtiments administratifs, comme par exemple à la rue Joseph-Piller 7.*
5. *Les vignettes 'hôtel' sont mises à disposition de la clientèle des établissements hôteliers au prix de 3 francs pour celles qui sont valables de 08.00 heures à 10.00 heures et de 10 francs pour celles qui sont valables toute la journée. Les vignettes à 3 francs vont du reste être supprimées, puisqu'elles ne sont pratiquement jamais demandées. Il ne restera par conséquent plus que les cartes à 10 francs pour une journée. Ces vignettes ont pour but de faciliter les séjours en ville. Selon la durée du séjour de cette clientèle, il est possible qu'un véhicule obtienne plusieurs vignettes. A noter encore que la présence nocturne de véhicules équipés de vignette n'a probablement que peu d'importance sur l'occupation des places de parc, en raison du fait que le stationnement devient gratuit à partir de 18.30 heures. Ainsi, la vignette ne confère aucun droit particulier à partir de la fin de la période de paiement."*

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) se déclare satisfait de la réponse.

- n° 129 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) relative à l'affectation future de l'ancien Hôpital des Bourgeois

M. Jean Bourqknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, procède à un petit rappel des faits:

"Cette question était liée au fait que le Grand Conseil se prononçait sur le crédit d'acquisition d'un terrain pour la Faculté de droit de l'Université. Mme A. Burgener Woeffray demandait ce que la Ville prévoyait sur le site de l'ancien Hôpital des Bourgeois, pas par rapport à l'affectation future du bâtiment lui-même. Il s'agit bien du site où se trouve le parking aujourd'hui.

L'étude d'urbanisme dont il est question avait pris la forme d'un mandat d'étude parallèle, qui s'est terminée au printemps 2012. Cette démarche s'est rapportée au développement urbanistique du secteur Tour-Henri et de l'Hôpital des Bourgeois. Le périmètre d'étude intégrait sur une surface d'environ 60'000 m² les terrains dits de la Tour-Henri, le site de l'Université, le site de l'ancien Hôpital des Bourgeois, celui de La Poste, ainsi que les terrains limitrophes qui appartiennent aux CFF. Le périmètre d'étude est compris dans l'inventaire des sites à protéger en Suisse (ISOS) et fait l'objet de mesures de protection du patrimoine bâti. La démarche devait permettre aux autorités d'obtenir une planification par étapes, en vue d'une réalisation sectorielle ultérieure. Les architectes-urbanistes étaient invités à fixer et à formaliser les grandes orientations prises pour le développement de ce périmètre, afin de garantir la qualité de vie dans ce futur nouveau centre urbain. Il s'agissait, dans cette phase, de définir les options urbaines permettant de se doter d'outils de gestion du lieu et suffisamment souples pour accompagner la mutation du site sur le long terme. La planification devait notamment intégrer la problématique urbaine liée aux besoins

Séance du 24 février 2014

Réponse aux questions
(suite)

actuels d'extension de la Faculté de droit de l'Université de Fribourg. Le programme des locaux exprimé par les différents propriétaires était le suivant:

L'Etat souhaiterait garantir le développement de l'Université par la réalisation rapide de l'extension de la Faculté de droit. L'objectif de La Poste résidait dans la conservation et l'optimisation à long terme de la valeur de son parc immobilier. En ce qui concerne la Ville de Fribourg, le but de la démarche visait à identifier, à partir de cette étude, les opportunités offertes par la situation. La Ville attendait dans ce sens à la fois des propositions architecturales, patrimoniales et paysagères. Si les affectations n'étaient pas précisément définies dans le mandat d'étude parallèle, il était cependant admis que les futurs usages seraient prioritairement publics. Toutefois, il était également mentionné que des affectations complémentaires de type commercial ou résidentiel pouvaient être envisagées dans une moindre mesure. Le bureau lauréat Privileggio_Secchi a respecté les desideratas exprimés. Il a, en particulier, prévu de réaliser un bâtiment à vocation principalement administrative sur la surface actuellement occupée par le parking des Bourgeois. Cela dit, un plan d'aménagement de détail (PAD) devra être développé sur ce secteur en partenariat avec les autres propriétaires intéressés, en particulier La Poste. Dans ce contexte, des réflexions devront encore être menées pour définir les besoins exacts et les objectifs temporels de la réalisation."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) se déclare satisfaite de la réponse mais dit également "histoire à suivre".

- n° 130 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à la mise en sens unique de la rue d'Affry dans le sens Tivoli-avenue du Midi qui a engendré un afflux de trafic dans le quartier d'habitation de Gambach

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, donne la réponse suivante:

"En séance du Conseil général du 1^{er} octobre 2013, M. P. Wicht a posé une question relative à la mise en sens unique de la rue Louis-d'Affry dans le sens Tivoli – avenue du Midi, durant la réfection du revêtement de cette voie de circulation qui a eu lieu l'année dernière.

Après examen de cette question, nous sommes à même de fournir les éléments de réponse suivants:

Chaque année, la fin de l'hiver coïncide avec le début des travaux d'entretien et d'assainissement des routes et trottoirs. En 2013, d'importants tronçons routiers du centre-ville étaient concernés. La Ville de Fribourg a fait un effort important de planification et d'information. L'avenue du Midi et la rue Louis-d'Affry ont fait l'objet d'une attention particulière. En effet, il s'agit d'artères fortement chargées, avec un impact certain sur le fonctionnement du réseau. Afin d'en réduire l'ampleur, des études ont été réalisées dans le but de réduire le plus possible les incidences sur le réseau. Néanmoins, d'importantes perturbations sont inévitables, notamment aux heures de pointe.

La coordination des interventions a pris en considération les éléments suivants:

Séance du 24 février 2014

Réponse aux questions (suite)

- les mesures d'accompagnement du pont de la Poya, qui sont à réaliser avant l'ouverture du pont prévue fin 2014;
- l'assainissement au bruit routier, qui doit être réalisé avant le 31 mars 2018 (date butoir pour l'obtention des subventions de la Confédération);
- les mesures du plan d'Agglomération prévues en catégorie A, qui doivent être réalisées entre 2015 et 2018;
- l'entretien usuel du réseau routier et du réseau de canalisations de la ville;
- l'entretien usuel et l'assainissement du réseau cantonal situé en ville et dans les communes limitrophes;
- les interventions dans les communes limitrophes;
- les coûts, la durée des chantiers, les vacances scolaires et du bâtiment, le fonctionnement du réseau.

Voilà les paramètres dont il faut tenir compte lorsqu'on planifie des réfections en ville et je vous assure que c'est un exercice complexe.

En raison de ces éléments, et du fait que de nombreux chantiers sont déjà planifiés pour les cinq ans à venir, ceux prévus en 2013 ne pouvaient pas être différés, même si les incidences prévues sur le réseau étaient fortes, selon la période et le lieu. Pour ces motifs-là, la Ville de Fribourg a encouragé les usagers à emprunter les transports publics, la mobilité douce et à utiliser les parkings d'échange.

C'est ainsi que le choix du sens de circulation à la rue Louis-d'Affry a fait l'objet d'un examen attentif. L'analyse des charges de trafic au giratoire de Tivoli, ainsi qu'au carrefour Richemond, a été confiée à un bureau indépendant. La distribution du trafic dans ces carrefours et les reports dans les rues voisines ont été estimés. Nous avons également tenu compte du fonctionnement des carrefours voisins en prenant soin d'éviter soigneusement l'entrecroisement des flux dont l'effet est la réduction de la capacité des réseaux et de l'insécurité. Par ailleurs, les expériences lors de chantiers précédents ont également été prises en compte.

Finalement, lors des travaux sur la rue Louis-d'Affry, nous avons décidé la mise en sens unique dans le sens Midi-Affry, tant pour la phase 1 des travaux (juin-juillet) que durant la phase 2 (septembre). Contrairement à ce qui est affirmé dans la question, la même déviation de trafic a été mise en place durant les travaux réalisés à la rue Louis-d'Affry (cf. la publication des restrictions de circulation).

Le maintien de la circulation dans le sens Tivoli – Midi avait l'avantage de ne pas nécessiter la mise en sens unique de l'avenue du Midi en direction de la sortie de ville. Cette mesure aurait été nécessaire pour simplifier le fonctionnement du carrefour à feux de Richemond en évitant l'entrecroisement des flux Midi- Beauregard-Affry. Le périmètre de signalisation des déviations a ainsi été réduit (pas de signalisation avancée pour le trafic en provenance des routes de Marly et de la Glâne). A la route de Villars, nous aurions dû, sur la commune de Villars-sur-Glâne, dévier le trafic par la route du Jura et dévier les véhicules venant de l'avenue de Beauregard par l'avenue de la Gare via l'avenue du Midi. En plus, nous aurions aussi dû dévier le trafic poids lourds par le centre-ville, puis le

Séance du 24 février 2014

Réponse aux questions
(suite)

Square-des-Places. Ces mesures n'auraient certainement pas suffi à protéger le quartier de Gambach des reports.

Il s'agissait également de ne pas injecter plus de trafic au centre-ville, là où circulent toutes les lignes des transports publics.

Cette décision prise par le Service de la mobilité a permis d'assurer le déroulement du chantier dans les délais prévus tout en offrant aux entreprises des conditions sécuritaires acceptables. Certes, les reports de trafic ont induit des charges de trafic supplémentaires dans certains quartiers, mais globalement nous pouvons nous féliciter de la manière dont les chantiers 2013 ont été menés. Nous nous efforcerons de planifier les travaux 2014 avec le même soin, en veillant à informer la population, comme nous l'avons fait l'année dernière, c'est-à-dire par une conférence de presse avec une information exhaustive."

M. Pascal Wight (UDC) remercie le Conseil communal de sa réponse.

- n° 134 de M. Christoph Allenspach (PS) relative au droit de superficie octroyé à Nordmann & Cie SA

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, rappelle les questions:

- "1. *Est-ce que Nordmann & Cie SA est toujours propriétaire de toutes les constructions situées sur les parcelles de la Commune?*
2. *Est-ce que le fait que Nordmann & Cie SA ne s'occupe désormais plus de l'exploitation de certaines surfaces est conforme aux contrats de droit de superficie octroyés?"*

Le bénéficiaire des droits de superficie (DDP) liés aux nouvelles galeries, au multiplexe, au restaurant ou au parking souterrain et conséquemment propriétaire des constructions, demeure toujours la société Nordmann. Pour ce qui est du DDP lié à l'agrandissement du sous-sol, côté rue de Romont-Temple, la société Nordmann & Cie SA foncière, propriétaire de la société simple, bénéficiaire du DDP en question, a cédé ses droits à Manor AG, nouveau onzième propriétaire. Tous les DDP sont cessibles et transmissibles aux conditions d'une solvabilité reconnue. Dans le cas présent, la solvabilité de Manor AG est incontestable. Le fait que la société Nordmann & Cie SA ne s'occupe plus de l'exploitation de certaines surfaces, voire cède ses droits, est parfaitement conforme au droit. Le Service des finances relève que M. Alain Deschenaux, Directeur général de Nordmann & Cie SA, a informé formellement le Conseil communal des changements intervenus par courrier en janvier 2014. Maître Nussbaumer, chargé d'authentifier les actes passés a également adressé un courrier au Conseil communal."

M. Christoph Allenspach (PS) se déclare plus satisfait de la réponse que de la situation, "car on a quand même octroyé des droits de superficie à une entreprise qui a finalement exploité ces terrains, pour les céder après à d'autres, rendant la situation incontrôlable."

Séance du 24 février 2014

Réponse aux questions
(suite)

- n° 136 de Mme Christa Mutter (Verts) relative au système de recyclage des matières plastiques non PET

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, apporte la réponse suivante:

"En préambule, il importe de préciser que le Conseil communal n'a, à ce jour ni trouvé, ni décidé, une solution définitive au recyclage de toutes les matières plastiques. En conséquence, la présente réponse revient sur la problématique de l'espèce et esquisse les possibilités de stratégie à venir. En effet, les interrogations de Mme C. Mutter reflètent une part des questions que se pose aussi le Conseil communal à propos de la thématique des déchets plastiques.

Pour rappel, les plastiques se subdivisent en une multitude de familles. Le PET est l'une de ces familles qui, aujourd'hui recyclé, ne fait pas l'objet de plus de précision dans cette réponse. En revanche, on considère trois autres familles sujettes à valorisation, il s'agit des

PE-HD	Polyéthylène haute densité	Emballages de produits d'hygiène, ...
PE-LD	Polyéthylène basse densité	Sacs et films plastiques, ...
PP	Polypropylène	Pots, caisses, jouets, ...

La pratique de la Ville en matière de collecte des plastiques, hormis le PET, se fonde sur leur récupération dans les points de récolte et à la déchetterie des Neigles sans considérer la famille de plastiques. Ces plastiques sont ensuite conduits à la SAIDEF pour y être incinérés au même titre que les ordures ménagères.

La mise en place de cette pratique de collecte remonte à quelques années. A cette époque, une entreprise de recyclage récupérait toutes les familles de plastique pour les valoriser en éléments de type 'palettes' de transport. Cette entreprise ayant fait faillite, le système de collecte est resté en place, mais la filière d'élimination a été assimilée à celle des ordures ménagères.

L'analyse de cette pratique met en évidence que le principe de causalité du pollueur-payeur n'est pas respecté. En effet, les plastiques devraient logiquement se retrouver dans les sacs bleus sujets à la taxe au sac.

Le débat au sujet de cette question fait donc ressortir, d'une part, la question du principe de causalité qui n'est pas respecté et, d'autre part, l'habitude de tri prise par la population. Fort de ce contexte, le Conseil communal a décidé la mise en place d'un essai-pilote en vue du tri des trois familles de plastiques valorisables. Cet essai se déroule actuellement sur le site des Neigles et, durant cette période, les conteneurs de récupération du plastique restent en place dans les points de collecte.

L'essai-pilote a pour objectif de permettre une estimation des quantités de plastiques valorisables. Les plastiques ainsi collectés sont acheminés vers l'entreprise SRS Swiss Recycling Services SA à Rosé qui compose des ballots avec la matière collectée. Ces derniers sont acheminés par camion en Suisse ou à l'étranger (France ou Allemagne) selon les disponibilités du marché.

Séance du 24 février 2014

Réponse aux questions
(suite)

La question de l'écobilan ne peut être répondue aujourd'hui dans la mesure où les quantités approximatives ne sont pas encore connues et que la Ville n'a pas de pouvoir de décision quant au choix de la destination finale. Tout au plus, une estimation sommaire sur la base des premières données tend à évaluer une centaine de tonnes par an équivalent à vingt transports entre la STEP et Rosé.

A propos des déplacements sur le site des Neigles, rien n'est décidé à ce jour. Dans la mesure où l'essai-pilote conduirait à une collecte ciblée d'un, deux ou des trois types de plastiques valorisables, une réflexion devrait alors être menée. En effet, la solution des points de collecte serait envisageable avec un important risque de mélange des plastiques. A noter que la suppression des conteneurs pour les plastiques dans les points de récolte met en évidence le risque de trouver des plastiques dans les conteneurs pour le PET. La solution unique du site des Neigles soulève quant à elle le problème de l'accessibilité. La CUTAF puis l'Agglo ont été abordées à plusieurs reprises pour une éventuelle prolongation de la ligne de bus n°4, sans qu'une entrée en matière ne soit consentie.

En conclusion, le Conseil communal attend la fin de la période de l'essai-pilote avant de prendre une décision définitive."

Mme Christa Mutter (Verts) remercie le Conseil communal de sa réponse et constate que devant les différents types de plastique, les différents quartiers n'ont pas d'égalité en ville de Fribourg.

ooo

26. Divers

A. NOUVELLE PROPOSITION

- n° 11 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Addei Sidi Nur Manquay (PS) et de M. Elias Moussa (PS), ainsi que de 24 cosignataires, demandant au Conseil communal [l'élaboration d'] un règlement concernant la compensation des plus-values résultant des mesures d'aménagement

M. Christoph Allenspach (PS) présente le contenu de sa proposition:

"Les auteurs de la proposition demandent au Conseil communal de soumettre au Conseil général un règlement concernant la compensation des plus-values résultant des mesures d'aménagement.

La législation fédérale en vigueur depuis 1980 prévoit la compensation des plus-values résultant des mesures d'aménagement. Ainsi, l'article 5, alinéa 1 LAT (loi sur l'aménagement de territoire, RS 700) précise ce qui suit:

'Article 5: Compensation et indemnisation

1 Le droit cantonal établit un régime de compensation permettant de tenir compte équitablement des avantages et des inconvénients majeurs qui résultent de mesures d'aménagement.'

Séance du 24 février 2014

Divers (suite)

Le peuple suisse a approuvé le 3 mars 2013 la révision partielle de la LAT. Il est prévu que la LAT révisée entre en vigueur au printemps 2014. Suite à cette révision partielle, l'article 5 LAT sera complété par un nouvel alinéa 1bis:

'Article 5, alinéa 1bis LAT, révision partielle du 15 juin 2012

1bis Les avantages résultant de mesures d'aménagement sont compensés par une taxe d'au moins 20%. La compensation est exigible lorsque le bien-fonds est construit ou aliéné. Le droit cantonal conçoit le régime de compensation de façon à compenser au moins les plus-values résultant du classement durable de terrains en zone à bâtir.'

Le Canton de Fribourg ne dispose pas encore d'une loi cantonale concernant la compensation des plus-values, mais il sera obligé de créer une telle loi dans les cinq ans dès l'entrée en vigueur de la révision partielle du 15 juin 2012 (article 38a, alinéa 4 LAT, révision partielle du 15 juin 2012).

Cette loi règlera notamment les cas d'une plus-value lors du classement de terrains en zone à bâtir. Or, il ne sera probablement pas possible d'appliquer l'article 5, alinéa 1bis LAT lorsqu'une zone à bâtir existante est réaffectée de manière à générer une plus-value, par exemple lors d'une densification et d'une augmentation de l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS).

Nous savons aujourd'hui que, dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local (PAL), que la Ville de Fribourg ne prévoit pas de nouvelles zones à bâtir. Par contre, il est prévu de densifier davantage certaines zones à bâtir existantes.

La jurisprudence permet – dans certaines limites - de compenser les avantages résultant de mesures d'aménagement par voie contractuelle. Ainsi, le Tribunal fédéral autorise la conclusion de contrats de droit public avec des privés, pour autant que la loi le prévoit explicitement, qu'elle laisse une marge de manœuvre dans ce sens ou qu'elle ne l'exclue pas expressément. De nombreuses ville et communes exploitent cette marge de manœuvre et concluent avec les propriétaires fonciers des contrats d'infrastructures ou d'autres contrats destinés à faire participer ceux-ci aux coûts des infrastructures publiques. Le Tribunal fédéral a jugé qu'un prélèvement allant jusqu'à 60% de la plus-value était compatible avec la garantie constitutionnelle de la propriété.

La Ville de Fribourg n'a fait usage qu'à quelques rares occasions de cette possibilité contractuelle. Par conséquent, elle s'est privée de montants considérables, notamment durant les périodes récentes qui ont connues de nombreuses constructions sur des terrains bénéficiant d'une plus-value. Etant donné que la révision du PAL actuellement en cours prévoit la densification de certaines zones à bâtir, des plus-values importantes pourraient en résulter. Nous estimons que la Ville, qui devra par la suite financer de nouvelles infrastructures, devrait profiter de ces plus-values.

Même si la Ville de Fribourg peut demander, dans certains cas, une compensation des plus-values par voie contractuelle, sans règlement, nous proposons tout de même un tel règlement. Celui-ci devrait fixer et clarifier les modalités de la compensation des plus-values d'une manière

Séance du 24 février 2014

Divers (suite)

claire et prévisible pour les privés et donc éviter de longues discussions, voire des actions légales par la suite."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors de la prochaine séance.

B. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 114 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 18 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier, par le truchement de ses délégués à l'Agglo, le maintien du passage des bus à la route de Grandfey et à l'allée du Cimetière lors de la mise en service du pont de la Poya

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) fait la déclaration ci-après:

"Dès fin octobre 2014, les bus devront, tout comme la circulation privée, passer depuis le giratoire Guisan, par la route de Morat, puis la route de la patinoire pour rejoindre l'arrêt 'Cimetière' sur la ligne 1. Ce passage posera problèmes lors des heures de pointe et de fermeture des commerces.

Je demande au Conseil communal de demander à l'Agglo d'étudier le maintien du passage par la route de Grandfey et l'allée du Cimetière pour une meilleure vitesse commerciale (environ 30 secondes par course). Ce passage sera toujours ouvert lors des matchs du HC Fribourg-Gottéron. En évitant la rue de Morat, les bus auront un temps de trajet raccourci, les usagers auront un meilleur confort et une plus grande sécurité (site propre). Ce trajet ne coûtera rien (zéro franc), car il existe déjà aujourd'hui."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 115 de M. Christophe Giller (UDC) et de 13 cosignataires demandant au Conseil communal d'intervenir, par le truchement de ses délégués à l'Agglo, pour obtenir la suppression de 30 à 50% des arrêts de bus sur le territoire de la commune

M. Christophe Giller (UDC) présente son postulat:

"Le budget 2014 prévoit 50'000 francs pour l'amélioration de la vitesse des transports publics urbains (430.501.06) qui ont actuellement des vitesses commerciales très lentes. La suppression de 30 à 50% des arrêts permettrait non seulement d'augmenter cette vitesse, mais également de diminuer les coûts d'exploitation pour la Ville et de garantir une desserte similaire à l'actuelle.

Les normes VSS stipulent qu'un arrêt de bus a un rayon d'influence de 300 mètres. En regardant une carte de la ville, avec tous ces rayons dessinés, la superposition des zones d'influence est évidente. En diminuant les arrêts de 50%, la zone d'influence totale serait égale à 94% de la zone actuelle. La desserte serait donc quasi inchangée selon les normes VSS.

Le postulat n° 97 propose le bétonnage des arrêts de bus, mesure qui demanderait moins d'investissement s'il y avait moins d'arrêts.

Séance du 24 février 2014

Divers (suite)

Au niveau des coûts d'exploitation, ceux-ci sont facturés par l'Agglo, selon la répartition des charges fixée à l'article 47 de ses statuts. 80% de cette répartition est calculée en fonction de la desserte urbaine, qui est proportionnelle à la racine du nombre d'arrêts total annuel sur le territoire communal, c'est-à-dire qu'une diminution des arrêts de bus baisserait la part de la Ville au financement de la mobilité de l'Agglo (actuellement 64.64%). Les économies pour la Ville seraient de l'ordre de 0,5 à 1 million de francs par année."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 116 de MM. Raphaël Fessler (DC/VL) et Claude Schenker (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, ainsi que de 8 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la faisabilité d'externaliser le Service informatique de la Ville

M. Raphaël Fessler (DC/VL) explique le contenu de son postulat ainsi:

"Le Service informatique de l'Administration communale occupe onze personnes et dispose, pour 2014, d'un budget annuel de 2'754'033 francs. L'informatique est un domaine en rapide et constante évolution. Etant donné la 'complexification' de ce secteur très pointu, une demande d'étude pour externaliser progressivement ce service – au gré des départs par exemple – se justifie.

Les objectifs sont: la perspective d'économies substantielles pour le ménage communal, la garantie d'une gestion avec les derniers outils informatiques les plus performants et l'optimisation des prestations globales."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 117 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de MM. Gilles Bourgarel (Verts) et Jean-Noël Gex (PLR), ainsi que de 10 cosignataires, demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité, dans le cadre des études pour la revitalisation des quartiers du Bourg et de l'Auge, d'installer un ascenseur public entre le pont de Zaehringen et le quartier de l'Auge

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) tient les propos suivants:

"Dans le cadre du plan directeur de la ville historique, le secteur de la cathédrale et les rues adjacentes font l'objet d'un important projet de requalification de l'espace public. Plusieurs groupes de travail réfléchissent actuellement sur des mesures de revitalisation du quartier du Bourg et du quartier de l'Auge.

Afin d'assurer que les quartiers du Bourg et de l'Auge restent vivants et attractifs, non seulement comme lieux de vie mais aussi de lieux historiques et touristiques, il faudrait favoriser une liaison entre l'Auge et le quartier du Bourg. Cette liaison piétonne entre l'Auge et le Bourg pourrait être un ascenseur allant de la Lenda à la terrasse des Zaehringen. Il faut être réaliste: monter le Stalden ou les escaliers de la Lenda à pied

Séance du 24 février 2014

Divers (suite)

exige un effort physique assez grand. Tout le monde n'a pas envie ou n'est pas capable de faire cet effort.

- *La réalisation d'un ascenseur public serait une solution pour désenclaver le quartier de l'Auge et permettrait de recréer un lien social entre deux quartiers.*
- *La réalisation d'un ascenseur public serait attrayante pour les touristes (cf. l'ascenseur public dans la ville de Berne qui va de la vieille ville à la terrasse du Palais fédérale).*
- *La réalisation d'un ascenseur public permettrait d'améliorer et de faciliter l'accès au quartier du Bourg respectivement de l'Auge, notamment pour les piétons, pour les personnes à mobilité réduite, pour les cyclistes, pour les personnes qui se promènent avec une poussette etc.*
- *Les effets induits de la réalisation d'un ascenseur public favoriseraient un rapprochement de deux quartiers historiques et touristiques.*

Pour accompagner l'ambitieux projet de la revitalisation des quartiers du Bourg et de l'Auge, le Conseil communal est prié d'examiner des mesures concrètes pour installer un ascenseur allant de la Lenda à la terrasse des Zaehringen.

Im Rahmen der Begleitmassnahmen der Revitalisierung und Attraktivitätssteigerung des Burg- und Auquartiers - sowohl als Wohn- und Lebensräume als auch als historische und touristische Orte - bitten wir den Gemeinderat, die Einrichtung eines öffentlichen Liftes zu prüfen, der Burg- und Auquartier direkt miteinander verbindet."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 118 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Jean-Noël Gex (PLR), ainsi que de 16 cosignataires, demandant au Conseil communal l'étude d'un parking public au chemin Montrevers

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) présente son postulat de la manière suivante:

"La plan directeur de la ville historique (PDH), quartier du Bourg, prévoit l'aménagement d'un parking au chemin Montrevers, à l'emplacement du petit terrain de football (cf. plan Michel Waeber 016 et rapport explicatif, page 19) qui se trouve sur fonds communal.

Suivant les principes de simultanéité et de localisation des places de parc à supprimer dans quatre secteurs du Bourg, énoncés par deux Conseillers communaux lors de la séance d'information du 4 novembre 2013, l'étude demandée revêt toute son importance dans le cadre du volet 'Stationnement' du PDH, quartier du Bourg'. Elle offrira au secteur 4 de la rue de Morat un nouveau lieu de stationnement centralisé, qui sera affecté selon les besoins de la commune.

Séance du 24 février 2014

Divers (suite)

L'étude de ce nouveau parking portera sur le nombre possible de places de parc, le type de revêtement et les mesures paysagères pour intégrer au mieux le parking dans le site."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 119 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), au nom du groupe libéral-radical, et de 14 cosignataires demandant au Conseil communal l'augmentation des parcours pédestres balisés en ville, par le truchement de ses délégués à l'Agglo

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) tient les propos suivants:

"Les soussignés demandent, par le truchement des délégués à l'Agglo, que Fribourg Tourisme étudie et aménage de nouveaux parcours pédestres sur panneaux, comme celui qui commence à la place Georges-Python et qui conduit les touristes vers la Porte de Berne (parcours en jaune).

Sur les plans de ville exposés dans les vitrines à la Gare et à d'autres endroits, sont indiqués un parcours en vert (peu visible): Gare / Université / Saint-Michel / Cathédrale / Funiculaire et un parcours en rouge: Gare / Pérolles / chemin Ritter / Basse-Ville. En l'absence d'un balisage par des panneaux, il est difficile pour les touristes de mémoriser ces parcours.

D'autre part, l'ouverture cet automne du pont de la Poya, qui disposera d'un chemin piéton, offre une belle perspective pour l'aménagement d'un parcours Gare / pont de la Poya.

Pour une ville qui vante ses atouts touristiques, la situation actuelle pour les touristes venant en train à Fribourg n'est pas satisfaisante. Ceux-ci doivent pouvoir s'informer à la Gare d'une manière plus visible sur les possibilités de visiter notre ville à pied. D'autres villes, comme Martigny, qui dispose de plusieurs parcours balisés pour visiter ses sites historiques, ou Genève, qui dispose de dix parcours à thèmes, sont en avance sur Fribourg."

- n° 120 de M. Pascal Wicht (UDC) et de 19 cosignataires demandant au Conseil communal que la fontaine "Hommage à Jo Siffert" de Jean Tinguely reste à l'air libre à un endroit accessible au public

M. Pascal Wicht (UDC) présente le contenu de son postulat:

"Le projet de réaménagement des Grand-Places prévoit, entre autres mesures, le déplacement de la fontaine 'Hommage à Jo Siffert' de Jean Tinguely, dite 'Fontaine à Tinguely', au sous-sol d'une galerie marchande.

Rappelons que cette fontaine a été érigée en 1984 en souvenir du grand pilote, ami de Jean Tinguely, tragiquement décédé en 1971 sur le circuit de Brands Hatch.

Ceci est totalement inacceptable pour plusieurs raisons. Premièrement, cette œuvre appartient au patrimoine culturel de notre ville dont elle est l'un des emblèmes. A ce titre, elle ne saurait être placée dans

Séance du 24 février 2014

Divers (suite)

un espace privé, ou tout le moins privatif. Elle doit au contraire être librement accessible à tous: habitants de la ville et de la région, touristes, amateurs d'art, jeunes imprimeurs sur le point d'être 'gautschés'¹, et ceci 365 jours par an et 24 heures sur 24, pas uniquement durant les jours et heures d'ouverture des commerces.

La deuxième raison est liée à la personnalité même de Jean Tinguely. Quel affront pour cet artiste que de reléguer son œuvre dans une galerie marchande, entre un magasin de chaussures, une boutique de mode et un bancomat, lui qui s'est toujours montré si hostile au mercantilisme! De ne plus entendre le cliquetis des roues de sa fontaine, camouflé par un haut-parleur annonçant un rabais mirobolant sur les boîtes de tomates ou sur des t-shirts dégriffés, ne devrait vraiment pas enchanter Tinguely.

Quoiqu'il me paraisse curieux qu'une œuvre d'art puisse devenir gênante, il faudrait alors au moins envisager de déplacer la fontaine non pas dans un sous-sol au milieu des commerces, mais à un autre emplacement du centre-ville. Place Georges-Python, esplanade devant l'Université Miséricorde, jardins de Pérolles, rue de Romont, jardins du Musée d'art et d'histoire, tels ne sont que quelques exemples de lieux qui pourraient être évalués comme des sites potentiels.

Nous demandons par conséquent au Conseil communal d'étudier la possibilité de maintenir ladite fontaine à l'extérieur, dans un espace purement public, proche du centre-ville et accessible librement et en tout temps au public."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 121 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de M. François Ingold (Indépendant), ainsi que de 21 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un parking payant pour les places de scooters et de motos

Mme Elena Strozzi (Verts) résume son postulat de la manière suivante:

"Les scooters et les motos sont une source importante de pollution atmosphérique et sonore en ville. La plupart du temps, munis d'un moteur à deux temps, ces véhicules peuvent émettre jusqu'à 120 fois plus de CO₂ qu'une voiture. Le bruit d'un scooter est comparable au bruit d'un camion. Selon le TCS, la majorité des scooters neufs ne respectent même pas les normes anti-pollution. Ces dernières années, en Suisse, les deux-roues motorisés ont explosé (de 12'000 unités en 1990 à 260'000 en 2013). Ces moyens de transports peu chers sont très en vogue chez les jeunes. Vu qu'aucun effort n'est demandé, les deux-roues motorisés peuvent aussi être vus comme une des causes du surpoids juvénile.

¹ "Le gautschage est une ancienne coutume pratiquée dans les métiers de l'imprimerie, qui consiste à 'baptiser' les apprentis ayant réussi leurs examens de fin d'apprentissage. Le rituel veut que les futurs imprimeurs soient plongés intégralement dans une fontaine. Symboliquement, ce 'baptême' est censé laver les erreurs commises durant l'apprentissage et ôter la poussière du plomb!"
(Source: <http://www.patrimoine.vd.ch/archives-cantoniales/expositions/expositions-anterieures/2011-le-livre-aux-archives/f-a-la-suite-de-gutenberg/f-2-le-rituel-du-gautschage/>)

Séance du 24 février 2014

Divers (suite)

L'idée des parkings payants est à placer dans l'idée de freiner l'utilisation quotidienne des deux-roues motorisés, d'améliorer la qualité de la ville (baisse de la pollution), d'inciter l'utilisation du vélo, des transports en commun ou de se déplacer à pied, d'offrir de l'espace précieux à sa population et d'alimenter les caisses publiques.

Faire payer le stationnement aux deux-roues motorisés signifie:

- *un traitement égalitaire par rapport aux voitures;*
- *appliquer le principe du pollueur-payeur;*
- *limiter l'espace disponible en ville pour la circulation et son stationnement.*

Depuis l'année passée, la Ville de Bâle a introduit un système de parking payant pour les deux-roues motorisés (50 centimes par heure). Genève prévoit un essai en 2016, ainsi que Lausanne.

Sont à prévoir des parkings spécifiques pour les habitants, du style vignette.

Avec ce postulat nous demandons donc d'analyser:

- *la situation du parc des deux-roues motorisés et son évolution en ville de Fribourg et dans les communes avoisinantes;*
- *les possibilités techniques d'introduire des parkings payants pour les deux-roues motorisés;*
- *les entrées possibles liées à une telle mesure. Cet argent devrait ensuite être utilisé pour inciter la mobilité douce."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 122 de MM. Pierre Kilchenmann (UDC) et Jérôme Magnin (PLR), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'introduction de la correspondance électronique dans la notification des actes officiels

M. Pierre Kilchenmann (UDC) présente son postulat ainsi:

"A l'ère de la société de l'information, l'introduction de la correspondance électronique dans les différents services de la Ville de Fribourg ouvre la voie à une administration communale moderne, efficiente et écologique.

Les exemples suivants servent d'illustrations simples et applicables:

- *Attestation de domicile en ligne avec paiement en ligne. Aujourd'hui uniquement disponible par une remise à un guichet physique ouvert aux heures de bureau, l'introduction successive de la commande par voie électronique de documents officiels déchargera l'administration et offrira aux administrés une plus grande flexibilité;*
- *Correspondance garantie quant à l'expéditeur de courriels et signature de documents par voie électronique désormais valable juridi-*

Séance du 24 février 2014

Divers (suite)

quement. Les convocations et les actes officiels de la Commune de Fribourg pourront être acheminés par voie électronique à toute personne qui le souhaite. Sont visées par cette nouvelle forme de correspondance électronique facultative, non seulement les relations de la Ville avec ses administrés, mais également celles avec le Conseil général.

La mise en œuvre de la correspondance électronique diminuera les impressions encombrantes et les déplacements inutiles. Une réduction des charges doit en résulter à moyen terme.

Plus d'information sous: www.suisseid.ch"

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 123 von Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) und 34 Mitunterzeichner beauftragen den Gemeinderat die Beteiligung und den Erfahrungsaustausch mit anderen Gemeinden über Integration "Gemeinsam in der Gemeinde/Commune sympa" zu prüfen

Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) fasst zusammen:

"Die sechs Freiburger Gemeinden Bulle, Düringen, Estavayer-le-Lac, Marly, Villars-sur-Glâne und Wünnewil-Flamatt haben sich einer Internetplattform unter dem Projektnamen 'Gemeinsam in der Gemeinde-Commune sympa' zusammengeschlossen. Dieses Vernetzungsprojekt, welches die Versuchsphase bereits durchlaufen hat, dient dem Austausch von Erfahrungen zwischen Angehörigen verschiedener Bevölkerungsgruppen und ist ein wertvoller Beitrag für eine reibungslose Ausländerintegration. Insbesondere ins Gewicht dürfte die Tatsache fallen, dass sich mit Düringen, Marly und Villars-sur-Glâne bereits drei Agglomerationsgemeinden Freiburgs am Projekt partizipieren und über entsprechende Erfahrungen verfügt.

Die Postulantin stellt den Antrag, dass – um Synergien zu nutzen – der Gemeinderat die Frage einer Projektbeteiligung prüft und dem Generalrat darüber einen Rapport erstellt. Dieser soll unter Beachtung der Kostenneutralität aufzeigen, ob a) eine Umlagerung des Integrationsauftrages auf sogenannte 'agents sympas' möglich ist; und/oder b) die Stelle der/des Integrationsbeauftragten durch die Beteiligung am Netzwerk 'Gemeinsam in der 'Gemeinde/Commune sympa' sinnvoll ergänzt werden kann."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

Séance du 24 février 2014

Divers (suite)

- n° 124 von Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) und 21 Mitunterzeichner beauftragen den Gemeinderat die Berücksichtigung der Bedürfnisse von Gewerbebetrieben (KMU) und selbständig Erwerbenden in der Stadt Freiburg in Bezug auf die städtische Verkehrssituation zu prüfen

Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) fasst zusammen:

"Die FDP - die Liberalen der Stadt Freiburg lancierte Ende 2012, Anfang 2013 unter Gewerbetreibenden und selbständigen Unternehmern/Dienstleistern der Stadt Freiburg eine Umfrage zum Thema Mobilität (accessibilité & mobilité). Gemäss dem repräsentativen Umfrage-Ergebnis (eingegangene Antworten) kann u.a. festgestellt werden, dass:

- *90% generell nicht zufrieden mit der Erreichbarkeit/Mobilitätssituation in der Stadt Freiburg sind;*
- *85% der Ansicht sind, dass die Verkehrspolitik mit ihren Massnahmen verantwortlich seien für Zeitverlust im Geschäftsverkehr;*
- *57% der Ansicht sind, dass die Verkehrspolitik negative Auswirkungen auf ihre Geschäftsaktivitäten habe;*
- *38% in Erwägung ziehen, ihre geschäftlichen Aktivitäten ausserhalb der Gemeinde Freiburg anzusiedeln;*
- *65% sich wünschen, dass die Verkehrslage für den motorisierten Individualverkehr verbessert würde.*

Die Postulantin fordert den Gemeinderat auf, die Umfrageergebnisse zur Kenntnis, sowie die Anliegen der Gewerbetreibenden und selbständig erwerbenden Unternehmer/-innen ernst zu nehmen und in seine aktuellen wie auch zukünftigen verkehrspolitischen Überlegungen und Entscheidungen in gebührendem Mass einzubeziehen. Auch ist der Gemeinderat aufgefordert, bereits ergangene Beschlüsse auf die Tragbarkeit für die KMU/selbständige Unternehmer/-innen hin zu überprüfen und wo nötig anzupassen."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 125 de MM. Laurent Dietrich (DC/VL) et Claude Schenker (DC/VL), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal la réalisation de voies de mobilité douce dans la zone Gare-Arsenaux-Beaumont

M. Laurent Dietrich (DC/VL) déclare ce qui suit:

"A l'heure où de nombreux projets d'aménagement sont en étude dans le secteur de la Gare et de la route des Arsenaux, il est important de décider maintenant déjà de la réalisation de voies de mobilité douce. Il s'agit notamment de réaffecter l'ancienne voie de chemin de fer entre la Gare et le fond de Pérolles en voie de mobilité douce, d'inclure ces voies dans les projets actuels et d'assurer un lien avec le site blueFACTORY.

Séance du 24 février 2014

Divers (suite)

En effet, ce quartier sera l'un des plus innovants et modernes de la ville, bordé d'espaces verts, de quartiers d'habitations, d'écoles, d'espaces culturels et de locaux commerciaux. Il faut saisir cette chance unique, réunir tous les partenaires et réaliser des voies de mobilité douce agréables, axe indispensable en termes de sécurité, de mobilité et de loisirs.

Ce postulat demande au Conseil communal:

- *de décider de l'élaboration de ces voies de mobilité douce et de les mettre comme conditions aux différents projets en développement dans la zone Gare-Arsenaux-Beaumont;*
- *d'impliquer les différents partenaires pour la réalisation de ces voies;*
- *de réaliser les tracés de ces voies se trouvant sur les terrains de la Commune."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 126 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de 24 cosignataires demandant au Conseil communal d'organiser les nettoyages par le Service de la voirie le samedi matin et le dimanche matin dans les zones urbaines qui ont été salies en raison des festivités de la veille ou par la présence régulière de déchets de toutes sortes relatifs à des établissements fréquentés la nuit

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) tient les propos suivants:

"La Grand-Rue, le Stalden, la rue de Lausanne, certaines zones en Basse-Ville, au centre-ville et également près de la Gare, fréquentés la nuit, se retrouvent le samedi matin et le dimanche matin, notamment salis et remplis de bouteilles vides ou déchets en tous genre. Ces lieux ne sont pas nettoyés par le Service de la voirie durant le week-end. L'effet et les conséquences pour les habitants et visiteurs qui vont au marché le samedi matin ou qui cherchent simplement à découvrir la ville est désastreux."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

C. NOUVELLES QUESTIONS

- n°139 de M. Raphaël Fessler (DC/VL) relative aux conditions d'attribution de l'exploitation de la buvette des Bains de la Motta au HC Fribourg Gottéron

M. Raphaël Fessler (DC/VL) interroge le Conseil communal dans les termes ci-après:

"La première [question] concerne les conditions d'attribution de l'exploitation de la buvette des Bains de la Motta à notre cher HC Fribourg Gottéron. Nous avons appris en effet le 31 janvier 2014 que la gestion de cette buvette était attribuée au HC Fribourg Gottéron. Des citoyens se réjouissent, d'autres se posent des questions, telles que: encore plus d'argent pour le HC Fribourg Gottéron, n'y avait-il pas d'autres candidatures valables?"

Séance du 24 février 2014

Divers (suite)

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, donne la réponse suivante:

"L'attribution de l'exploitation de la buvette des bains de la Motta relève de la compétence du Conseil d'administration de la Société anonyme des Bains de la Motta SA. Il n'appartient pas au Conseil communal de répondre aux questions y relatives. Le Conseil d'administration n'a par ailleurs pas à se justifier d'un choix qui relève du droit civil exclusivement et qui a été pris dans l'intérêt des Bains de la Motta. La seule remarque que je puis faire par rapport à votre question sur l'attribution d'éventuels bénéfices – cela a d'ailleurs été communiqué dans le communiqué de presse publié en son temps – est que les bénéfices de l'exploitation de la buvette sont intégralement reversés au mouvement junior de formation des jeunes du HC Fribourg Gottéron. Si ce bénéfice avait été attribué au club lui-même, soyez certain que l'exploitation de la buvette n'aurait pas été attribuée au club."

M. Raphaël Fessler (DC/VL) se déclare partiellement satisfait.

"Je pensais que, étant donné que le Conseil communal est président de la SA des Bains de la Motta, il pouvait répondre de manière plus exhaustive."

- n°140 de M. Raphaël Fessler (DC/VL) relative la responsabilité du Service des sports, respectivement du Conseil communal, dans les prestations du contractant au Gîte d'Allières

M. Raphaël Fessler (DC/VL) fait la déclaration suivante:

"Un reportage de 'La Liberté' du 19 février dernier met l'accent sur l'alimentation saine: un enfant sur cinq est en surpoids, un sur vingt est obèse. Dans ces conditions, je pose la question de la responsabilité du Service des sports et respectivement du Conseil communal dans les prestations du nouvel exploitant du Gîte d'Allières, un site très prisé par les familles. Je me permets, excusez-moi à cette heure tardive, une lecture peut-être un peu indigeste d'un petit extrait de la carte: frites, schubling-frites, saucisse de veau-frites, nuggets-frites, ailes de poulet-frites, jambon à l'os-frites. Je pose la question au Conseil communal respectivement au Service des sports: n'y a-t-il pas moyen de faire une recommandation écrite pour sensibiliser cet exploitant à l'alimentation saine?"

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, produit la réponse ci-après:

"L'exploitation du Gîte d'Allières, qui je le rappelle appartient à la Ville de Fribourg – et je vous invite à vous y rendre –, est gérée par un contrat de bail dont les aspects formels et juridiques relèvent de la compétence de la Direction des Finances, alors que l'entretien et les affaires courantes sont gérés par le Service des sports. Après dix-sept ans, les anciens exploitants ont mis fin au bail au terme de la saison 2012-2013. Une procédure de mise au concours a permis de choisir les nouveaux exploitants qui ont pris le Gîte en automne 2013. Tout comme pour les autres établissements publics en propriété de la Ville de Fribourg, le Conseil communal n'endosse aucune responsabilité pour les prestations de l'exploitant. Nous rappelons qu'il s'agit ici de relation de droit civil et que le Conseil communal n'a pas à s'immiscer dans la manière de gérer un éta-

Séance du 24 février 2014

Divers (suite)

blissement, pour autant que cette gestion soit conforme aux conditions contractuelles et aux dispositions du Code des obligations. Nous nous bornerons ici à préciser que les nouveaux exploitants ont convaincu par leur enthousiasme et que nous nous réjouissons de constater que le Gîte accueille quotidiennement un public nombreux et très satisfait des prestations."

M. Raphaël Fessler (DC/VL) prend acte de la réponse et ajoute:

"Je fréquente assidûment le Gîte, je le connais bien!"

- n°141 de M. Raphaël Fessler (DC/VL) relative au rôle et à l'utilité du jumelage avec Rueil-Malmaison

M. Raphaël Fessler (DC/VL) pose sa question en ces termes:

"Depuis 1992, ce jumelage existe pour des raisons historiques que tout le monde connaît. Au budget 2014, il n'y a qu'un petit montant modeste de 7'500 francs. J'aimerais savoir à quoi il sert: s'il sert à une course d'école du Conseil communal ou à un gueuleton, excusez-moi, à des agapes sympathiques entre les édiles des deux villes. Ne pourrait-on pas avoir un élément plus concret, par exemple des échanges de jeunes?"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, répond de la manière suivante:

"Dans sa question, M. le Conseiller général R. Fessler apporte déjà des éléments de réponse que j'avais préparés. Pour rappel, ce jumelage existe depuis 1992. Il a été renouvelé en 2012. Ce jumelage, renvoie à des liens historiques, à la présence des soldats fribourgeois au service de la France jusqu'à la Révolution française, à la caserne de Rueil-Malmaison, caserne encore existante. C'est la seule ville avec laquelle la Ville de Fribourg a établi un jumelage. Les autres liens que nous ayons, notamment avec les villes Zaehringen, étant plutôt des liens historiques, n'entraînent pas de démarche identique à celle d'un jumelage. Il y a évidemment une connotation culturelle importante dans cet échange, mais qui ne se résume pas, comme vous l'avez rappelé d'une manière peut-être ironique, à des gueuletons entre édiles, puisque nous avons déjà eu l'occasion d'inaugurer une place dédiée au précédent maire de Rueil-Malmaison, le long de la route des Alpes. Cette place est peut-être un peu moins connue mais c'est un superbe endroit en termes d'observatoire de la Neuveville. Nous avons également eu des échanges avec des collègues, que ce soit au niveau sportif ou culturel, des étudiants fribourgeois sont partis là-bas, tandis que des étudiants français sont venus chez nous. Il y a également eu des échanges culturels avec le Théâtre des Osses, qui a exporté une ou deux de ses productions à Rueil-Malmaison. Il y a des expositions communes, telles que l'exposition du génie fribourgeois, montée en 2007 à l'occasion du 850^{ème}, qui a également été exportée là-bas. D'autres peintres, notamment le peintre Humbert, ont pu effectuer l'année passée une exposition. Ces éléments-là ont fait l'objet d'une analyse de Rueil-Malmaison, qui comptait un nombre de jumelages très important. Cette commune a procédé à toute une réévaluation, et a décidé de maintenir des liens avec seulement trois ou quatre villes, dont Fribourg, et de les densifier de manière importante depuis quatre ou cinq ans. Voilà M. le

Séance du 24 février 2014

Divers (suite)

Conseiller général, quelques éléments liés à ces liens que nous entretenons avec la ville de Rueil-Malmaison."

M. Raphaël Fessler (DC/VL) prend acte de cette réponse.

- n°142 de M. Daniel Gander (UDC) relative à la création d'une place de parc provisoire sur l'espace sis entre la digue CFF et l'actuelle route de Grandfey, dans la zone du chantier ouvert du pont de la Poya et aux divers projets prévus sur le site Saint-Léonard, dont les futurs chantiers nécessiteront l'occupation entière du parking ou du P+R actuel

M. Daniel Gander (UDC) tient les propos suivants:

"En raison de l'irrecevabilité de mon postulat n°103 et étant donné les divers projets prévus sur le site de Saint-Léonard dont les chantiers nécessiteront l'occupation entière du parking ou du P+R actuel, je me permets de poser les questions suivantes:

- *En lieu et place de décider de l'irrecevabilité de mon postulat, pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas pris l'initiative d'entreprendre des pourparlers avec les propriétaires de la zone envisagée par le postulat pour créer une place de parc?*
- *Etant donné la réfection prochaine ou la construction éventuelle d'une patinoire, le Conseil communal va devoir trouver une solution pour l'installation du futur chantier. Dès lors, qu'envisage le Conseil communal pour gérer le stationnement sur le site Saint-Léonard?*
- *Une autre infrastructure contenant une éventuelle piscine devrait voir le jour sur le site même, à l'arrière de la petite patinoire. Le parking sera donc supprimé en raison de l'installation du chantier et de cette construction. Le Conseil communal a-t-il déjà un autre emplacement de prévu pour le parcage?*
- *Est-ce qu'un parking ou P+R de proximité est prévu aux abords du site Saint-Léonard pour faciliter l'accès aux visiteurs et touristes qui viendront admirer le pont de la Poya?"*

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, répond comme suit:

"Je remercie M. le Conseiller général Gander d'avoir déposé ses questions sous forme écrite, ce qui m'a permis aussi de préparer quelque peu les réponses.

- *Le Conseil communal ne souhaite pas créer une place de parc dans ce périmètre, appelé à être revalorisé après la fin du chantier Poya et privilégie les solutions à élaborer dans le cadre de la gestion intercommunale du Plateau d'Agy, notamment dans le cadre de cumul de manifestations dans ce périmètre. Nous rappelons notamment qu'un nouveau centre commercial se construit actuellement en face d'Agy-Centre, à proximité des patinoires et que les nombreuses places de parc créées dans ce bâtiment pourraient servir aux utilisateurs des infrastructures sportives dans le sens d'une complémentarité d'usage.*

Séance du 24 février 2014

Divers (suite)

- *En ce qui concerne les questions 2 et 3, les projets de construction d'une nouvelle patinoire et éventuellement d'une piscine dans le périmètre de Saint-Léonard sont actuellement examinés par les Services communaux. La question du stationnement et des flux de circulation fait logiquement partie des points à analyser, tant pour la phase de chantier que pour la phase ultérieure et définitive. Les réponses définitives à ces questions ne pourront cependant pas être données avant que des décisions de principe soient prises sur les projets à réaliser, puisque ces projets présentent des particularités distinctes et que l'on ne peut pas appliquer aujourd'hui des solutions prédéfinies sur un projet ou sur l'autre.*
- *Quant à la dernière question, il n'est pas prévu de créer un parking particulier pour les personnes qui viendront admirer le pont de la Poya. Ces personnes-là devront utiliser les places de stationnement à disposition sur le site Saint-Léonard."*

M. Daniel Gander (UDC) est partiellement satisfait de la réponse, car il estime que supprimer toutes les places de parc dans ce secteur, c'est inadmissible!

- n°143 de M. Daniel Gander (UDC) relative au nouveau bulletin d'information de la Ville de Fribourg "1700"

M. Daniel Gander (UDC) formule la demande suivante:

"Le '1700', bulletin d'information de la Ville de Fribourg, a soufflé ses trente bougies et a trouvé une nouvelle apparence. A l'heure où les économies sont de rigueur, nous posons au Conseil communal les questions suivantes:

- *Quel est le coût du graphisme de ce nouveau bulletin d'information?*
- *Quel est le coût de production de ce bulletin par rapport à l'ancien?*
- *Pourquoi ne pas avoir choisi une formule aux dimensions identiques à celles du document 'Bilan de mi-législature'?*
- *Quels sont les coûts des enveloppes et de l'envoi par poste de ce bulletin par rapport à l'ancien?"*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, répond ainsi:

"Je n'ai pas aujourd'hui de réponse chiffrée à donner, je répondrai donc de manière exhaustive dans le cadre de la prochaine séance. Cela dit, j'aimerais quand même dire que, d'une manière générale, le nouveau '1700' a été conçu dans le cadre du budget 2014 et ne présentera pas de dépenses supplémentaires à celles prévues dans ce cadre. Je voudrais ajouter que, indépendamment de l'opportunité liée au 30^{ème} anniversaire, le départ des presses de 'La Liberté' nous a incités à trouver une solution entièrement fribourgeoise, celle de 'media f SA ', pour assurer la réalisation de ce journal, dont certains se sont munis ce soir, pour avoir la rédaction de ce journal entièrement dans des mains fribourgeoises. Voilà ce que je peux dire en l'état en m'engageant à vous donner une réponse complète sur les coûts et sur les différentes thématiques abordées."

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

Séance du 24 février 2014

Divers (suite)

- n°144 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la publicité politique parue dans le bulletin d'information de la Ville de Fribourg "1700" no 301, janvier 2014

M. Pierre Marchioni (UDC) tient les propos ci-après:

"J'avais à l'esprit qu'un accord tacite voulait que le mensuel '1700' ne soit pas utilisé pour de la publicité à caractère politique. Or, en parcourant le bulletin du mois de janvier 2014, j'ai constaté que je m'étais trompé. Il n'y a pas de 'gentleman agreement'. Je demande donc au Conseil communal:

- *de confirmer que le '1700' est disponible pour la propagande politique représentant toutes les tendances sans exception et*
- *de me dire, si cet accord tacite existe bel et bien, pourquoi il a été violé, combien l'encart en question a coûté (verso de l'avant-dernière page) et qui l'a payé. Je souhaiterais également voir la facture pour dissiper tout doute."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, produit la réponse suivante:

"Je n'ai pas besoin de décrire l'annonce que vous avez mis en évidence. Cette annonce a été payée par un comité de soutien défavorable à l'initiative du parti que vous représentez et elle a été acceptée par le comité de rédaction en collaboration avec 'media f SA'. Je précise qu'il n'y a évidemment aucune intervention de la part du Conseil communal. Par conséquent, cette annonce ne va entraîner aucune dépense de la part de la Ville. Cela dit, cette expérience doit être considérée comme unique, raison pour laquelle, elle ne se reproduira plus."

M. Pierre Marchioni (UDC) est satisfait, à condition que cela ne se reproduise plus, sinon il demande l'équité.

- n°145 de M. Jérôme Hayoz (PS) relative aux conséquences de l'adoption de l'initiative "contre l'immigration de masse" du 9 février 2014 sur la recherche et l'innovation technologique, sur les entreprises et leur contribution fiscale, sur l'avenir du parc technologique "blueFACTORY"

Herr Jérôme Hayoz (SP) stellt folgende Frage:

"Nach der Annahme der SVP Masseneinwanderungsinitiative steht fest, dass nicht nur die Schweiz geteilt ist, sondern gemäss ersten Meldungen auch bereits Konsequenzen zu tragen sind. Vor allem in den Bereichen der Forschung und der technologischen Innovation soll es zu Abwanderungen von Firmen kommen. Beispiele hat es da schon viele gegeben. Die Credit Suisse, wahrlich keine linke Organisation, rechnet vor, dass an die 80'000 Stellen in den nächsten Jahren nicht geschaffen werden dürften."

À Fribourg, le Grand Conseil s'inquiète pour l'Université de Fribourg. Différents programmes universitaires sont en jeux.

Avec blueFACTORY, la Ville de Fribourg voulait créer, en collaboration avec le Canton, des places de travail dans les domaines de la

Séance du 24 février 2014

Divers (suite)

recherche et de l'innovation technologique. Pour ces raisons, je pose les questions suivantes au Conseil communal:

- *Haben sich bereits Unternehmen geäußert, in der Stadt angesiedelte Arbeitsplätze abzuziehen oder wurden geplante Ansiedlungen sowie Ausbaupläne zurückgezogen?*
- *Est-ce que la Ville de Fribourg peut estimer les conséquences financières sur les recettes issues des impôts sur les personnes morales et juridiques?*
- *Est-ce que blueFACTORY a encore un avenir comme parc technologique ou faudra-t-il même corriger cette stratégie?"*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, tient les propos suivants:

"A cette question, il ne pourra être répondu qu'à la prochaine séance, puisque les questions de ce genre-là doivent faire l'objet d'une étude complémentaire, non seulement de la part de la Ville de Fribourg, mais également de l'Agglo et surtout du Canton pour pouvoir véritablement estimer les éléments. Vous savez également que beaucoup d'incertitudes sont à gérer le calme et la sérénité. A nos yeux, en tout cas à l'heure actuelle, il n'est pas question de remettre en cause la philosophie qui a permis la construction, enfin la future construction, et les ambitions de blueFACTORY. Donc, répondez la plus complète possible lors de la prochaine séance."

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n°146 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) relative à une application pour protéger ses données

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) s'exprime comme suit:

"Pour aider ses citoyens à protéger leur sphère privée digitale, le canton de Zurich a développé une application. Cette application, la première du genre en Suisse, permet, par exemple, de tester le niveau de sécurité de ses mots de passe et informe sur les principaux droits en matière de protection des données.

Für diese Datenschutz-Apps, die in die verschiedenen Landessprachen übersetzt wurden, haben bereits mehrere Kantone und grössere Städte ihr Interesse angemeldet.

Von daher meine Frage: ist damit zu rechnen, dass der Gemeinderat von Freiburg an einer solchen App interessiert ist und falls das zutrifft, wird er beim kantonalen Datenschutzbeauftragten die entsprechenden Schritte unternehmen bzw. intervenieren?"

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

Séance du 24 février 2014

Divers (suite)

- n°147 de M. François Ingold (Indépendant) relative à l'organisation du Festival les Georges

M. François Ingold (Indépendant) interpelle le Conseil communal de la manière suivante:

"Les Jean-Claude sont morts, vive les Georges!", tel aurait pu être le titre de 'La Liberté' du 7 juin 2013. On y apprenait que la Jazz Parade devait aller parader plus loin, du moins hors de la commune, car la Ville, grâce à un concours au jury de professionnels de la musique (dont plusieurs conseillers communaux), ont décidé de donner la chance à un nouveau festival, et c'est super: les Georges sont nés. La messe était dite pour les Jean-Claude qui pouvaient ainsi aller se faire voir chez les Grecs ou, du moins, au bord de la Gérine.

Le Conseil communal, pardon le jury du concours, a choisi les Georges parce qu'ils sont, je cite Mme M. Genoud-Page, 'jeunes, dynamiques, créatifs et ultra-motivés'. En fait, les Georges, c'est quoi ou plutôt ce sera quoi? Ce sera, et je cite toujours la même source, 'un festival populaire' tout en préservant la qualité musicale, qui présentera une programmation étoffée, accessible, mais pointue, gratuit la semaine, payant le week-end (mais toujours accessible à tous je le rappelle) pour inviter des groupes étrangers. Le dimanche, il y a aura un brunch pour les familles, des DJ professionnels vont faire découvrir leur travail aux enfants, les ados devraient pouvoir monter sur scène et pourront même, et en tant que prof de musique j'en reste bouche bée, apprendre à composer de la musique avec leur mobile. Les célibataires auront leur 'stage dating' pendant que les petits bouts de chou auront une garderie. Le tout pour le prix bas permanent de 550'000 francs pour cinq jours. Et là, je dis bravo, parce que moi, avec un programme pareil, je signe tout de suite. C'est la classe, le rêve, Byzance, le mythe de la caverne revisitée, l'absolu en matière de festival, et en plus, tout cela à Fribourg. Bref, une meringue double crème avec double meringue.

En choisissant ce festival, le Conseil communal, pardon le jury du concours, donne une chance incroyable à de jeunes entrepreneurs et je m'en félicite. Bon, 550'000 francs, c'est un certain montant, mais comme le Conseil communal, pardon le jury du concours, a expertisé scrupuleusement tous les dossiers, qu'ils fassent une page et demie ou vingt, ils ont su choisir un projet qui, non seulement répond à tous les critères du concours, mais qui, en plus, est réalisable. Ouf, c'est un jury de professionnels et ils savent de quoi ils parlent.

Nonobstant, je lis dans la presse que le budget des Georges n'est pas facile à boucler, surtout que la Ville a promis de ne pas aider financièrement le lauréat, que l'Agglo ne donne pas tout ce qu'on voudrait, mais heureusement, il y a Frigaz!

Même si je comprends le désir de la Ville de se débarrasser du bouillonnant Jean-Claude Henguely, je suis un peu surpris de la manière. Mais comme disait un conseiller communal il n'y a pas très longtemps, le Conseil communal sait des choses que le Conseil général ne sait pas. Ouf, je ne suis pas du genre à remettre en cause les compétences de nos élus qui ont montré par le passé toute la sagesse requise pour ce travail, à quelques exceptions près...

Séance du 24 février 2014

Divers (suite)

Malgré tout, penser que les Jean-Claude disparaîtront aussi sec qu'une décision communale pour l'octroi de domaine public, c'est un peu osé. Le risque est réel: les Jean-Claude iront se faire ailleurs, pendant que les Georges risquent de présenter un festival à la place Georges-Python qui n'a rien à voir avec ce qu'ils nous avaient promis, faute de sous. Cette situation serait regrettable pour tout le monde: pour les Georges, car tant d'histoires pour ne pas réussir à faire ce fabuleux festival, ce serait passer pour des amateurs; pour le jury, et donc le Conseil communal, qui aurait octroyé son premier prix à un projet irréalisable, ce serait aussi passer pour des amateurs; aux Jean-Claude, qui disparaîtraient après 25 ans d'existence, ce serait une triste fin pour le jazz et la musique locale; et enfin, pour les Fribourgeois, ce serait très regrettable, car ils risquent d'avoir une animation du centre-ville au rabais alors que la précédente les satisfaisait. Je crois, surtout après une hausse des impôts, que le Conseil communal doit proposer, faute de pain, au moins des jeux à ses citoyens.

Tout comme le Préfet dans sa décision sur recours datée du 5 décembre 2013, je pense qu'il aurait été préférable pour tout le monde, pour l'ancien comme pour le nouveau, pour le concitoyen comme pour le touriste, de faire les deux événements, l'un n'empêchant pas l'autre, et de profiter des synergies possibles pour baisser les coûts au maximum. Selon le Préfet, je cite, il n'y a pas 'forcément d'incompatibilité de faire deux festivals'. Mes questions sont donc les suivantes:

- *Est-ce que la Ville pourrait m'expliquer clairement les incompatibilités d'avoir deux festivals en été?*
- *Pourquoi la Ville refuse-t-elle la main tendue de l'association de la Jazz Parade pour essayer de trouver une solution?*
- *Y a-t-il un risque pour qu'il n'y ait pas d'animation cet été à la place Georges-Python?*
- *Si l'animation de la place Georges-Python n'est pas assurée pleinement, que le lauréat ne respecte pas son projet ou que le projet soit boudé par les Fribourgeois, que compte faire le Conseil communal?*

Je n'attends pas une réponse ce soir."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, répond que plusieurs procès étant en cours, le Conseil communal ne peut répondre à ces questions ce soir.

Le Président ajoute qu'il sera répondu à ces questions lors de la prochaine séance.

Le Conseil communal signale que ce ne sera pas le cas.

Le Président corrige en disant que la réponse est donnée et demande à M. F. Ingold s'il est satisfait de cette réponse. (Rires dans la salle)

M. François Ingold (Indépendant) rétorque que, si tant est qu'il y ait eu une réponse, et il n'en a pas entendu, il attend la suite avec impatience.

Séance du 24 février 2014

Divers (suite)

- n°148 de Mme Addei Sidi Nur Manguay (PS) relative au choix du terme "Goulag" comme dénomination d'un festival open air

Mme Addei Sidi Nur Manguay (PS) pose la question suivante:

"Vu l'heure tardive, je serai très brève, mais je dois quand même faire une toute petite introduction. Ma question est relative au festival open air Le Goulag, qui a eu lieu le samedi 22 février 2014 sur la place de la Pisciculture au parking Emmaüs. Je cite les organisateurs à propos du nom du festival Le Goulag: 'Ce nom est à prendre au deuxième degré, puisque c'est la température qu'il y fait! Aucune idéologie, apologie ou dénonciation quelconque ne se rapportent à ce nom!'"

Or, si les organisateurs ont décidé de cultiver la thématique du froid, ils oublient qu'ils exploitent en même temps celle de la souffrance. Le goulag n'a pas seulement la connotation du froid, mais également la connotation de ce que l'on y faisait. Ce nom est l'expression même d'un univers de douleur et de vies humaines brisées, de déportés dans les camps d'exil et de travaux forcés. Ce nom ne devrait pas nous laisser indifférents.

Les habitants de la Pisciculture demandent de ne pas y être associés, d'où ma question au Conseil communal: est-ce que la Ville, respectivement l'Agglo, soutiennent ce festival et si oui, à hauteur de quel montant? Dans l'affirmative, le Conseil communal pourrait influencer par ce biais et inciter les organisateurs à opter pour un autre nom. Cette requête n'est pas contre le festival, mais contre le nom de cet événement et surtout les idées associées qu'il véhicule avec insouciance."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, produit la réponse suivante:

"Oui, la Ville soutient par une subvention extraordinaire le festival Le Goulag, qui a lieu sur son territoire et qui est animé par des artistes amateurs. L'Agglo ne le soutient pas, car ce ne sont pas des professionnels. Quant au nom de 'Goulag' pour ce festival, il n'est peut-être pas du meilleur goût, je vous le concède, mais le Conseil communal ne peut pas influencer les organisateurs pour changer ce nom. Il ne s'immisce pas dans le nom des manifestations, c'est la liberté de chaque association."

Mme Addei Sidi Nur Manguay répond:

"Avec tout le respect, je ne suis pas du tout satisfaite de cette réponse. Je reste persuadée que si c'était un nom du style 'Four crématoire', parce qu'il y fait chaud, on ne l'aurait pas accepté!"

- n°149 de M. Christoph Allenspach (PS) relative aux suspensions pour affiches sur la façade d'Equilibre

M. Christoph Allenspach (PS) fait la remarque suivante:

"Depuis l'ouverture de la salle Equilibre, on remarque deux suspensions pour de très grandes affiches sur la façade principale. Il s'agit de rectangles en fil d'acier. Cette installation a été vivement demandée par la Direction du Théâtre. Elle a été autorisée avec une certaine hésitation, parce qu'il s'agissait d'un investissement non prévu dont le coût n'a pas été une bagatelle.

Séance du 24 février 2014

Or, les suspensions n'ont jamais été utilisées jusqu'à ce jour, et sans affiches, elles sont des éléments peu esthétiques et complètement superflus.

Je demande au Conseil communal qu'il se renseigne pour savoir si la Direction de la salle prévoit utiliser les suspensions dans un avenir proche ou s'il faudra les enlever parce qu'elles sont inutiles."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, prend note de la question et y répondra à la prochaine séance.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n°150 de Mme Cécile Thiémard (PLR) relative aux nouveaux projets de financement dans la gare ferroviaire et/ou pour les infrastructures ferroviaires de la Ville de Fribourg, faisant suite à la votation du 9 février 2014 sur le règlement du financement et de l'aménagement des infrastructures ferroviaires

Mme Cécile Thiémard (PLR) tient les propos suivants:

"Faisant suite à la votation du 9 février 2014 sur le règlement du financement et de l'aménagement des infrastructures ferroviaires, il est impératif, il me semble, de ne pas laisser passer le train. Le fonds ferroviaire permanent se monte à 6,4 milliards de francs. Alors je demande si le Conseil communal est en relation avec les CFF. Le cas échéant, y a-t-il de nouveaux projets en vue? Quelle est la part réservée pour les infrastructures ferroviaires en ville de Fribourg dans le but d'une amélioration de la coordination du développement de la Gare de Fribourg avec les projets environnants, notamment ceux liés au PA2 de l'Agglo ou à d'autres projets plus futuristes?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, fait la déclaration ci-après:

"J'essaierai de répondre brièvement, si jamais M. le Syndic pourra également compléter mon intervention. Je rappelle le but de ce financement des infrastructures ferroviaires: cette nouvelle réglementation met à disposition les moyens financiers requis pour l'exploitation et l'entretien des infrastructures ferroviaires et lorsque ça s'avère nécessaire pour l'aménagement par étapes du réseau ferré. Donc, il s'agit d'aides ciblées et limitées. Ce n'est pas la Ville en tant que telle, mais ce sont les TPF, au sein desquels la Ville est actionnaire, qui auront les contacts et qui collaboreront à ce sujet avec les CFF. Les projets doivent d'ailleurs, d'après mes informations, être, sauf erreur, déposés très prochainement. Et vous savez, puisqu'on parle des TPF, que de nombreuses gares dans le Canton seront rénovées, ou du moins les TPF souhaitent-ils qu'elles soient rénovées à l'aide de ce fonds. En ce qui concerne plus particulièrement la Ville de Fribourg, nous savons que les futurs aménagements de la Gare figurent dans les projets qui seront financés par ce fonds d'infrastructures. Cela avait d'ailleurs été annoncé avant la votation dans le cadre de la campagne. Il s'agit notamment de l'adaptation des voies et des quais pour accueillir des trains de 400 mètres de longueur."

Séance du 24 février 2014

Divers (suite)

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, complète de la manière suivante:

" Il y a une collaboration très forte qui s'instaure entre, d'un côté les TPF, majoritairement dans les mains du Conseil d'Etat de Fribourg, mais aussi de la Ville de Fribourg, et dans les mains des CFF. Les CFF, depuis plusieurs années sont également actionnaires, ce qui a permis de créer ce RER qui relie notamment Fribourg et Berne et qui a permis de passer à une collaboration très intéressante dans le cadre du réseau ferré. Des projets concernant la Ville de Fribourg sont déposés ou vont l'être dans un avenir proche. Il existe encore d'autres projets dont on peut éventuellement parler, comme des projets d'une ligne, qu'on appelait il y a quelques années 'GFM', c'est-à-dire Givisiez (ou Belfaux)-Fribourg-Marly. Ce sont des éléments qui, dans un avenir de 20 ou 30 ans, ne sont vraiment pas du tout utopiques. On peut également préparer le terrain en créant un autre arrêt sur la voie qui quitte la voie des CFF en direction de Givisiez. Les constructions des quais de la nouvelle Gare de Givisiez, mais également des ateliers de Givisiez parmi lesquels tout un projet de déplacement complet au centre, non seulement des chemins de fer, mais aussi des bus sont prévus par les TPF, ne sont pas financés par le biais unique de ce fonds.."

Mme Cécile Thiémard (PLR) est satisfaite de cette réponse.

- n°151 de Mme Cécile Thiémard (PLR) relative à la suppression de deux places de parc devant le restaurant du Grand-Pont

Mme Cécile Thiémard (PLR) fait la déclaration ci-après:

"Pourquoi avoir supprimé deux places de parc devant le restaurant du Grand-Pont? Est-ce une décision unilatérale? Parce que pour les handicapées, pour les véhicules de livraison, et là je pense aux livreurs qui sont chronométrés dans leur temps de travail, ces deux places sont nécessaires, car à proximité directe, car accessibles facilement."

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, répond comme suit:

"Effectivement, la décision de supprimer ces deux places de parc a été prise par le Conseil communal, sur proposition du Service de la mobilité. Suite à une procédure tout à fait normale, qui consiste à constater que ces places-là ne sont plus utilisées conformément à leur usage initial. Comme cette décision-là a fait l'objet d'un recours, nous n'allons pas communiquer sur la suite de cette procédure-là. Nous soulignons que 34 places de parc seront créées à proximité immédiate sur la route de Berne, dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet Poya."

Mme Cécile Thiémard (PLR) se déclare satisfaite de cette information.

M. Laurent Dietrich (DC/VL) retire, vu l'heure tardive, la question qu'il souhaitait poser et la réserve pour une séance ultérieure.

(Applaudissements dans la salle)

Séance du 24 février 2014

Divers (suite)

- n° 152 de M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) relative à l'accueil extrascolaire de l'Auge-Neuveville

M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) résume sa question écrite de la manière suivante:

"Dans l'accueil extrascolaire de l'Auge-Neuveville, il n'y a pas assez de places. Donc, l'association des parents de la Basse-ville a créé un 'Mittagstisch'. La paroisse de Saint-Jean met à disposition sa salle.

Ma question est: est-ce que la Commune pourrait mettre à disposition une salle à la Vannerie, pour les lundis, mardis et vendredis, puisque les jeudis le 'Mittagstisch' serait partagé avec l'association? Est-ce que le Werkhof aura assez de place pour accueillir le 'Mittagstisch'? Quand est-ce qu'il va se faire?

Et puis, bien sûr, lors de l'ouverture du nouveau Werkhof, on espère qu'il y aura assez de place et qu'un 'Mittagstisch' pourra être intégré dans cet accueil."

Mme Antoinette de Weck, Directrice des écoles, produit la réponse ci-après:

"C'est avec grand plaisir que je répondrais ce soir, mais la politesse m'oblige à renvoyer ma réponse après que j'ai répondu à M. Gauch, puisque lui-même nous a écrit, lettre que vous mentionnez d'ailleurs dans votre question écrite. Donc, je répondrai à la prochaine séance."

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président clôt la séance. Il est 00.03 heures.

Fribourg, le 25 mars 2014
NDC/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La collaboratrice scientifique:

Pierre-Olivier NOBS

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI